



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2021-059

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2021

Sommaire

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service environnement

- 07-2021-06-02-00008 - Arrêté préfectoral approuvant la mise en conformité des statuts de l' Association Syndicale Autorisée d' irrigation du plateau de Toulaud, Communes de Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Soyons et Toulaud (18 pages) Page 4
- 07-2021-06-04-00001 - arrêté préfectoral autorisation COENOS véhicule moteur dans APPB Dent de Rez (3 pages) Page 23

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service urbanisme et territoires

- 07-2021-06-02-00006 - Arrêté préfectoral portant désignation des représentants des professions et des personnes qualifiées au sein du CAUE de l'Ardèche. (2 pages) Page 27

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministerielle

- 07-2021-06-03-00005 - Arrêté MHA SIGNE (3 pages) Page 30
- 07-2021-06-02-00005 - arrêté modificatif révision signé (2 pages) Page 34
- 07-2021-06-03-00004 - Arrêté RDC 1407201 (10 pages) Page 37
- 07-2021-06-01-00003 - MEDAILLES TRAVAIL PROMO 072021 (67 pages) Page 48

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

- 07-2021-06-03-00003 - AP biens vacants et sans maître Les Vans RAA (2 pages) Page 116

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / Secrétariat général

- 07-2021-06-04-00006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de TOURNON-SUR-RHONE (7 pages) Page 119
- 07-2021-06-04-00005 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de LARGENTIERE (7 pages) Page 127
- 07-2021-06-04-00004 - ARRETE PREFECTORAL portant délégation de signature à M. Thomas KUPISZ, directeur des services du cabinet de la préfecture de l' Ardèche (5 pages) Page 135
- 07-2021-06-04-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Corinne DIAZ, directrice de la citoyenneté et de la légalité (5 pages) Page 141
- 07-2021-06-04-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l' Ardèche (3 pages) Page 147

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / Service des sécurités

- 07-2021-06-02-00007 - Arrêté centres vaccination 02 06 21 (3 pages) Page 151

07_Préf_Präfecture de l'Ardèche / Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône

07-2021-06-03-00002 - AP transfert hameau Praperier (3 pages)

Page 155

07_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche /

07-2021-06-03-00001 - Liste d'aptitude USAR 26-07 (3 pages)

Page 159

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2021-06-02-00008

Arrêté préfectoral approuvant la mise en
conformité des statuts de l' Association
Syndicale Autorisée d' irrigation du plateau de
Toulaud
Communes de Charmes-sur-Rhône,
Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Soyons et
Toulaud

**ARRETE PREFECTORAL n°
approuvant la mise en conformité des statuts
de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation du plateau de Toulaud
Communes de Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Soyons et Toulaud**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Officier de l'ordre national du mérite,**

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 60 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée, notamment l'article 102 ;

VU la circulaire n° INT B 0700081 C du 11 juillet 2007 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 1989 portant transformation de l'association syndicale libre en association syndicale autorisée d'irrigation du plateau de Toulaud ;

VU les statuts initiaux de l'association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du plateau de Toulaud ;

VU le courrier en date du 21 mai 2019 déposé par l'ASA d'irrigation du plateau de Toulaud, représentée par son président ;

VU le procès verbal de l'assemblée générale des propriétaires de l'ASA d'irrigation du plateau de Toulaud en date du 26 juin 2019 ;

VU l'envoi de la liste des parcelles à annexer aux statuts en date du 1^{er} février 2021 ;

CONSIDERANT que la modification des statuts d'une ASA doit être approuvée en assemblée générale et que l'assemblée générale du 26 juin 2019 a adopté la résolution relative à la mise en conformité des statuts de l'ASA du plateau de Toulaud ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche :

ARRETE

Article 1 – La modification des statuts de l'association syndicale autorisée du plateau de Toulaud adoptée par l'assemblée des propriétaires afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'ordonnance et du décret susvisés, est approuvée.

Les statuts ainsi modifiés sont annexés au présent arrêté.

Article 2 -Les présentes modifications statutaires rendues nécessaires par la circulaire du 11 juillet 2007 relative aux associations syndicales de propriétaires, concernent les seules dispositions devenues non conformes aux nouveaux textes.

Article 3 - Toutes les dispositions contenues dans les statuts qui ne sont pas contraires au nouveau cadre juridique doivent être conservées.

Article 4 - Un exemplaire de la liste des propriétaires compris dans son périmètre est annexée au présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié par le Président de l'ASA du plateau de Toulaud à chacun des propriétaires de ladite association syndicale autorisée. Il sera affiché en mairies de Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Soyons et Toulaud dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour une durée minimale d'un mois. Une attestation de l'accomplissement de cette formalité sera dressée par chaque maire et envoyée au préfet (DDT de l'Ardèche).

Article 6 - Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de son affichage en mairie.

Article 7 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et les maires des communes Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Soyons et Toulaud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Président de l'ASA du plateau de Toulaud et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le 02 juin 2021

Pour le préfet,
La secrétaire générale,
signé
Isabelle ARRIGHI

ANNEXE 1 : statuts adoptés

Département de l'Ardèche

Commune de TOULAUD

Association Syndicale Autorisée d'irrigation du Plateau de Touloud

STATUTS

PRÉAMBULE :

Ces statuts résultent d'une mise en conformité, imposée par l'article 60 de l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, des statuts d'origine approuvés le 30 janvier 1989.

Chapitre 1 - CADRE JURIDIQUE DES ASA DE PROPRIÉTAIRES

Article 1 LOIS ET RÉGLEMENTS RÉGISSANT L'ASSOCIATION

L'association syndicale autorisée d'irrigation du « Plateau de Touloud » est une « **association syndicale de propriétaires** » régie par les textes suivants.

- Lois du 21 juin 1865 et du 22 décembre 1888 relatives aux associations syndicales.
- Ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004, articles 1 à 42 relatifs aux associations syndicales de propriétaires et aux associations syndicales autorisées.
- Décret n°2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'ordonnance citée ci-dessus.
- Circulaire ministérielle du 11 juillet 2007 relative aux associations syndicales de propriétaires et ses annexes.

Article 2 STATUT JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

L'article 2 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 définit juridiquement l'ASA (Association Syndicale Autorisée) comme un « **établissement public à caractère administratif** » qui remplit donc une mission d'intérêt général.

Cela entraîne des conséquences juridiques et comptables résumées ci-après.

- Les fonds de l'ASA sont obligatoirement déposés auprès du trésor public.
- Le comptable de l'ASA est un comptable public.
- La nomenclature comptable de l'ASA (M14) et ses règles comptables et budgétaires sont celles des établissements publics locaux.
- Les actes juridiques de l'ASA (délibérations de l'assemblée des propriétaires et du Syndicat) sont soumis au contrôle de légalité du préfet et sont contestables devant la juridiction administrative.
- Les créances syndicales sont recouvrées comme en matière de contributions directes.
- Les achats de l'ASA (fournitures, études et prestations de service) sont soumis au code des marchés publics.
- Les travaux de l'ASA sont des travaux publics et relèvent de la loi MOP (loi sur la Maîtrise d'ouvrage public).
- L'ASA peut créer des servitudes d'utilité publique pour la création, l'entretien et la conservation de ses ouvrages.

Chapitre 2 - CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Article 3 SIÈGE ET NOM DE L'ASSOCIATION

Le siège de l'association est fixé à la Mairie de Touloud.

Elle conserve le nom de : **Association syndicale autorisée d'irrigation du Plateau de Touloud.**

Article 4 OBJET ET MISSIONS DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation des **ouvrages d'irrigation**, ainsi que la réalisation des **travaux d'irrigation complémentaires**, pour les besoins des immeubles compris dans son périmètre.

- Les ouvrages d'irrigation : sont listés en annexe n°3 du règlement de service.
- Les travaux d'irrigation complémentaires : sont les travaux de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension du réseau.
- Le périmètre syndical : sa définition, ses effets juridiques et son évolution relèvent des articles 5, 6 et 7 des présents statuts.

Article 5 DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE SYNDICAL

Sont réunis en association syndicale autorisée les propriétaires des terrains compris dans le périmètre de l'ASA du Plateau de Toulaud situé sur le territoire de la commune de **Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Soyons, Toulaud**, au sein même du département de l'Ardèche.

La liste des terrains compris dans le périmètre syndical est annexée aux présents statuts (**annexe n°1**) et précise notamment :

- les références cadastrales des parcelles syndiquées ;
- leur surface cadastrale et la surface souscrite si celle-ci est différente. Lorsque les surfaces souscrites sont différentes des surfaces cadastrales un plan de la parcelle sera annexé aux statuts (**annexe n°2**) et délimitera la partie souscrite ;
- le nom de leur propriétaire actuel.

Article 6 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AU PÉRIMÈTRE SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 1er juillet 2004, les droits et obligations qui dérivent de la constitution de l'association sont attachés aux immeubles ou parties d'immeubles compris dans le périmètre et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction du périmètre.

- Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :
 - les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'association, des charges et des droits attachés à ces parcelles,
 - les locataires de l'immeuble de cette inclusion et des servitudes afférentes.
- Lors de la mutation d'un bien compris dans le périmètre d'une association syndicale, avis doit être donné, dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, à l'association qui peut faire opposition dans les conditions prévues au dit article pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire.
- Toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre syndical doit être notifiée au président de l'association syndicale par le propriétaire sortant et également par le notaire qui en fait le constat.
- Toute mutation ayant eu lieu avant le 1er janvier de l'année en cours et n'ayant pas été notifiée à l'ASA dans les formes susvisées avant la date à laquelle le rôle de la même année est rendu exécutoire ne lui est pas opposable, le propriétaire connu restant à ce titre débiteur des redevances syndicales appelées au titre du dit rôle.
- Tout propriétaire ayant omis de déclarer ou faire déclarer dans les formes susvisées, avant le 31 janvier de l'année en cours, une mutation ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier en cours, conservera la qualité de membre de l'association pour le paiement des redevances syndicales de la dite année conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 3 mai 2006.

Article 7 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE SYNDICAL

Les extensions ou les réductions de périmètre sont soumises à la procédure des modifications statutaires (cf. article 25 et 26 des présents statuts).

Chapitre 3 - ORGANES DÉCISIONNELS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

L'association est dirigée par l'Assemblée des propriétaires, le Syndicat et le Président.

SECTION 1 - L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES

Article 8 COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES

8-1 La qualité de membre

Les propriétaires des terrains inclus dans le périmètre de l'ASA sont membres de l'Assemblée des propriétaires.

Ils disposent d'un nombre de voix proportionnel à la superficie de terrain engagée dans les conditions suivantes :

- chaque propriétaire a droit à 1 voix pour une superficie souscrite inférieure ou égale à 1000 m²,
- chaque propriétaire a droit en plus à 1 voix par tranche de 1000 m² souscrite, sans que ce nombre de voix ne puisse dépasser 200.

Exemple d'affectation des voix : superficie < à 1000 m² = 1 voix ; 1 ha = 10 voix ; 10 ha = 100 voix ; 20 ha et plus = 200 voix.

8-2 L'état nominatif des propriétaires membres de l'Assemblée des propriétaires avec indication des voix dont ils disposent, est tenu à jour par le Président de l'ASA. Il sert de base à la convocation et à la réunion de l'assemblée (tableau nominatif des voix présentes et représentées).

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, un nu propriétaire peut convenir avec l'**usufruitier** que celui-ci prendra seul la qualité de membre de l'association, par le biais d'une convention. À charge de celui-ci d'en informer le président.

Article 9 RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES

9-1 Les sessions ordinaires

L'Assemblée des propriétaires se réunit en session ordinaire **tous les ans** dans le courant du **1^{er} semestre**. Le préfet et les communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association, sont invités et peuvent participer ou se faire représenter à l'Assemblée des propriétaires avec voix consultative.

9-2 Les sessions extraordinaires

L'Assemblée des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire dans les cas suivants.

- Pour modifier les statuts de l'association dans les cas prévus à l'article 39 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004
- À la demande du Syndicat, du préfet ou de la majorité de ses membres pour prendre des décisions qui relèvent de ses compétences (voir article 10 ci-dessous) sans attendre la date de la prochaine assemblée ordinaire.,
- À la demande du préfet ou de la majorité de ses membres lorsqu'il s'agit de mettre fin prématurément au mandat des membres du Syndicat.
- À la demande du président ou du syndicat, pour le remplacement d'un membre titulaire du Syndicat.

9-3 Les convocations

Les convocations sont adressées, par lettre simple, par télécopie, par courrier électronique ou remises en main propre, à chaque membre de l'Assemblée des propriétaires, **15 jours** au moins avant la réunion, et indiquent le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la séance.

Ce délai de convocation peut être abrégé par le président : à **5 jours** en cas d'urgence, et à **8 jours** suite à une réunion où le quorum n'a pas été atteint (nonobstant le 3^e alinéa de l'article 9-4 ci-dessous).

9-4 Le quorum

Le quorum s'apprécie en fonction du nombre de voix et non du nombre de membres présents.

L'Assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres.

Si cette condition n'est pas remplie, une deuxième assemblée est organisée **le même jour**, à condition que cette possibilité soit prévue dans la lettre de convocation qui vaudra donc convocation pour les 2 réunions ayant le même ordre du jour : la 1^{ère} avec condition de quorum, la 2^{ème} sans condition de quorum c'est-à-dire quel que soit le nombre de voix de ses membres.

9-5 Les pouvoirs

Les propriétaires peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix. Le pouvoir est écrit et ne vaut que pour **une seule convocation**. Il est toujours révocable. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est de **5**, il ne peut être supérieur au cinquième des membres en exercice de l'assemblée des propriétaires.

9-6 Les délibérations

- Les délibérations sont prises à la **majorité des voix** des membres présents et représentés selon l'article 8 des présents statuts. En cas de partage de voix, sauf si le scrutin est secret, la voix du Président est prépondérante.
- Le vote a lieu au scrutin secret à la demande d'au moins un tiers des personnes présentes dans la salle ayant voix délibérative (cf. article 8).
- Les délibérations sont consignées dans un procès-verbal auquel est annexée la feuille de présence. Le procès-verbal établi et signé par le Président, indique la date et le lieu de la réunion, et mentionne le résultat des votes.
- Les procès-verbaux sont conservés par ordre de date dans le registre des délibérations coté et paraphé par le Président.
- Les procès-verbaux seront affichés au siège de l'ASA (mairie de Toulaud), et pourront être communiqués à tout adhérent qui en fera la demande.

Article 10 ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES

L'Assemblée des propriétaires élit les membres du Syndicat et leurs suppléants chargés de l'administration de l'association.

Elle délibère sur :

- le rapport annuel sur l'activité et la situation financière (année n-1) de l'association, prévue à l'article 23 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 ;
- le montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le Syndicat, et les emprunts d'un montant supérieur ;
- les propositions de modification statutaire, de modification de périmètre de l'ASA ou de dissolution, dans les hypothèses prévues aux articles 37 à 40 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 ;
- l'adhésion à une union ou la fusion avec une autre Association Syndicale Autorisée ou constituée d'office ;
- toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement ;
- le principe et le montant des éventuelles indemnités des membres du Syndicat, du Président et du Vice-Président, lors de l'élection des membres du Syndicat.

SECTION 2 - LE SYNDICAT OU CONSEIL SYNDICAL

Article 11 COMPOSITION DU SYNDICAT

11-1 Élection des membres du syndicat

L'Assemblée des propriétaires élit en son sein les membres titulaires et suppléants du syndicat, dans les conditions statutaires suivantes.

- Le nombre de membres du Syndicat élus par l'Assemblée des propriétaires est de **12 titulaires** et de **2 suppléants**.
- Les fonctions électives des membres du Syndicat durent **6 ans**.
- Le renouvellement des membres du Syndicat titulaires et suppléants s'opère **par moitié tous les 3 ans**. Après le renouvellement de la totalité de ses membres, le 1^{er} renouvellement triennal s'opère par tirage au sort des membres sortants.
- Les membres titulaires et suppléants sont rééligibles, ils continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.
- Les candidatures sont uninominales et doivent être déposées au siège social au minimum **8 jours** avant la date de l'élection, seuls les membres de l'assemblée des propriétaires sont éligibles.
- La **majorité relative des voix**, des membres présents et représentés de l'assemblée des propriétaires, est requise pour être élu au Syndicat.

11-2 Remplacement des membres titulaires démissionnaires ou empêchés définitivement

Pourra être déclaré démissionnaire par le Président, tout membre du Syndicat, qui sans motif reconnu légitime, aura manqué à 3 réunions consécutives.

Un membre titulaire du Syndicat qui est démissionnaire, qui cesse de satisfaire aux conditions d'éligibilité ou qui est empêché définitivement d'exercer ses fonctions, est remplacé par un suppléant pris dans l'ordre de son élection, jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit élu.

Lorsque le Président convoque le Syndicat après avoir constaté la nécessité de remplacer un titulaire, il désigne le suppléant amené à occuper ce poste. Sauf délibération du Syndicat provoquant une Assemblée extraordinaire des propriétaires pour élire un nouveau titulaire, l'élection du membre manquant aura lieu lors de l'assemblée ordinaire suivante. Le membre du Syndicat élu en remplacement, l'est pour la durée restant à courir du mandat du membre qu'il remplace.

11-3 Indemnisation des membres

Si l'Assemblée des propriétaires en a délibéré dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus, les membres du Syndicat peuvent recevoir une indemnité à raison de leur activité pour la durée de leur mandat.

Article 12 DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

Lors de la réunion du Syndicat qui suit chaque élection de ses membres, le syndicat procède à l'élection en son sein du Président et du Vice-président, selon le scrutin majoritaire à 2 tours avec vote à main levée.

Cependant, le vote aura lieu à bulletin secret si plus de la moitié des membres présents le demande. Le Président et le Vice-président sont rééligibles. Ils conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Si l'Assemblée des propriétaires en a délibéré dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus, le Président et le Vice-président peuvent recevoir une indemnité à raison de leur activité pour la durée de leur mandat.

Article 13 ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT

13-1 Compétence générale

Sous réserve des attributions de l'Assemblée des Propriétaires et du Président, le Syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'association syndicale.

13-2 Compétences spécifiques (article 26 du décret 2006-504 du 3 mai 2006)

- Désigne le président, le vice-président et le secrétaire.
- Délibère sur les projets de travaux et leur exécution.
- Approuve les marchés qui sont de sa compétence et délibère sur les catégories de marché dont il délègue la responsabilité au Président.
- Vote le budget prévisionnel annuel et les comptes de résultats (comptes de gestion et compte administratif)
- Arrête le rôle des redevances syndicales et délibère sur les bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association.
- Délibère sur les emprunts dans la limite du montant fixé par l'Assemblée des Propriétaires.
- Crée les régies de recettes et d'avances dans les conditions fixées aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales.
- Délibère sur les modifications du périmètre syndical dans les conditions particulières prévues aux articles 37 et 38 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et détaillées à l'article 25 des présents statuts.
- Autorise le Président à agir en justice.
- Délibère sur l'adhésion à une fédération d'ASA.
- Délibère sur des accords ou conventions entre l'ASA et des collectivités publiques ou privées qui peuvent prévoir une contribution financière de ces collectivités à l'ASA dans les limites de la compétence de cette dernière.
- Élabore et modifie le **règlement de service**, le calcul du **droit d'entrée** versé par les nouveaux adhérents, le calcul du **droit de retrait** versé par les membres sortants.

Article 14 RÉUNIONS DU SYNDICAT

Le Syndicat fixe le lieu de ses réunions.

Il se réunit chaque fois que les besoins de l'Association l'exigent, à l'initiative du Président ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

Il est convoqué et présidé par le Président qui fixe l'ordre du jour.

La convocation est faite par tout moyen, au moins **7 jours** avant la réunion.

Article 15 DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT

15-1 Le quorum et les pouvoirs

Le Syndicat délibère valablement lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le Syndicat est de nouveau convoqué dans un délai de **7 jours**. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Un membre du Syndicat peut donner pouvoir de le représenter à un autre membre du syndicat.

Le mandat est écrit et **ne porte que sur une seule réunion**, il est toujours révocable.

Chaque membre du syndicat ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir de représentation.

15-2 L'adoption des délibérations

Les délibérations du Syndicat sont prises à la **majorité des voix** des membres du Syndicat présents ou représentés, nonobstant le vote à la **majorité des membres** prévu à l'article 25 des statuts. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations sont signées par le Président et un autre membre du Syndicat. La feuille de présence signée est annexée aux délibérations, qui sont conservées dans le registre des délibérations

SECTION 3 - LE PRÉSIDENT

Article 16 ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT

Les principales compétences du Président sont décrites dans les articles 4 et 23 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et 28 du décret du 3 mai 2006.

- Il est le représentant légal de l'association syndicale.
- Il tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire.
- Il prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée des Propriétaires et du Syndicat.
- Il convoque et préside les réunions de l'Assemblée des Propriétaires et du Syndicat.
- Il certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes pris par les organes de l'association syndicale.
- Il passe et gère les marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le Syndicat.
- Il veille à la conservation des plans, registres et autres documents relatifs à l'administration de l'association.
- Il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'ASA, il prépare et rend exécutoires les rôles.
- Il est le chef des services de l'association.
- Il recrute, gère et affecte le personnel, fixe les conditions de sa rémunération, élabore le règlement intérieur du personnel.
- Il élabore le rapport annuel sur l'activité de l'association et sa situation financière, analysant notamment le compte administratif.
- Par délégation de l'Assemblée des Propriétaires, il modifie les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande. Il rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'Assemblée des Propriétaires.

Article 17 RÔLE DU VICE-PRÉSIDENT

Le Vice-Président supplée le Président absent ou empêché. Il n'a aucune attribution propre ou déléguée par le Président.

Article 18 NOMINATION ET RÔLE DU SECRÉTAIRE

Le Syndicat désigne en son sein un secrétaire chargé d'assister le Président dans les tâches administratives, comptables et budgétaires. La durée de ses fonctions n'est pas limitée, mais il peut être remplacé à tout moment par le Syndicat.

Pour cette activité il peut recevoir une indemnité dont le principe et le montant sont adoptés par l'Assemblée des propriétaires (cf. article 10 des présents statuts).

Chapitre 4 - LES FINANCES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Article 19 COMPTABLE DE L'ASSOCIATION

Les fonctions de comptable de l'association syndicale autorisée sont confiées à un comptable direct du Trésor désigné par le préfet sur proposition du Syndicat, après avis du trésorier-payeur général.

Le comptable de l'association syndicale autorisée est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association ainsi que de toutes les sommes qui lui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Article 20 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DES MARCHÉS PUBLICS

- Une commission d'appel d'offres à caractère permanent est présidée par le Président et comporte deux autres membres du Syndicat désignés par ce dernier.
- Une commission spéciale peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé sur délibération du Syndicat qui détermine le nombre de membres.
- Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code des Marchés

Publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le Président jouant le rôle du Maire. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres : des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (bureau d'étude, agent de l'État, etc.) et lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Il est précisé que selon le code des marchés publics en vigueur, le recours à la commission d'appel d'offres pour attribuer les marchés est obligatoire pour les marchés dits formalisés. A contrario pour les marchés passés en procédure adaptée en raison de leur montant, l'attribution relève de la compétence du Syndicat (cf. article 13-2 des statuts) qui peut la déléguer au président (cf. article 16 des statuts).

Article 21 LES MOYENS FINANCIERS

21-1 Les recettes de l'ASA (article 31 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004)

- Les redevances dues par ses membres (cf. article 21-3 des statuts).
- Les dons et legs.
- Les produits des cessions des éléments d'actifs.
- Les subventions de diverses origines.
- Les revenus des biens meubles ou immeubles de l'association.
- Le produit des emprunts.
- Le cas échéant, l'amortissement, les provisions et le résultat disponible de la section de fonctionnement du budget de l'association.
- Les recettes des conventions relatives aux éventuelles activités accessoires de l'association.
- Les redevances diverses résultant des conventions d'occupation de ses propriétés privées ou publiques.
- Les droits d'entrée versés par les propriétaires de nouvelles parcelles syndiquées.
- Les droits de retrait versés par les propriétaires retirant une parcelle souscrite.

21-2 L'affectation des recettes de l'ASA

Le montant des recettes annuelles devra permettre notamment de faire face :

- aux intérêts et aux annuités d'amortissement des emprunts restant dus ;
- aux frais généraux annuels d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement des ouvrages de l'association ;
- aux frais de fonctionnement et d'administration générale de l'association ;
- au déficit éventuel des exercices antérieurs ;
- à la constitution éventuelle de réserves destinées à faire face aux éventuels retards dans le recouvrement des cotisations dues par les membres, aux grosses réparations et au renouvellement des équipements.

21-3 Les redevances syndicales

1) Établissement par le Syndicat

– Les redevances syndicales sont établies annuellement et sont dues par les membres appartenant à l'association au 1^{er} janvier de l'année de leur liquidation.

Les redevances annuelles feront l'objet d'un ou plusieurs appels de cotisation selon des modalités fixées par le Syndicat. Elles pourront être facturées aux exploitants, aux fermiers et locataires, à la demande écrite des propriétaires contresignée par les dits exploitants, fermiers et locataires.

– Les bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association

Elles tiennent compte de l'intérêt de chaque propriété à l'exécution des missions de l'association et sont établies ou modifiées par le Syndicat selon les règles suivantes (article 51 du décret du 3 mai 2006).

- Le Syndicat élabore un projet de bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association.
- Un exemplaire du projet et de ses annexes et un registre destiné à recevoir les observations des membres de l'association, sont déposés pendant quinze jours au siège de l'association.
- À l'expiration de ce délai, le Syndicat examine les observations des membres de l'association. Il arrête ensuite les bases de répartition des dépenses. Cette délibération est notifiée aux membres de l'association par le Président.

2) Recouvrement par le comptable public

- Le recouvrement des créances de l'association s'effectue comme en matière de contributions directes.
- L'action du comptable se prescrit par 4 ans à compter de la prise en charge du titre de recette.

Chapitre 5 - LES OBLIGATIONS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Article 22 RÈGLEMENT DE SERVICE

Un règlement de service définit les règles concrètes d'organisation et de fonctionnement du service d'irrigation, et fixe les sanctions qui pourront être infligées aux membres de l'association qui ne respectent pas ses règles.

Sa rédaction initiale et ses modifications ultérieures feront l'objet d'une délibération du Syndicat, puis seront soumises à l'approbation de la plus proche assemblée ordinaire des propriétaires.

Ce règlement figurera en annexe des statuts de l'association (**annexe n°3**)

Article 23 CHARGES ET CONTRAINTES SUPPORTÉES PAR LES MEMBRES

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations au sens de l'article 3 de l'Ordonnance du premier juillet 2004.

• Des servitudes d'établissement des ouvrages

Toute parcelle adhérente est tenue de supporter l'établissement ou l'appui sur son fonds des ouvrages d'irrigation de l'ASA. Cette servitude reste attachée à la parcelle qui est retirée du périmètre de l'ASA, tant qu'elle est nécessaire aux missions de l'ASA.

• Des servitudes de passage pour les entretenir

Toute construction, édification de clôture ou plantation sur les parcelles où sont implantés des ouvrages devra permettre le passage pour leur entretien :

- les constructions devront être établies à une distance minimum de **3** mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation,
- les clôtures en travers de la canalisation devront prévoir une ouverture d'une largeur de **4** mètres au droit de la canalisation
- Les clôtures longeant la canalisation devront permettre le passage sur une largeur de **2** mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation

• Des règles nécessaires à la protection des ouvrages de l'ASA

Ces règles et les modalités de leur mise en œuvre pourront être précisées dans le règlement de service. Lorsque l'importance des ouvrages prévus implique manifestement l'acquisition de leur assiette foncière, l'association syndicale est tenue d'acquiescer les terrains nécessaires à l'amiable ou si besoin par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 24 PROPRIÉTÉ ET ENTRETIEN DES OUVRAGES

- L'association syndicale autorisée est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien. (cf. article 4 des présents statuts).

- Cependant, les ouvrages listés (types d'ouvrage et parcelles de situation) **en annexe du règlement intérieur du service**, appartiennent au propriétaire de la parcelle sur laquelle ils sont implantés, ledit propriétaire en assure l'entretien.

Chapitre 6 - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Article 25 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

La procédure de modification des statuts (initiative, consultations, décision) est prévue par les articles 37 à 39 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004, elle diffère selon l'objet la modification, mais dans tous les cas la modification adoptée, est in fine autorisée par **arrêté préfectoral** publié et notifié.

- Les modifications de l'objet ou du périmètre de l'association sont soumises l'Assemblée des propriétaires, selon les règles fixées par les articles 37 et 38 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et les articles 67 à 70 du décret du 3 mai 2006. Elles sont adoptées à la **majorité qualifiée des propriétaires associés** prévue à l'article 14 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004.

Une procédure simplifiée est prévue par les textes susdits, pour les modifications du périmètre qui n'excèdent pas en plus (extension) ou en moins (distriction) **7 %** de la superficie du périmètre de l'association.

En ce cas c'est le Syndicat qui se prononce à la **majorité de ses membres** et soumet sa délibération au contrôle de légalité du préfet (pour la distriction de parcelle le syndicat délibère s'il en a reçu délégation par délibération de l'assemblée des propriétaires).

Puis, il revient à la prochaine assemblée ordinaire des propriétaires d'adopter cette modification du périmètre,

à la **majorité simple des voix** de ses membres.

- Les modifications statutaires autres que celles portant sur l'objet ou sur le périmètre syndical sont soumises à l'Assemblée des propriétaires selon les règles fixées par l'article 39 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004. Elles sont adoptées à la **majorité simple des voix** des membres de l'assemblée convoquée en session extraordinaire à cet effet.

Article 26 EXTENSION ET RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE DE L'ASSOCIATION

26-1 Procédure

Le périmètre des parcelles engagées est annexé aux statuts, toute modification équivaut à une modification statutaire et relève donc des modalités de prise de décision prévues à l'article 25 des présents statuts.

26-2 Conditions économiques et financières

- La modification du périmètre doit présenter un intérêt économique pour l'association, ou pour le moins ne doit pas la pénaliser financièrement.
- Le Syndicat est chargé d'étudier la modification et d'apprécier son opportunité.

1) L'extension du périmètre

Le demandeur de l'adhésion d'une nouvelle parcelle :

- accepte les conditions tarifaires des redevances syndicales en vigueur,
- reconnaît avoir pris connaissance des droits et devoirs attachés à la parcelle souscrite,
- prends à sa charge le coût des travaux de raccordement au réseau d'irrigation,
- verse à l'association un droit d'entrée correspondant à sa quote-part des investissements antérieurement financés par les membres de l'ASA, ce droit d'entrée est calculé et actualisé par le Syndicat.

2) La réduction du périmètre

Le demandeur du retrait d'une parcelle souscrite :

- est redevable de la totalité des redevances syndicales dues au titre de l'année civile du retrait (pas de proratisation)
- versera à l'association sa quote-part des remboursements d'emprunts de l'ASA restants dus au moment du retrait,
- versera à l'association un droit de retrait calculé et actualisé par le Syndicat en vue d'assurer la stabilité financière et la pérennité économique de l'ASA.

Article 27 DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

L'association syndicale autorisée peut être dissoute par arrêté préfectoral, pris d'office dans les cas prévus par l'article 40 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004, ou sur proposition de l'Assemblée des propriétaires qui a recueilli l'accord de la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés.

Les conditions dans lesquelles l'association est dissoute ainsi que la dévolution du passif et de l'actif sont déterminées soit par le Syndicat, soit, à défaut, par un liquidateur nommé par l'autorité administrative. Elles doivent tenir compte des droits des tiers et sont mentionnées dans l'acte prononçant la dissolution.

Les propriétaires membres de l'association sont redevables des dettes de l'association jusqu'à leur extinction totale.

Cependant, les dettes peuvent être prises en charge par une collectivité territoriale ou un organisme tiers selon des modalités fixées par l'arrêté préfectoral de dissolution.

Chapitre 7 - ANNEXES

Annexe 1 : Liste des terrains inclus dans le périmètre syndical

Annexe 2 : Plans des parcelles partiellement souscrites

Annexe 3 : Règlement du service d'irrigation

ANNEXE 2 : liste des parcelles adhérentes

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE CHARMES SUR RHONE/1

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Section	N°	Adresse / Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
ZA	20	Mirabel	0,1800	0,1800	TEISSIER Jacques		Mirabel	Charmes
ZA	32	Sarzier	2,3450	2,3450	MOUNIER Alain		Quartier Suze	Charmes
ZA	33	Sarzier	6,0820	5,2091	MOUNIER Alain		Quartier Suze	Charmes
ZA	38	Sarzier	0,8510	0,8510	MOUNIER Alain		Quartier Suze	Charmes
ZA	59	Sarzier	2,9320	2,9320	MOUNIER Alain		Quartier Suze	Charmes
ZA	75	Chemin neuf	0,2760	0,2760	DELAVIS Christian	52	allée Loriot	Bourg les Valence
ZA	119		0,2000	0,2000	TEISSIER Jacques		Mirabel	Charmes
ZA	121		0,0525	0,0525	ISSARTIAL René		Reymondon quartier Suze	Charmes
ZA	179	Sarzier	0,7144	0,7144	DEVISE Yves	9	rue Olivier de Serres	Saint-Péray
ZA	184	Mirabel	0,1274	0,1274	LEORAT Philippe		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	186		0,0202	0,0202	ISSARTIAL René		Reymondon quartier Suze	Charmes
ZA	196	Sarzier	0,8679	0,8679	MOUNIER Alain		Quartier Suze	Charmes
ZA	207		0,2902	0,2902	FLEURANCE Jean-Yves		Chemin des Grands Prés	Charmes
ZA	213		0,2500	0,2500	VINOT Jean-Baptiste et Carine		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	214		0,2500	0,2500	SCI Clarema		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	215		0,2500	0,2500	DELAURIERE Guy et Elvire		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	216		0,2500	0,2500	GIFFON Frédéric et Emmanuelle		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	217	Mirabel	0,6172	0,6172	LEORAT Philippe		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	223		0,2315	0,2315	MOUNIER Alain et Fabienne		549 chemin de Suze	Charmes
ZA	225		0,2338	0,2338	CHALIES Didier		Quartier Suze	Charmes
ZA	258B		3,2410	3,2410	LEORAT Philippe		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	268		0,1961	0,1961	VASSEUR Freddy et Isabelle		505 chemin de Suze	Charmes
ZA	277	Mirabel	12,5065	8,2496	LEORAT Philippe		Quartier Mirabel	Charmes
ZA	278		0,5480	0,5480	ISSARTIAL René		Reymondon quartier Suze	Charmes
ZA	279		0,0589	0,0589	GALLINOTTI David et Sarah		Chemin des Grands Prés	Charmes
ZA	280		0,0417	0,0417	GALLINOTTI David et Sarah		Chemin des Grands Prés	Charmes
ZA	281	Chemin des grands Prés	0,0992	0,0992	ISSARTIAL Nicolas		Chemin des Grands Prés	Valréas
ZA	282		0,0991	0,0991	CADIER David et Lydie		Chemin des Grands Prés	Charmes
ZB	23		4,1700	4,1700	POULENARD Marc	15	rue Deyries	Bordeaux
ZB	33	Recoule	2,6700	2,5000	VEOL Nicolas	57	Le Vertel	Charmes
ZB	43	Ménafauries	0,7830	0,7830	MOUNIER Pierre	3	Moulin de Foriel	Boffres
ZB	100	Ménafauries	0,2502	0,2502	PANASSIER Catherine épouse CHAPOT	1	rue de La Sarra	Oullins
ZB	101	5046 Rte des Ménafauries	0,2770	0,2770	PANASSIER Catherine épouse CHAPOT	1	rue de La Sarra	Oullins
ZB	106		0,2500	0,2500	DUPLANTIER Corinne épouse ARNAUD	1847	Rte des Ménafauries	Charmes
ZB	114		0,2419	0,2419	DUPLANTIER Nadège épouse FREYCHET	1845 B	Rte des Ménafauries	Charmes
ZB	115		0,2969	0,2969	DUPLANTIER Alain	1845 A	Rte des Ménafauries	Charmes
ZB	118		0,1263	0,1263	GOURDOL Ginette et Robert	1949	Rte des Ménafauries	Charmes
ZB	169		0,0676	0,0676	GOURDOL Ginette et Robert	1949	Rte des Ménafauries	Charmes
ZB	178	Recoule	0,6287	0,1314	GOURDOL Aurélie épouse MARTIN		Chemin de Chambaud	Charmes

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE CHARMES SUR RHONE/2

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Section	N°	Adresse / Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
ZC	203		0,2869	0,2869	VABRES Thierry	133	chemin de Peyrouse	Charmes
ZC	204		0,0100	0,0100	VABRES Thierry	133	chemin de Peyrouse	Charmes
ZC	240		0,1588	0,1588	CLIOZIER Fernand et Viviane	630	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	241		0,2252	0,2252	TRENTO Gilbert et Christine	554	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	257		0,7858	0,5000	BOULON Annie	909	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	258		0,4692	0,4692	MONTEREMAL Patrice	945	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	260		0,3358	0,3358	CLERGET Bernard et Marie	1044	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	269		0,2897	0,2897	PICQ Françoise	1141	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	272		0,2004	0,2004	RAGU Jérôme et Laurence	1152	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	291	Ménafauries	0,1500	0,1500	MEUNIER André	46	chemin de l'Ecuyer	Charmes
ZC	297		0,3000	0,3000	VIVIER Guy	1447	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	298		0,3310	0,3310	PILLER Lucienne	1511	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	310		0,2480	0,2480	BOUTRY Alain et Hélène	1074	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	311		0,1500	0,1500	ROCHER Yves et Monique	995	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	313		0,2400	0,2400	BARBE Vincent et Nadège	1099	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	315		0,2000	0,2000	NADE Christian	541	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	371		0,2500	0,2500	COLLONGES Jean-Claude et Annie	1132	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	372		0,2500	0,2500	ROMON Joël et Liliane	1142	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	373		0,2500	0,2500	SOUBEYRAND Eric et Fabienne	1184	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	375		0,2500	0,2500	CLERGET Jacques HOTOLEAN Martine	1144	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	376		0,2656	0,2656	FARNIER Philippe	1188	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	388		0,2456	0,2456	CHAREYRON Jean-Pierre	603	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	389		0,2456	0,2456	MOURARD Yves	609	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	394		0,3376	0,3376	CASTILLON Denys	591	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	397	Ménafauries	0,1748	0,1748	MEUNIER André	46	chemin de l'Ecuyer	Charmes
ZC	398		0,2500	0,2500	MLOCHEVITCH Evelyne	1089	Route des Crêtes	Charmes
ZC	399		0,2680	0,2680	WEBER Vincent / CLAIR Vanessa	1071	Route des Crêtes	Charmes
ZC	408		0,2500	0,2500	FOURQUET Laurence épouse SERRURIER	707	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	413		0,2500	0,2500	LEPAUL Renaud / ERCOLE Anne	1526	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	416		0,2888	0,2888	GERLAND Roland REILLE Christine	1107	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	417		0,2900	0,2900	DREVETON Gilles et Michèle	1109	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	425		0,2500	0,2500	CONSTANTIN Philippe	1112	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	471C		0,1930	0,1930	FRANCON René	1100	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	516		0,3302	0,3302	FHAL Frédérique	811	Rte des Crêtes	Charmes
ZC	524		1,6670	1,0000	FREYDIER Jean-Jacques	954	Rte des Crètes	Charmes
ZC	533		0,6304	0,6304	TALON Hervé	1655	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	557		0,2500	0,2500	JOLY Pascal	1606	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	558	247 chemin de Peyrouse	0,2500	0,2500	KLEIN Raymond	247	Chemin de Peyrouse	Charmes
ZC	567		0,2508	0,2508	FRAISSE Olivier	1199	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	588	497 Rte des Ménafauries	0,3712	0,3712	TERRASSE Ralph	3	Imp.de la borne blanche	Orry La Ville
ZC	589	Ménafauries	0,2500	0,2500	TERRASSE Ralph	3	Imp.de la borne blanche	Orry La Ville
ZC	595		0,2501	0,2501	POINT Pascal	966	Route des Ménafauries	Charmes
ZC	596		0,2501	0,2501	DESCOTES Stéphane	1002	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	604		0,1992	0,1992	SERRURIER Jean-Claude	502	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	632		0,1000	0,1000	POINT Pascal	967	Route des Ménafauries	Charmes
ZC	680		0,2431	0,2431	CHIFFLET Lucette	764 A	Rte des Crètes	Charmes
ZC	746		0,2455	0,2455	VERMEULEN Bruno	597	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	748		0,2431	0,2431	HUSSON Alain	432	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	756		0,8757	0,8757	FREYDIER Yves	703	Rte des Crètes	Charmes
ZC	757		0,2567	0,2567	FREYDIER Laure	649	Rte des Crètes	Charmes
ZC	775		0,1686	0,1686	BONNEFOY Chantal	1051	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	780		0,1208	0,1208	FOURQUET Odette	543	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	781		0,0814	0,0814	FOURQUET Odette	543	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	798		0,2147	0,2147	FOURQUET Jules	667	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	810		0,2253	0,2253	LABRUYERE Franck et Corinne	1149	Rte des Ménafauries	Charmes
ZC	870	Ménafauries	0,7128	0,7128	MOUNIER Alain		Quartier Suze	Charmes
ZC	941	785 Rte des Ménafauries	0,2096	0,2096	DELAVIS Christian	51	allée Lorient	Bourg les Valence
ZC	942		1,5310	1,2500	SARL Avenir Aménagements	19	cours Borodine	Valence

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES LES BAINS

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)		
Section	N°	Adresse / Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	Voie	Commune
ZK	69	Chambaud	0,3860	0,3860	HUSELSTEIN Marcel	rue Poncelet	Saint Avold
ZK	79	Chambaud	0,1500	0,1500	MAZERAT Bruno	Chambaud	St Georges Les Bains
ZK	85	Chambaud	1,8890	1,8890	MAZERAT Michel	Chambaud	St Georges Les Bains
ZK	86	Chambaud	0,1912	0,1912	MAZERAT Laurent	Chambaud	St Georges Les Bains
ZK	87	Chambaud	0,0602	0,0602	MAZERAT Laurent	Chambaud	St Georges Les Bains
ZK	198	Chambaud	0,0916	0,0916	MAZERAT Laurent	Chambaud	St Georges Les Bains

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE SOYONS

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Section	N°	Adresse / Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
ZA	2	550 chemin des Cours	0,5700	0,5000	CHAPELON Corinne épouse DUFAUX Martial	125	chemin Le Mas	Soyons
ZA	198	660 chemin des Cours	0,3365	0,3365	MAUPETIT Joseph	660	chemin des Cours	Soyons
ZA	199	610 chemin des Cours	0,3365	0,3365	ALBERT BRUNET Catherine épouse CHANTRE Laurent	610	chemin des Cours	Soyons
ZA	371	555, chemin du Cros de Merlan	0,2386	0,2386	DUMAZEL Dominique et Tamara	1	rue Magnard	Romans
ZC	188	La Crouzette	0,3370	0,3370	COURSODON Pierre GFA	3	Place du Marché	Mauves
ZC	308	La Crouzette	2,5328	2,5328	COURSODON Pierre GFA	3	Place du Marché	Mauves
ZC	686	La Crouzette	0,7527	0,7527	COURSODON Pierre GFA	3	Place du Marché	Mauves
ZD	1	Bergeronne	0,2970	0,2970	FIALAIS Françoise épouse LEORAT Philippe		Quartier Mirabel	Charmes Sur Rhône
ZD	3	Bergeronne	2,1360	2,1360	BONJOUR Maryse	1360	route Colombier	Toulaud
ZD	5	Bergeronne	5,9690	3,5000	GENETE Philippe	1160	chemin de Billoire	Toulaud
ZD	245	Pierrette	2,0830	1,5000	DESPEISSE Michel	30	Route des Cretes	Soyons
ZD	249	Pierrette	1,9780	1,5000	DESPEISSE Michel	30	Route des Cretes	Soyons
ZD	347	470 chemin de Bergeronne	0,1203	1,1203	PONSON Pascale	470	chemin de Bergeronne	Soyons
ZD	350	390 chemin de Bergeronne	0,1202	0,1202	CHARMAISON Fabien	11	rue Maurice Chevalier	Valence
					CHARMAISON Nicolas	193	rue Pilatre de Rosier	Dolomieu
ZD	351	360 chemin de Bergeronne	0,1213	0,1213	CHOLVY Pierre	360	chemin de Bergeronne	Soyons
ZD	465	30 Route des Cretes	1,0237	0,5000	DESPEISSE Michel	30	Route des Cretes	Soyons
ZD	699	Jaulan	3,5825	1,5000	DESPEISSE Michel	30	Route des Cretes	Soyons

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE SAINT PÉRAY

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Section	N°	Adresse Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
ZA	119		0,1500	0,1500	GERLAND Patrick	710	Chemin de Ploye	St Péray
ZA	120		0,1500	0,1500	KOLLROS René et Michelle	776	Chemin de Ploye	St Péray
ZA	191		0,2204	0,2204	CARABELLI André	678	Chemin de Ploye	St Péray
ZA	221		0,3627	0,3627	JULLIEN Michel et Dominique	618	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	15B	Châtaignier	0,8000	0,8000	DARONA Indivision chez Vincent	15	rue du ruisseau	Cornas
ZB	26		0,2980	0,2980	CAILLET Serge et Monique	185	Chemin de Chabrier	St Péray
ZB	55		0,1550	0,1550	CHAPPE Jean-Louis et Marie-Anne	637	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	114E	Châtaignier	0,1075	0,1075	CHAREYRON indivision chez Bernard		Le châtaignier	St Péray
ZB	114F	Châtaignier	0,3649	0,3649	CHAREYRON indivision chez Bernard		Le châtaignier	St Péray
ZB	115	Châtaignier	0,6666	0,6666	CHAREYRON Alain	1349	chemin du Châtaignier	St Péray
ZB	125		1,0132	0,5000	SINQUET Alain	979	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	128	Châtaignier	0,7150	0,7150	CHAREYRON Jean-Luc	873	chemin du Châtaignier	St Péray
ZB	138		0,3155	0,3155	MARMEYS Marie-Thérèse	929	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	146		0,3970	0,3970	RAYMOND Philippe	1747 A	Av. Colette Dimberton	St Péray
ZB	161		0,3513	0,3513	FRANCOIS Bruno et Maria	1049	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	162		0,3521	0,3521	FORELLA Guy er Annie	1059	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	164A	La Carrière	0,3515	0,3515	CORNUT CHAUVIN Joelle et Amaury	311	chemin Les champs	St Péray
ZB	183		0,1000	0,1000	FERREYRE Rodolphe et Caroline	196	Chemin des Champs	St Péray
ZB	187		0,0634	0,0634	AUDIGIER Florian / ALAMEL Anaïs	264 A	Chemin des Champs	St Péray
ZB	199		0,1176	0,1176	GINOT Samuel	81 A	Chemin de Chabrier	St Péray
ZB	200		0,1307	0,1307	GINOT Samuel	81 A	Chemin de Chabrier	St Péray
ZB	201		0,1407	0,1407	HOTOLEAN Bruno et Sylvie	81 B	Chemin de Chabrier	St Péray
ZB	205		0,2221	0,2221	JACQ Bernard et Colette	374	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	208		0,2384	0,2384	CHAREYRE Olivier et Nathalie	436	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	210		0,1500	0,1500	CORNU Gérard et Elisabeth	697	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	213		0,3680	0,3680	MOINDROT Henri et Marylène	523	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	223		0,2050	0,2050	PIROUX Gilles et Sylviane	219	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	224		0,1920	0,1920	GONNET Philippe et Josiane	225	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	230		0,1930	0,1930	RAFFOUR Philippe et Martine	739	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	233		0,1878	0,1878	HERAUD Jean-Philippe et Maryse	276	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	239		0,1192	0,1192	VELOTTI Mathieu et COSTE Sandy	86	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	251		0,2166	0,2166	BEC Sylviane	163	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	253		0,1176	0,1176	JACQ Bernard et Colette	374	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	257		0,3972	0,3972	PEYRARD Bernard et Annie	193	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	269		0,2539	0,2539	CHEBANCE Jean-Max et Nadine	731	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	317		0,0055	0,0055	VELOTTI Mathieu et COSTE Sandy	86	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	330		0,1805	0,1805	COMBOROURE Gilbert et Josette	123 C	Chemin des Champs	St Péray
ZB	349		0,1391	0,1391	SILDEN (RAPHAEL Denis)	352	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	351		0,3586	0,3586	MAAS Daniel et Patricia	1014	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	362		0,2257	0,2257	RAPHAEL Denis et Sylvana	350	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	363		0,0038	0,0038	LECOEUR Edouard -THIVOLLE Céline	348	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	364		0,1214	0,1214	LECOEUR Edouard -THIVOLLE Céline	348	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	392		0,1529	0,1529	JEANJEAN Fabienne	913	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	393		0,2474	0,2474	ROCHE Daniel et Janine	8	Rue des Amandiers	G-Granges
ZB	394		0,1508	0,1508	AUDIGIER Florian / ALAMEL Anaïs	264 A	Chemin des Champs	St Péray
ZB	406		0,3934	0,3934	BRUNEL Robert	1747	Av. Colette Dimberton	St Péray
ZB	435		0,1301	0,1301	CLAPE Olivier / JACOB Nathalie	123 E	Chemin des Champs	St Péray
ZB	454	Petit Champ	3,4847	1,2500	CORNUT CHAUVIN Joelle et Amaury	309	chemin Les champs	St Péray
ZB	490	Petit Champ	15,1660	4,4000	CORNUT CHAUVIN Joelle et Amaury	310	chemin Les champs	St Péray
ZB	513		0,3335	0,3335	GRANGETTE Michel	961	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	514		0,1200	0,1200	JOUVE Olivier et Anne-laure	959	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	523		0,3964	0,3964	ROLLET Jean-Noël (copropriété CHABRIER	354 bis	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	561		0,1281	0,1281	POURCHERE Aymeric	354	Chemin de la Pinatte	St Péray
ZB	562		0,1530	0,1530	ALLIGIER Nans et Camille	165	Chemin de Chabrier	St Péray
ZB	591		0,3028	0,3028	COUTURIER Jacques et Catherine	861	Chemin de Ploye	St Péray
ZB	592		0,0966	0,0966	BRIDONNEAU Yann et Séverine		Chemin de Ploye	St Péray

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE TOULAUD/1

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Secteur	N°	Adresse Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
AI	29	le village	0,0600	0,0600	DUMAS Louise	14 bis	rue Pierre Nicole	Paris
AI	30	le village	0,2190	0,2190	DUMAS Louise	14 bis	rue Pierre Nicole	Paris
AI	68	Le village	0,0330	0,0330	Mairie	85	Rue du Moulin de l'Aure	Toulaud
AI	258		0,3930	0,3930	Mairie	85	Rue du Moulin de l'Aure	Toulaud
C	221	Coulet	0,6800	0,2500	MAISONNEUVE Indivision chez Annette ép. ROUMEZIN	187	chemin du Colombier	Toulaud
ZA	28	Les Fonds	0,4600	0,4600	COMBEDIMANCHE Aurélie épouse VELIT	25	rue Simon Vialet	Vernoux
ZA	30B	Les Fonds	0,7400	0,7400	COMBEDIMANCHE Céline épouse SOUCHE	15	Impasse des guepiers	Toulaud
ZA	44	Coutay	1,4280	1,4280	DARONA Indivision chez Vincent	15	rue du ruisseau	Cornas
ZA	45	Coutay	0,7310	0,7310	DARONA Indivision chez Vincent	15	rue du ruisseau	Cornas
ZA	69	Meyret	5,3280	2,0000	CHAREYRON indivision chez Bernard		chemin du Châtaignier	St Peray
ZA	88	Poclary	1,0520	1,0520	COMBEDIMANCHE Céline épouse SOUCHE	15	Impasse des guepiers	Toulaud
ZA	90	Poclary	0,4130	0,4130	COMBEDIMANCHE Céline épouse SOUCHE	15	Impasse des guepiers	Toulaud
ZA	180		1,2507	0,8000	POMMARET Robert	990	route de Poclary	Toulaud
ZA	186		0,5056	0,5056	POMMARET Marie-Thérèse	945	route des Fonts	Toulaud
ZA	187		0,5234	0,5234	POMMARET André	975	route des Fonts	Toulaud
ZA	255	Poclary	0,4390	0,4390	COMBEDIMANCHE Aurélie (épouse VELIT)	25	rue Simon Vialet	Vernoux
ZA	256	Poclary	0,4090	0,4090	COMBEDIMANCHE Aurélie épouse VELIT	25	rue Simon Vialet	Vernoux
ZA	260	Les Fonds	0,3424	0,3424	BONNET Patricia (épouse POURRET)	2	impasse du Ruisseau	Cornas
ZA	269		0,9680	0,4000	BOUVIER Indivision chez Henri	85	Route des fonds	Toulaud
ZA	276A	Les Fonds	1,5100	1,5100	COMBEDIMANCHE Aurélie épouse VELIT	25	rue Simon Vialet	Vernoux
ZB	2	Rotisson	1,3970	1,3970	JACQUET Hubert	1015	Chemin de Bergeron	Toulaud
ZB	8	Rotisson	0,4000	0,4000	BADEL Raymond	420	Rte du Bois de Geai	Toulaud
ZB	47A		0,7275	0,5000	SABATIER Colette	130	chemin du Mas	Toulaud
ZB	51	Les Cours	0,9880	0,9880	COURSODON Pierre GFA	3	Place du Marché	Mauves
ZB	61	Les Cours	6,5295	0,4585	DUMAZEL indivision chez Vincent	140	impasse des Cours	Toulaud
ZB	100	Gronlu	0,6080	0,5450	ODRAT Landry ODRAT Ludovic	170	chemin de Barrier	Toulaud
ZB	102		0,4080	0,4080	SANONER Damien BONNOT Emilie	285	Route du Creux de Char	Toulaud
ZB	110A	Chomat	0,1800	0,1800	BADEL Olivier	500	Rte de Chomat	Toulaud
ZB	110C	Chomat	0,4000	0,4000	BADEL Olivier	500	Rte de Chomat	Toulaud
ZB	110D	Chomat	0,4534	0,4534	BADEL Olivier	500	Rte de Chomat	Toulaud
ZB	110F	Chomat	0,0966	0,0966	BADEL Olivier	500	Rte de Chomat	Toulaud
ZB	112	Chomat	1,3260	1,3260	CELLIER Pierre	46	rue Hector Berlioz	Lyon
ZB	115B	Chomat	0,4200	0,4200	BADEL Olivier	500	Rte de Chomat	Toulaud
ZB	115C	Chomat	1,4000	1,4000	BADEL Olivier	500	Rte de Chomat	Toulaud
ZB	174J	Rotisson	4,8520	3,8400	BADEL Raymond	420	Rte du Bois de Geai	Toulaud
ZB	176E	Rotisson	2,8000	0,7600	BADEL Raymond	420	Rte du Bois de Geai	Toulaud
ZB	183		1,8000	0,5000	SAUTEL Joel	295	chemin des Cours	Toulaud
ZB	217		0,5963	0,5000	GOURDOL Bruno	115	Chem.des orchidées	Toulaud

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE TOULAUD/2

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Section	N°	Adresse Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
ZC	24	La Lose	0,8330	0,8300	COURSODON Pierre GFA	3	Place du Marché	Mauves
ZC	26	Lose	1,6800	1,6800	ODRAT Landry	170	chemin de Barrier	Toulaud
ZC	41	Creux de Char	0,0970	0,0970	DURAND Jérôme	340	Route des Cretes	Toulaud
ZC	42	Creux de Char	0,3070	0,3070	DURAND Jérôme	340	Route des Cretes	Toulaud
ZC	76C	Fondasses	1,0000	1,0000	DURAND Jérôme	340	Route des Cretes	Toulaud
ZC	85	Fondasses	0,4810	0,4810	DURAND Jérôme	340	Route des Cretes	Toulaud
ZC	86	Le Plot	5,3590	1,0000	DURAND Jérôme	340	Route des Cretes	Toulaud
ZC	87A	Le Plot	0,4500	0,4500	PEREZ Viviane et Segundo	165	chemin de Rouveure	St Romain de Lerps
ZC	89A	Le Plot	2,8700	2,8700	PEREZ Viviane et Segundo	165	chemin de Rouveure	St Romain de Lerps
ZC	92	Le Plot	0,3530	0,3530	PEREZ Viviane et Segundo	165	chemin de Rouveure	St Romain de Lerps
ZC	96	Le Plot	1,2610	1,2610	CHANTRE Indivision chez Violette (usufruitière)	210	Route de Marsannoux	Toulaud
ZC	99	Le Plot	2,9000	2,9000	VALLIER Dominique épouse DUMAS	43	rue Vaugelas	Annecy
ZC	116	Le Plot	0,2950	0,2950	ODRAT Landry ODRAT Ludovic	170	chemin de Barrier	Toulaud
ZC	124	1360 Rte Chomat	0,3850	0,3850	DURAND Jérôme, Eric	26	rue Camille Roy	Lyon
ZC	138	La Lose	3,4691	2,0000	DURAND Jérôme	340	Route des Cretes	Toulaud
ZC	171		0,2090	0,2090	ROUVEURE Indivision	190	Route du Creux de Char	Toulaud
ZC	174		0,2500	0,2500	CAILLET Nadine	450	Route de Soyons	Toulaud
ZC	395		0,8158	0,8158	DUPLANTIER Michel	575	Route de Soyons	Toulaud
ZC	414		2,3716	2,3716	CROUZET Michel	100	Impasse du Plot	Toulaud
ZC	423	Fondasses	4,2425	0,5000	LACROIX Florent	120	chemin des Fondasses	Toulaud
ZC	424	Fondasses	3,5128	0,5000	LACROIX Florent	120	chemin des Fondasses	Toulaud
ZD	21	Combe	0,1650	0,1650	EXBRAYAT Marc	10	Allée de la Crozette	St Péray
ZD	36	Fortunière	2,4810	2,0000	CHAPELLE Emilie épouse PONCE	125	Route de Charmes	Toulaud
ZD	52	Peyrouse	1,5260	1,5260	MALLET André	300	Route des Pins	Toulaud
ZD	53	Peyrouse	4,2100	2,0000	CHAPELLE Emilie épouse PONCE	14	rue de la Palla	Valence
ZD	64	Forite	1,3580	1,2000	RANC Colette	157	Chem.de Jean-François	Toulaud
ZD	117	Fortunière	0,4300	0,4300	MALLET André	300	Route des Pins	Toulaud
ZD	132	Clariot	0,0522	0,0522	MALLET André	300	Route des Pins	Toulaud
ZD	140	Clariot	1,1493	1,1493	MALLET André	300	Route des Pins	Toulaud
ZE	29B		0,4466	0,4466	POENTIS Jean-Louis	130	chemin de Chambaud	Toulaud
ZE	31	Rousset	3,8180	2,0000	VEROT Jean-Luc	10	route des Jardins	Toulaud
ZE	42	Rousset	0,8440	0,8440	BALTHAZAR Odette	965	Rte de Charmes	Toulaud
ZE	43		0,3080	0,3080	BALTHAZAR Odette	965	Rte de Charmes	Toulaud
ZE	59	Chabannets	1,8880	1,8880	MALLET André	300	Route des Pins	Toulaud
ZE	70		0,5240	0,5240	LAUVERGNAS Lucette	1400	chemin de Billoire	Toulaud
ZE	80		2,4200	2,4200	BONJOUR GFA La Source	1360	chemin de Billoire	Toulaud
ZE	97	Clos Paris	3,6150	1,0000	CHAPELLE Jean-Claude	845	Route de Charmes	Toulaud
ZE	122D-E	Chambeau	1,6000	1,6000	BERNARD Catherine épouse FAVERJON	460	Chemin de Cheylus	Toulaud
ZE	128	Chambeau	3,3350	2,0000	MAZERAT Michel		Chambaud	St Georges Les Bains
ZE	139	Billoire	0,3470	0,3470	FIALAIS Françoise épouse LEORAT		Quartier Mirabel	Charmes
ZE	152		0,1550	0,1550	DURET Philippe	70	chemin des Chabannets	Toulaud
ZE	159	Billoire	0,6186	0,3690	BONJOUR GFA La Source BONJOUR Maryse	1360	chemin de Billoire	Toulaud
ZE	174	Clos Paris	0,4257	0,4257	BETTON Monique	57	Grande rue	Ancône
ZE	189	Chabannets	2,6580	2,6580	AUGER Julie			
ZE	191	Chabannets	0,1300	0,1300	MALLET André	300	Route des Pins	Toulaud
ZE	194	Rousset	1,4440	1,0000	VEROT Jean-Cyril	60	route des Jardins	Toulaud
ZE	195		0,2848	0,2848	THILLOY Charles	1505	route de Charmes	Toulaud
ZE	229	Rousset	5,3256	3,0000	VEROT Jean-Luc	10	route des Jardins	Toulaud

PARCELLES SOUSCRITES SUR LA COMMUNE DE TOULAUD/3

PARCELLES en Ha					ADHÉRENTS (propriétaires)			
Section	N°	Adresse Lieudit	Surface réelle	Surface souscrite	Nom	N°	Voie	Commune
ZE	230	Les Chabannets	0,6514	0,6514	BALDEN Mickaël	265	chemin de Billoire	Toulaud
ZE	240	Chabannets	0,6598	0,2208	MALLET Mathieu	260	Route des Pins	Toulaud
ZE	252	Rousset	3,7992	3,0000	VALLIER Dominique épouse DUMAS	43	rue Vaugelas	Annecy
ZE	257	Rousset	0,5681	0,5681	BETTON Jeanine épouse CHAVE	125	Cemin des Biousses	Gilhac & Bruzac
ZE	259	Rousset	0,8664	0,8664	VEROT Jean-Luc	10	route des Jardins	Toulaud
ZE	268		0,4398	0,4398	CASAGRANDE Gisèle	70	chemin de Billoire	Toulaud
ZH	1	Bergeron	3,2500	1,0000	JACQUET Hubert	1015	Chemin de Bergeron	Toulaud
ZH	162		0,1688	0,1688	GIBERT Frédéric	60	route de Monsano	Toulaud
ZH	165		0,1500	0,1500	ROCHE Claire	15	rue Chapelle de Lucquet	Toulaud
ZH	225		0,2540	0,2540	ROCHE Claire	15	rue Chapelle de Lucquet	Toulaud
ZH	319		0,0807	0,0807	VETTOVALI Bruno et Agnès	80	Imp. Prés du Mouchet	Toulaud
ZH	320		0,0918	0,0918	BOURDIER Michel et Marie	70	Imp. Prés du Mouchet	Toulaud
ZH	321		0,0862	0,0862	JUGE Bernard et Claudine	45	Imp. Prés du Mouchet	Toulaud
ZH	388		0,0787	0,0787	CHARRE Cécile	130	rue des associations	Toulaud
ZH	434	Mouchet	3,6162	2,1740	Mairie	85	Rue du Moulin de l'Aure	Toulaud
ZH	565		0,1075	0,1075	MICHEL Hubert et Cécile	80	rue des associations	Toulaud
ZH	633		0,2379	0,2379	ANGELI Charles	555	route de Monsano	Toulaud
ZK	9		0,1210	0,1200	GUERBER Michel et Diana	215	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	11	Colombier	0,0420	0,0250	MAISONNEUVE Indivision chez Annette ép. ROUMEZIN	187	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	18	Colombier	0,0780	0,0780	MAISONNEUVE Denis	395	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	19		0,1750	0,1750	MAISONNEUVE Denis	395	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	20		0,1120	0,1120	BRES Philippe	325	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	26C		0,8000	0,4000	MAISONNEUVE Indivision	430	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	26D	Colombier	0,1000	0,1000	MAISONNEUVE Indivision	430	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	81	Bergeron	1,3850	1,3850	JACQUET pépinières GFA de Bergeron		Chemin de la Plaine	St Peray
ZK	82	Bergeron	7,9590	2,6150	JACQUET pépinières GFA de Bergeron		Chemin de la Plaine	St Peray
ZK	99		0,2520	0,2520	MAISONNEUVE Laurence épouse LOFFIE	255	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	105		0,0200	0,0200	MAISONNEUVE Annette épouse ROUMEZIN	187	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	106		0,0095	0,0100	ROUMEZIN Pierre et Annette	187	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	108		0,2160	0,2160	COMBE André	175	impasse de Layat	Toulaud
ZK	110		0,1720	0,1720	HERAUD Florent	230	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	224		0,1660	0,1660	REYNAUD Lionel CHAPUS Nathalie	125	chemin du Colombier	Toulaud
ZK	322E	Layat	3,9258	3,3420	BRUNEL Christian	80	impasse de Verzelet	Toulaud
ZL	60	Verzelet	0,3960	0,3960	BRUNEL Christian	80	impasse de Verzelet	Toulaud
ZL	61	Verzelet	0,5460	0,5460	BRUNEL Christian	80	impasse de Verzelet	Toulaud
ZL	62	Verzelet	0,3720	0,3720	DIMBERTON Gisèle	36	rue du Dauphiné	Tain l'Hermitage
ZL	64	Verzelet	0,8840	0,8840	DIMBERTON Gisèle	36	rue du Dauphiné	Tain l'Hermitage
ZL	193	Verzelet	0,6600	0,6600	BRUNEL Christian	80	impasse de Verzelet	Toulaud
ZL	228		0,2702	0,2702	SCI RUMIAL -CASIMIR William	958	route de Saint-Péray	Toulaud
ZL	229		0,2703	0,2703	SCI RUMIAL -CASIMIR William	958	route de Saint-Péray	Toulaud

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2021-06-04-00001

arrete prefectoral autorisation COENOS vehicule
moteur dans APPB Dent de Rez



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

autorisant M. Guillaume Choisnet représentant le bureau d'étude Coenose à circuler avec un véhicule à moteur à l'intérieur du périmètre de protection de biotope (A.P.P.B) défini par l'arrêté préfectoral n° 90/1125 du 17 octobre 1990 portant protection des biotopes du massif de la Dent de Rez

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.411-1, R.415-1 et suivants ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral l'arrêté préfectoral n° 90/1125 du 17 octobre 1990 portant protection des biotopes du massif de la Dent de Rez ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-006 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-043 du 26 janvier 2021 portant subdélégation de signature ;

VU la demande en date du 03 mai 2021, reçue le même jour à la DDT de l'Ardèche sous forme de courrier électronique, par laquelle M. Guillaume Choisnet représentant le bureau d'étude Coenose sollicite l'autorisation de circuler avec un véhicule à moteur à l'intérieur du périmètre de protection de biotope défini par l'arrêté préfectoral n° 90/1125 du 17 octobre 1990 portant protection des biotopes du massif de la Dent de Rez afin de réaliser les relevés floristiques nécessaires à la cartographie des habitats naturels réalisée pour le compte du Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, gestionnaire du site Natura 2000 FR8201654 « Basse Ardèche urgonienne » ;

VU l'avis favorable du service instructeur de la direction départementale des territoires ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental de l'Ardèche ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

M. Guillaume Choisnet représentant le bureau d'étude Coenose sis St-Georges-d'Aurec – Gare, 43230 Couteuges est autorisé à circuler avec un véhicule à moteur pour se déplacer à l'intérieur du périmètre de l'A.P.P.B. de la Dent de Rez du 17/10/1990 susvisé afin de réaliser des relevés floristiques nécessaires à la cartographie des habitats naturels réalisée pour le compte du Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, gestionnaire du site Natura 2000 FR8201654 « Basse Ardèche argonnaise » ;

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est valable à compter de la date de sa notification au bénéficiaire et jusqu'au 31 juillet 2021.

ARTICLE 3 :

Avant tout déplacement sur le périmètre protégé, le bénéficiaire de la présente autorisation prendra l'attache du S.G.G.A. afin de prendre connaissance des précautions particulières à respecter sur les zones de reproduction et d'alimentation des rapaces. En particulier, il se fera communiquer la carte des zones et périodes de quiétude de ces espèces.

ARTICLE 4 :

La présente autorisation est accordée pour l'emploi d'un seul véhicule à la fois et pour les seuls usages mentionnés à l'article 1^{er}.

Elle devra pouvoir être présentée en cas de réquisition des agents chargés de la protection de l'environnement.

Elle sera disposée derrière le pare-brise, pour être lisible depuis l'extérieur du véhicule, lors du stationnement à l'intérieur du périmètre de l'A.P.P.B.

La circulation est interdite en dehors des pistes carrossables.

Le bénéficiaire de la présente autorisation veillera à refermer les parcs de contention des troupeaux qui pâturent sur le massif.

ARTICLE 5:

Cet arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (Tribunal administratif de LYON – Palais des juridictions administratives – 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans les deux mois à compter de sa notification. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de l'Ardèche ou hiérarchique devant la ministre de la transition écologique dans le même délai.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément préservés. Le pétitionnaire reste responsable de la réparation des accidents, dégâts et préjudices de toutes natures qu'il pourrait occasionner dans le cadre des opérations visées par le présent arrêté.

ARTICLE 6 :

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche, la cheffe du service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB), sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et notifié au bénéficiaire.

Privas, le 04 juin 2021

Le Responsable du Pôle Nature,

« signé »

Christian DENIS

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2021-06-02-00006

Arrêté préfectoral portant désignation des
représentants des professions et des personnes
qualifiées au sein du CAUE de l'Ardèche.



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

portant désignation des représentants des professions et des personnes qualifiées au sein du conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et notamment son titre II ;

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 modifié portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2018-05-29-007 du 29 mai 2018 modifiant la désignation des professions et des personnes qualifiées au sein du conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche ;

Vu les différentes désignations ;

Vu le courrier de l'Union nationale des Géomètres-Experts du 2 avril 2021 ;

Vu le courrier de l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône Alpes du 27 avril 2021 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Ardèche :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 07-2018-05-29-007 du 29 mai 2018 modifiant la désignation des professions et des personnes qualifiées au sein du conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche est abrogé.

Article 2 : Sont nommés membres du conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche les personnes désignées ci-après :

En qualité de représentants des professions :

au titre de l'ordre des architectes de l'Ardèche

- Mme Célia AUZOU en tant que titulaire ;

- Mme Céline VIDALET en tant que titulaire ;

au titre de l'association régionale de la fédération française du paysage :

- Mme Florine LACROIX en tant que titulaire ;

Au titre du syndicat des géomètres-experts Drôme-Ardèche :

- M Julien MOUNARD en tant que titulaire ;
- M Sylvain NYSIAK en tant que suppléant ;

En qualité de personnes qualifiées :

- Mme Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques ;
- M. Julien DELUBAC, membre de la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche.

ARTICLE 3 : les membres du conseil d'administration sont désignés pour trois ans renouvelables.

ARTICLE 4 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressé à chacun des membres du conseil d'administration.

Privas, le 02 juin 2021

Pour le préfet
la secrétaire générale

signé

Isabelle ARRIGHI

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-03-00005

Arrete MHA SIGNE



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet,
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication
interministérielle

**ARRÊTÉ N°
ACCORDANT LA MÉDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE
Promotion du 14 juillet 2021**

Le préfet de l'Ardèche,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole modifié par les décrets n° 2000-726 du 25 juillet 2000 et n° 2001-740 du 23 août 2001 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

À l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1er – La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

-Monsieur Stéphane APELIAN

employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à ROMPON

-Madame Sandrine COLLOT, née TONNA

employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à PAYZAC

- Madame Chrystelle CROSES, née JOURNON

employée à la CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE ARDÈCHE DROME LOIRE à SAINT PRIEST EN JAREZ
demeurant à CHARMES-SUR-RHÔNE

- Monsieur David FERREIRA

employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES à GRENOBLE
demeurant à SOYONS

- Monsieur Frédéric GAILLARD

employé à la MSA ARDÈCHE DROME LOIRE à SAINT PRIEST EN JAREZ
demeurant à SAINT VINCENT DE BARRES

- Monsieur Olivier PAYAN

employé à l'UDM à VAUVERT

demeurant à VALLON PONT D'ARC

- Madame Carole POULAT
employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES à GRENOBLE
demeurant à PRANLES

- Madame Carine REYNAUD
employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES à GRENOBLE
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame Nadège ROUSSET
employée à la MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ARDÈCHE DROME LOIRE à PRIVAS
demeurant à COUX

- Monsieur Gilles VACHER-GRANIER
employé à la MSA ARDÈCHE DROME LOIRE à SAINT PRIEST EN JAREZ
demeurant à PRIVAS

Article 2 – La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- madame Sandrine CHAREYRE, née BUENO
employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à SAINT-PRIEST

- Madame Delphine CREUS
employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à AUBENAS

- Monsieur Bernard DESESTRES
employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à ST-GEORGES-LES-BAINS

- Madame Françoise DE SURMONT, née NAULT
employée à HM CLAUSE à PORTES-LES-VALENCE
demeurant à BARTHELEMY LE PLAIN

- Monsieur Patrick DUJET
employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur Stéphane FOURNIER
employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à CHAMPIS

- Monsieur Frédéric PENAGUIN
employé au CRÉDIT AGRICOLE SRA à GRENOBLE
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame Jannick RIOU, née RIBEYRE
employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à ST-LAGER-BRESSAC

-Monsieur Didier ROISSAC
employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à AUBENAS

- Monsieur Jean-Christophe SUCHET
employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES
demeurant à PRADES

Article 3 – La médaille d’honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur Jacques NOUVELLET
employé au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à PRIVAS

- Madame Nathalie SERRAN, née GARZINO
employée à la MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ARDÈCHE DROME LOIRE à PRIVAS
demeurant à PRIVAS

- Monsieur Pierre FOURMIGUE
employé à l’UDM à VAUVERT
demeurant à VALLON PONT D’ARC

Article 4 – La médaille d’honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame Chantal BLACHON née BALAY
employée au CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE
demeurant à SECHERAS

- Madame Patricia CHAUTARD
retraîtée du CRÉDIT AGRICOLE DU LANGEDOC
demeurant à LAGORCE

- Madame Myriam GALLI
employée à la MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE à SAINT PRIEST EN JAREZ
demeurant au POUZIN

Privas, le 3 juin 2021

SIGNE

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-02-00005

arrete modificatif revision signé



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
MODIFIANT L'ARRÊTÉ n° 07-2020-11-02-006**

Portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de contrôle pour l'année 2020 pour l'arrondissement de Privas

**Le préfet de l'Ardèche
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code électoral et notamment les articles L 19 et R 7 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Ardèche :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour une durée de trois ans comme délégués de l'administration au sein de la commission chargée de l'établissement des listes électorales et de l'examen des réclamations, les personnes dont les noms suivent :

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

ROCHESSAUVE	- Edmond CHAUTARD (titulaire) - Christian PIGNARD (suppléant)
--------------------	--



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche et le maire de la commune intéressée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Privas, le 2 juin 2021

Le préfet

signé

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-03-00004

Arrête RDC 1407201



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Cabinet du
préfet

A R R E T E N°

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021**

Le préfet de l'ARDÈCHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ALLAVENA Gilles

Conducteur spécialisé de 2nd niveau, SICTOBA, demeurant à VALLON-PONT-D'ARC.

- Madame ARRIVE Nathalie

Adjoint administratif principal 2° classe, Mairie de Pont-Saint-Esprit, demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE.

- Madame ARTRU Christelle

Infirmière (IDE), EHPAD LE VAL DU TERNAY, demeurant à SAINT-CLAIR.

- Madame ASTIER Sylvie née ARNISSOLLE

Adjoint administratif 1ère classe, SIDOMSA, demeurant à MONTPEZAT-SOUS-BAUZON.

- Monsieur BEGUE Jean-Paul

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-CRUSSOL, demeurant à ALBOUSSIÈRE.

- Monsieur BLONDET Cyrille

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ALISSAS.

- Monsieur BONNET Manuel

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE RUOMS, demeurant à RUOMS.

- Madame BORRELY Martine née CRESPON

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, Mairie de LAVILLEDIEU, demeurant à LAVILLEDIEU.

- Monsieur BOUDOIN Bruno

Agent de maîtrise principal, CC BERG ET COIRON, demeurant à LAVILLEDIEU.

- Monsieur CHALBOS Christian

Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.

- Madame CHATELARD Cathy

Agent de service hospitalier qualifié, EHPAD LE VAL DU TERNAY, demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.

- Monsieur CHAUVIN Frédéric

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à DAVEZIEUX.

- Madame CHEVALIER Christelle

Rédacteur principal 1ère classe, Centre national de la fonction publique territoriale, demeurant à PRIVAS.

- Monsieur COIN Marcel

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VEYRAS.

- Monsieur COSTE Christian

Adjoint technique principal de 1ère classe, SIDOMSA, demeurant à LAVILLEDIEU.

- Monsieur COSTE François

Chef de service de police municipale principale de 1ère classe, MAIRIE DE RUOMS, demeurant à GROSPIERRES.

- Madame DE CASTRO Joseph

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE RUOMS, demeurant à RUOMS.

- Monsieur DECORME Patrice

Technicien principal 2ème classe, COMMUNE DE SARRAS, demeurant à SARRAS.

- Madame DELARBRE Elisabeth née ARMAND

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à GLUIRAS.

- Monsieur D'IMPERIO Cédric

Ingénieur Directeur du SIDOMSA, SIDOMSA, demeurant à FABRAS.

- Monsieur DI SERIO Stéphane

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE RUOMS, demeurant à AUBENAS.

- Madame DOMINGO Angélique

ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à UCEL.

- Madame DUFAUD Estelle

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, MAIRIE D'ALISSAS, demeurant à ALISSAS.

- Monsieur DUSSOL Guillaume

Adjoint territorial du patrimoine, COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-CRUSSOL, demeurant à TOULAUD.

- Monsieur FABRE Guilhain

Agent technique territorial principal de première classe, MAIRIE DE SAMPZON, demeurant à SAMPZON.

- Madame FAURIE Marie-Yolande

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à ROIFFIEUX.

- Madame GACHE Véronique née TOMASZEWSKI

Attaché principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY.

- Monsieur GAGNAIRE Louis -Claude

Conseiller municipal, MAIRIE DE ROIFFIEUX, demeurant à ROIFFIEUX.

- Monsieur GARCIA Patrick

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.

- Monsieur GEORGES Christophe

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS.

- Monsieur GUERIN Yvan

Technicien principal 2ème classe, MAIRIE D'ALISSAS, demeurant à ALISSAS.

- Monsieur GUILLEMET Dominique

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES VANS.

- Monsieur HAESSIG Jean-Luc

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VEYRAS.

- Monsieur JEAN Gérard

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à DAVEZIEUX.

- Monsieur JOERG Williams

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE RUOMS, demeurant à RUOMS.

- Madame KARA Fifi née BOUBACHICHE

Adjoint technique territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ANNONAY.

- Monsieur LAURENT Bernard

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.

- Madame LAUTIER Virginie

Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à ANNONAY.

- Monsieur MARTARESCHE Lionel

Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ANNONAY.

- Madame MASCLAUX Sophie née JOURDAN

Auxiliaire de soins principale 1ère classe, EHPAD LES PINS, demeurant à PONT-DE-LABEAUME.

- Madame MEALLIER Corinne

Rédacteur, MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON, demeurant à SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS.

- Madame MEKKI Yamina

Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à CORNAS.

- Madame MOURI Tatiana

Cadre de santé 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE.

- Madame MURZILLI Monique

Puéricultrice de classe supérieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES VANS.

- Monsieur PASCAL Joël

Conseiller municipal délégué, MAIRIE DE ROIFFIEUX, demeurant à ROIFFIEUX.

- Madame PIGNOLY Monique

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à BEAUCHASTEL.

- Madame PLICHON Sylvie

Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à CREYSSEILLES.

- Madame PUAUX Evelyne

ATSEM principale 1ère classe, MAIRIE D'ALISSAS, demeurant à ALISSAS.

- Madame REILLE Nelly

ATSEM principale 1ère classe, MAIRIE D'ALISSAS, demeurant à PRIVAS.

- Monsieur RIBEAUCOURT Jérôme

Conseiller supérieur socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAMPZON.

- Madame ROSE Sandra

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE D'ALISSAS, demeurant à ALISSAS.

- Monsieur SALGUERO Julien

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS.

- Madame SEVENIER Marie-Paule

Adjoint administratif principal 1er classe, Mairie de CHATEAUNEUF-du-RHONE, demeurant à SAINT-JEAN-LE-CENTENIER.

- Monsieur TEYSSIER Eric

Infirmier psychiatrique de classe supérieure - catégorie B, Centre Hospitalier de Montfavet, demeurant à BERZEME.

- Monsieur TORRES Lionel

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LYAS.

- Madame TOURTON Sylvie

Agent de service hospitalier qualifié, EHPAD LE VAL DU TERNAY, demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.

- Madame VINCENT Caroline

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à COUX.

- Monsieur VINCENT Joël

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à AILHON.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame AMANIERA Addolorata

Assistant socio-éducatif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à THORRENC.

- Monsieur BRUN Laurent

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LYAS.

- Monsieur CAPUANO Franck

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, EHPAD LES PINS, demeurant à UCEL.

- Monsieur CHALVET Frédéric

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VOGUE.

- Madame CONSTANT Mireille née LALAUZE

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.

- Madame DELASPRES Nicole

Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOZERE, demeurant à LESPERON.

- Monsieur DESGACHES Jean-Luc

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ROIFFIEUX.

- Monsieur DURIEUX Roland

Infirmière de classe supérieure, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DU PILAT, demeurant à ANNONAY.

- Madame GAILLARD Sylvie

Conseiller socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à GUILHERAND-GRANGES.

- Madame GARCIA Catherine née CHOLLET

Attachée Principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.

- Monsieur GARONNAT Jacques

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à DAVEZIEUX.

- Monsieur GRAY Norbert

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-CLAIR.

- Monsieur GROSBOUT Gerard

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-CRUSSOL, demeurant à SAINT-PERAY.

- Monsieur GUILLAUME Pierre

Brigadier chef principal, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à LABEGUDE.

- Monsieur GUIRONNET Martial

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE SARRAS, demeurant à SARRAS.

- Madame JOUAN Martine

Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT PRIEST.

- Monsieur LABALME Frédéric

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES SALELLES.

- Monsieur LAURET Jean-Paul

Brigadier chef principal, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE.

- Madame MASANTE Annie-Claude

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ANNONAY.

- Monsieur MERLE Marcel

Adjoint au maire, MAIRIE DE BAIX, demeurant à BAIX.

- Madame MUNIER Dominique née CHAINE

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.

- Madame PERRIN Geneviève

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS.

- Madame RAIMBAUD Marie-Thérèse née SOLER

Agent des services hospitaliers classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.

- Madame RIEU Cécile née MEYRAND

Assistante territorial de conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-CRUSSOL, demeurant à CHARMES-SUR-RHONE.

- Madame ROCHE Monique

Adjoint administratif principal 2° classe, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à UCCEL.

- Monsieur SERAYET Christian

Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY.

- Monsieur TEYSSIER Patrick

Maître ouvrier principal 1ère classe, HOPITAUX DROME NORD, demeurant à SARRAS.

- Madame VALLOT Ghislaine née MORLON

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT RAMBERT-D'ALBON, demeurant à CHARNAS.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame AGUADO Annick née JANIN

Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à BOFFRES.

- Madame ARNAUD Christine née GAGNAIRE

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY.

- Monsieur BAUR Francis

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL.

- Monsieur BEAL Christian

Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à VILLEVOCANCE.

- Monsieur DEVISE Pierre

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.

- Madame FAURIEL Monique

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à GUILHERAND-GRANGES.

- Monsieur FAY Daniel

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-AGREVE.

- Madame GALIFI Adeline

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à UCEL.

- Monsieur GAY Michel

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-FELICIEN.

- Monsieur HILAIRE Christian

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à CHAMBONAS.

- Madame JULIAT Nadine née DUFAUX

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE D'ANNONAY, demeurant à TALENCIEUX.

- Madame LADET Christiane

Agent de maîtrise, MAIRIE D'AUBENAS, demeurant à AUBENAS.

- Monsieur LANG Michel

Cadre supérieur socio-éducatif hospitalier, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-VINCENT-DE-DURFORT.

- Monsieur MANIFACIER Christian

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à LES VANS.

- Monsieur OLLIER Robert-Francis

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES.

- Monsieur PLANEL Pascal

Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à PRIVAS.

- Monsieur PROST Michel

Agent de maîtrise, MAIRIE D'ALES, demeurant à LES VANS.

- Madame RAIMBAUD Marie-Thérèse née SOLER

Agent des services hospitaliers classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.

- Madame RIGAUD Pascale née LEHUCHER

Attachée territoriale principale, MAIRIE DE RUOMS, demeurant à RUOMS.

- Monsieur ROME Guy

Technicien, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à ALISSAS.

- Madame SANDON Ginette née VARIGNIER

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.

- Madame SEVEYRAC Michèle née VIALLE

Aide-soignant principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, demeurant à SAINT-PRIEST.

- Madame TROUILHAS Viviane née BRINGUE

Attaché principale, DDSIS DE L'ARDECHE, demeurant à VEYRAS.

- Monsieur VINSON Fabrice

Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE, demeurant à TOURNON-SUR-RHONE.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PRIVAS, le 03/06/2021

Le préfet

SIGNE

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-01-00003

MEDAILLES TRAVAIL PROMO 072021

ARRETE N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021

Le préfet de l'Ardèche
Chevalier de la légion d'honneur

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame AIDINIAN Catherine**
Hotesse Services clients, SAS RELAIS FNAC, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame ALLEMAND Guylaine**
Secrétaire après vente, SAMA, MONTÉLIMAR.
demeurant à MEYRAS
- **Monsieur ALLIBERT Jean-Marie**
Chef de chantier, CIMAT, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.
demeurant à VIVIERS
- **Madame ALLIOD Alexandra**
Responsable digitalisation, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ALLOUA Florian**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES,
LYON 3E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur ANDRE Eric**
Technicien d'atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur ANDREOTTI Frédéric**
Employé, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur ARGAUD Laurent**
Chef d'équipe magasin, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-RHONE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur ARNAUD Damien**
Technicien méthode, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur ARNAUD Jean-François**
Chargé projet immobilier, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS,
NANTES.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Madame ARNAUD Nadine**
Ouvriere, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur ASIUS Francklin**
Chargé de réseaux, SAUR, NÎMES.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE

- **Madame AUBRY Stéphane**
ouvrier, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame AUCLAIR Christelle**
Gestionnaire paie, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur BACHER Stéphane**
dessinateur projeteur, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à DESAIGNES

- **Monsieur BALANDREAU Ludovic**
Ingénieur, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à FELINES

- **Monsieur BALAY - DUMONTEIL Alain**
Encolleur, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN

- **Madame BARAL Marianne**
Agent de service hospitalier, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME,
PRIVAS.
demeurant à JAUJAC

- **Madame BARDE Aurélie**
Commerciale sédentaire, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur BARLATIER Damien**
Chargé d'affaires entreprises, LYONNAISE DE BANQUE, LYON 1ER
ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur BAROU Bruno**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur BASMAISON Yann**
Chargé d'affaires, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur BAUDOIN Didier**
Agent de maîtrise, SAS DERUDDER, LE POUZIN.
demeurant à PRIVAS

- **Madame BERLAND Nathalie**
Ouvrière en maroquinerie, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur BERLUTI Yannick**
Magasinier - cariste, TOYOTA LOGISTICS SERVICES FRANCE, LE POUZIN.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur BERNARDON Wiliam**
Cadre responsable d'activités, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SECAUTO,
FEYZIN.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur BERRUYER Walter**
Technicien, MARKEM-IMAJE INDUSTRIES, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à DARBRES

- **Madame BERT GULHOT**
Ouvrière, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur BERTRAND Gérald**
Mécanicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur BERTRAND Patrice**
Opérateur fabrication, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame BESSI Florence**
Responsable de site, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, SAINT-AVOLD.
demeurant à LEMPS

- **Monsieur BESSON Hervé**
Paramétreur M3, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame BETON Isabelle**
Opératrice chocolaterie, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à ARDOIX

- **Madame BEUREL Céline**
agent de production, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame BEZAZI Milouda**
Aide médico psychologique, MUT FRANCAISE ARDECHE DROME SERVICE
DE SOINS ACCOMP MUTUALISTE, LES VANS.
demeurant à LE TEIL

- **Madame BIORN Nathalie**
Agent d'entretien - hotesse de caisse, SUPER U, ALISSAS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Monsieur BLACHIER Christophe**
P2 Méca. Auto. véhicule, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VANOSC

- **Madame BLANC Angélique**
coordinatrice d'atelier, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur BLANCHARD John**
Responsable de secteur en agro-alimentaire, NESTLE PURINA PETCARE
COMMERCIAL OPERATIONS FRANCE OU NPPCOF, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à CORNAS

- **Madame BLANC Karine**
Réfèrent technique du service médical, CAISSE NATIONALE DE
L'ASSURANCE MALADIE, LYON 3E ARRONDISSEMENT.
demeurant à PLATS

- **Monsieur BLANC Stéphane**
Journaliste, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY-VOROIZE.
demeurant à VOGUE

- **Monsieur BOISSIN Desty**
Conducteur de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur BOISSONNAT Michel**
Ouvrier de services logistiques, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE
MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame BONGARD Karine**
Secrétaire, CENTRE SOCIAL DU ROUSSILLONNAIS, ROUSSILLON.
demeurant à CHARNAS

- **Madame BONI Cécile**
Préparatrice de commandes, TFN Propreté PACA, ORANGE.
demeurant à SAINT-MONTAN

- **Monsieur BORDE Franck**
Cadre Principal matériel, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT.
demeurant à CHARNAS

- **Monsieur BOUIS Yohann**
Soudeur, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur BOULLON Christophe**
ouvrier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE

- **Monsieur BOYER Bernard**
Outilleur 2ème degré, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

- **Monsieur BRANGER Yoann**
Contrôleur Financier usine, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur BREYSSE Mikaël**
ouvrier, CEFEM INDUSTRIES, SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE

- **Madame BRIAS Laetitia**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame BRUAS Corinne**
Secrétaire comptable, ANNONAY PRODUCTIONS FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur BRUC Christian**
OUVRIER, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame BRUNEL Valérie**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à PLATS

- **Monsieur BUAZ Lionel**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame BUISSON Nadège**
Assistante crédit clients, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame CANCADE Amandine**
Agent technique de contrôle, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur CAPRA Aymeric**
Peintre en carrosserie, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur CAZET Christophe**
Tronçonneur, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame CHABANIS Marie-Laure**
Réfèrent technique, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Madame CHABERT Laetitia**
COMPTABLE, ETS DEVES SAS, SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame CHAIX Guilaine**
technicienne conseil accueil antennes, CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame CHALAS Isabelle**
Technicienne assurance, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

- **Monsieur CHAL Loïc**
Opérateur, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE

- **Madame CHAPUIS Séverine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à PRIVAS

- **Madame CHAPUS Virginie**
Technicien, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES

- **Monsieur CHARRAT Christophe**
Technicien exploitation, ENGIE Cofely, VILLARS.
demeurant à Pont d'Aubenas

- **Madame CHAZOT Sandra-Annie**
Agent technique atelier A, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur CHOIGNARD Nicolas**
Directeur entité commerciale, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame COLINAS Evelia**
Opératrice de conditionnement, LABORATOIRES M&L, LAGORCE.
demeurant à VALLON-PONT-D'ARC

- **Monsieur COLOMER Yohann**
Manutentionnaire, CARPENTER S.A.S., LORIOLE-SUR-DRÔME.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur COMTE Ludovic**
Ouvrier, CEFEM INDUSTRIES, SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE.
demeurant à VESSEAUX

- **Monsieur CORDEIL Christophe**
Conducteur travaux, GIRAUD-DELAY S.A., ALISSAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur COSTE Jérôme**
Ouvrier agro-alimentaire, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur COSTE Stéphane**
Ouvrier agro-alimentaire, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à LAMASTRE

- **Madame COSTET Sophie**
Responsable recherche et développement, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame COUDENE Christine**
Assistante de direction, SAMA, MONTÉLIMAR.
demeurant à LE ROUX

- **Madame CRAYE Christelle**
ASH Agent polyvalent, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DRÔME, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Madame CROS Alexandra**
Ouvrière, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur CROS Guy**
ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur CROZE Christian**
Responsable de production, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Madame CROZELON Delphine**
Opératrice de production, FRAMATOME, ROMANS-SUR-ISÈRE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame DAUBRICOURT Karine**
assistante commerciale, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame DAVID Emilie**
Opératrice de ligne collage, SAS AUTAJON S.P., MONTELIMAR.
demeurant à LE TEIL

- **Madame DAVID Lucie**
Responsable services généraux, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à CORNAS

- **Madame DECREUX Chantal**
Comptable, GPA LIVRON, LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Madame DELIMARD Lucie**
Infirmière, ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE, TAIN L'HERMITAGE
Cédex.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame DELOCHE Marie-Pierre**
Technicienne d'information médicale, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à BOFFRES

- **Monsieur DEQUATRE René**
electricien, ARRIVELEC, SAINT-LAURENT-DU-PAPE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Monsieur DESCOURS Eric**
Employé commercial, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur DEVES Christophe**
Responsable de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur DEVES Jean-Christophe**
Responsable travaux neufs, BISCUITERIE DE LA TOUR D'ALBON,
ANNEYRON.
demeurant à TALENCIEUX

- **Madame DIRATZONIAN Nathalie**
Hotesse de caisse, BOURG DISTRIBUTION, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à BOURG-LES-VALENCE

- **Madame DONADIEU Fabienne**
Emplée de banque, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur DORNE Thierry**
Conducteur de rame, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHAMBON

- **Monsieur DOYAT hristel**
Responsable de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à TOULAUD

- **Monsieur DREVET Julien**
Responsable logistique, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur DREVETON Fabien**
Responsable garantie caravane, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES

- **Madame DUC-GAYFFIER Hélène**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, RENNES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur DUCLAUX Christophe**
Monteur, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.
demeurant à CHARNAS

- **Monsieur DUMAS Ludovic**
Technicien, ENGIE ENERGIE SERVICES, VILLARS.
demeurant à ALBOUSSIÈRE

- **Monsieur DUPRE Richard**
Technicien radioprotection, FRAMATOME, ROMANS-SUR-ISÈRE.
demeurant à SOYONS

- **Madame EL HADJ Béragère**
Assistante de direction, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
LYON 3E ARRONDISSEMENT.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame ESPERANCA Marion**
Commerciale sédentaire, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur FABRE André**
Chargé gestion réseaux, Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche,
LARGENTIÈRE.
demeurant à MONTREAL

- **Monsieur FARGE Emmanuel**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame FARGIER Delphine**
agent de production, SARL BIOMET FRANCE, VALENCE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Madame FERLAY Maria**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX

- **Madame FERRATIER Marie-Laure**
Responsable administrative, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur FINON Laurent**
Chargé d'affaire, PRODIM, VITROLLES.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame FINON Sandra**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON 7E ARRONDISSEMENT.
demeurant à VINZIEUX

- **Madame FINON Véronique**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur FLATET Laurent**
P2 Montage carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à FELINES

- **Madame FONTAINE Gaelle**
Directeur entité commerciale, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE
ALPES, LYON 3E ARRONDISSEMENT.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame FOREL Nathalie**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame FORITTE Marie-Pierre**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- **Monsieur FOURNERON Christophe**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur FOURNIER Frédéric**
Technicien industrialisation, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS,
PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur FOURNIER Thibaut**
Conducteur CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE

- **Monsieur FRACHISSE Aurélien**
Responsable électricité, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur FRAGNOL Frédéric**
Technicien/Agent de maîtrise, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur FRAISSE David**
P1 Monteur soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur FRAISSE Guillaume - Gérard**
Chef d'équipe logistique, ITM LOGISTIQUE EQUIPEMENT DE LA MAISON
INTERNATIONAL, ALBON.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur FRESSENET Sébastien**
Ouvrier, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à ECLASSAN

- **Madame GAILLARD Corinne**
Opératrice plateforme, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD

- **Monsieur GAJEAN Nicolas**
Magasinier - cariste - préparateur de commandes, TOYOTA LOGISTICS
SERVICES FRANCE, LE POUZIN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur GARCIA Alain**
Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame GARCIA Véronique**
Technicienne d'exploitation, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS,
STRASBOURG.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame GARDON Brigitte**
Préparatrice de commandes, ITM LOGISTIQUE EQUIPEMENT DE LA
MAISON INTERNATIONAL, ALBON.
demeurant à ECLASSAN

- **Madame GARNIER Christine**
Cadre de santé, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur GARNIER David**
Technicien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame GAUCHIER Marie-France**
Conductrice de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS

- **Monsieur GAUTHIER Nicolas**
Team Leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ETABLES

- **Monsieur GAY Denis**
ouvrier, MOUNIER BOIS, VILLEVOCANCE.
demeurant à VOCANCE

- **Madame GERVAIS Catherine**
Aide soignante, EHPAD Les terrasses de l'ibie, VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à SAINT-SERNIN

- **Monsieur GERY Mickaël**
ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GERY Olivier**
Opérateur finition, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à CHAMPAGNE

- **Madame GIRARD Charlotte**
Responsable de secteur, SEMAD, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GONCALVES Thierry**
Webmaster, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame GONELLA Marjorie**
Chargée de clientèle particulier, CAISSE CREDIT MUTUEL VALENCE
CENTRE, VALENCE.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur GONNET Sébastien**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, PARIS.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Madame GONZALEZ Isabelle**
Chef d'agence, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY-VOROIZE.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur GRAND Alain**
P1 Montage Carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GRANGE Gilbert**
Ouvrier polyester détournage, FRAPPA, DAVÉZIEUX.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur GRANGEON Eli-Jack**
Chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur GROSBOIS Guillaume**
Boulangier, SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES, MONTÉLIMAR.
demeurant à BAIX

- **Madame GRUAU Marilyne**
Auxiliaire de vie, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur GUDFIN Philippe**
Animateur CTEHS, IVECO L. V. I., SAINT PRIEST.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur GUILLEMIN Thomas**
Ingénieur, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame GUILLON Michèle**
Manager, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE

- **Madame GUYOT Catherine**
Monitrice éducatrice, FONDATION ACTION ET RECHERCHE HANDICAP
ET SANTE MENTALE, LYON 8E ARRONDISSEMENT.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur HAMLIN Ludovic-Serge**
Directeur d'usine, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX

- **Madame HANICOT Amélie**
Assistante de direction, CANSON, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur HELY Guy**
Opérateur opérations diverses, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- **Monsieur HIVERNAT Olivier**
Agent de sésamiantage, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES,
BOLLÈNE.
demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Monsieur HOURLIER Pascal**
Monteur ajusteur, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame HUNET Régine**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES

- **Madame IFRAH Delphine**
Approvisionnementneuse, PRECIA, VEYRAS.
demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- **Monsieur JACOB Damien**
Agent technique contrôle, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame JACQUET Chrystelle**
Administrative des ventes, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur JANVIER Jean-Christophe**
opérateur fabrication pilote, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur JARGEAT Sébastien**
Technicien test, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à Belsentes

- **Monsieur JOANNY Mickaël**
Technicien frigoriste, CLAUGER, BRIGNAIS.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Madame JOUSSEN Céline**
Agent de service logistique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE-MARIE,
PRIVAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE

- **Monsieur JUILLAT Grégoire**
Agent Maintenance - Magasinier, FIBOX S.A.AS, SAINT-MARCEL-LES-
ANNONAY.
demeurant à VOCANCE

- **Madame JUILLAT Gwénaëlle**
Infirmière, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à VOCANCE

- **Monsieur JULIEN Luc**
chef d'équipe, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Monsieur JUNIQUE Michel**
P2 Montage carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur JURDIC Fabrice**
Régleur, GUILLERME DECOLLETAGE, ANNONAY.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur KOUBA Mohamed**
Technicien de production expert, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à CRUAS

- **Madame KOWALSKI Valérie**
Contrôleur, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SECHERAS

- **Monsieur LACOSTE Sébastien**
Technicien de maintenance, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame LADREYT Nathalie**
Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à CRUAS

- **Monsieur LAFFONT Max-Roger**
Salarié, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame LAFLORENCIE Sophie**
Monteur cableur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à BOGY

- **Madame LAPÔTRE Marie-Pierre**
Animatrice gestion, SQUARE HABITAT SUD RHONE ALPES, ALIXAN.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame LARNAUD Elodie**
Maroquinier, LOUIS VUITTON, MARSAZ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur LAVAINE Michel**
Agent de maitrise, TOTAL RAFFINAGE FRANCE, FEYZIN.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur LEDIG Philippe**
Responsable maintenance, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Madame LEONI Aurore**
Ouvrière, SAS AUTAJON C.S., MONTELIMAR.
demeurant à VIVIERS

- **Madame LEVRET Caroline**
Opératrice de fabrication, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur LEYNIER Jean Philippe**
Technicien méthode, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à LAMASTRE

- **Madame LIMA Sylvie**
Secrétaire service technique, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Madame LIONNET Valérie**
Commerciale sédentaire, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à CORNAS

- **Madame LOUMI Sandrine**
Commerciale sédentaire, ITECA SOCADEI, AIX EN PROVENCE.
demeurant à AUBENAS

- **Madame MAILLARD Sandrine**
Technicienne de laboratoire, STE AGRANA FRUIT FRANCE, VALENCE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur MAISONNAS Franck**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur MALINVERNO Régis**
Animateur QSE, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à LEMPS

- **Monsieur MANSON Philippe**
Rénovateur de véhicule, SAMA, MONTÉLIMAR.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur MAOUCHE Jean-Michel**
Technicien de maintenance, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame MARAND Sandra**
Commerciale, MONT BLANC POOL, DAVÉZIEUX.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame MARODON Michelle**
Opératrice finition, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- **Madame MARTIN Florence**
Employée comptable, SUCHIER SAS, CHOMERAC.
demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- **Madame MARTIN Virginie**
Sage-femme, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MARTORIELLO Lazzaro**
Team Leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame MASLET Michèle**
Technicien services généraux N1, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MATHON Jérémy**
Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MATTEI Frédéric**
machiniste, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à PAYZAC

- **Madame MEISSAT Maryline**
Vendeuse préparatrice, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur MICOULET Jean-Luc**
Ouvrier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur MINICHINO Frédéric**
Responsable maintenance, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à UCEL

- **Monsieur MOLARD Didier**
Monteur, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame MONTET Laetitia**
Second de cuisine, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur MONToux Pascal**
Ouvrier polyester détourage, FRAPPA, DAVÉZIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MUNDT Franck**
Agent de maîtrise, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur NOAILHAT Frédéric**
Conducteur machine CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LAMASTRE

- **Madame NOYARET Cécile**
Coordonateur technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE
MALADIE, VALENCE.
demeurant à SARRAS

- **Madame NURY Christine**
Aide médico-psychologique, LA PASSERELLE, VALLÉES-D'ANTRAIQUES-
ASPERJOC.
demeurant à AIZAC

- **Madame PARET Valérie**
Opératrice de commandes, BERT LOGISTIQUE, SAINT-RAMBERT-D'ALBON.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur PASCAL Romain**
Ouvrier qualifié, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame PAUSE Isabelle**
Ouvrière en maroquinerie, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame PEDRAJAS Nathalie**
Responsable comptable, GPA LIVRON, LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur PEJOT-CHARROST Frédéric**
ouvrier, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame PEREZ-CANO Stéphanie**
Vaguemestre, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur PERRIN Sylvain**
Animateur d'équipe de production, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur PESCHIER Joel**
Conducteur machine complexe supérieur à 4 couleurs, SAS AUTAJON C.S.,
MONTELMAR.
demeurant à ROCHECOLOMBE

- **Monsieur PESSONNEAUX Grégory**
Technicien de fabrication, ADISSEO FRANCE S.A.S., SAINT-CLAIR-DU-
RHÔNE.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur PHILIPPS Fabrice**
Graveur laser, SARL MECANIQUE PANSU, BEAUMONT-LES-VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur PIERRE Pascal**
Directeur usine, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur PIERSON David**
Electricien, REYES GROUPE SAS, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame PIQ Emmanuelle**
Assistante commerciale, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL.
demeurant à LE TEIL

- **Madame PIREYRE Christelle**
Employée commerciale, CSF, DAVÉZIEUX.
demeurant à CHARNAS

- **Madame POINARD Laurence**
Réfèrent technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
LYON 3E ARRONDISSEMENT.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur POPELARD Fabrice**
magasinier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Monsieur PORTERET Michaël**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON 7E ARRONDISSEMENT.
demeurant à ANNONAY

- **Madame PRAS Florence**
Cadre administratif, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur PRAT Serge**
Préparateur de commandes, CMA Industrie, AUBENAS.
demeurant à PRADES

- **Monsieur PRUNARET Laurent**
Ouvrier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur PUIS Richard**
Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame RABATE Ingrid**
Directrice d'établissement, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME,
PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur RANCIER Régis**
Chef de projet, EGIS, GUYANCOURT.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Madame RANDON Delphine**
Hotesse de caisse, CSF, DAVÉZIEUX.
demeurant à BOGY

- **Monsieur REBOULET Yvan**
P1 Cariste, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur REBOULLET Stéphane**
Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur REGAT Maxime**
ouvrier, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à ALBOUSSIÈRE

- **Madame RENARD Marie-Laure**
Aide-soignante, CLINIQUE TRENEL, SAINTE-COLOMBE.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame REVIRAND Béatrice**
Responsable logistique, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame REYNAUD Delphine**
GESTIONNAIRE DE RECOUVREMENT, U R S S A F RHONE ALPES,
VÉNISSIEUX.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Madame RIBEIRO Mireille**
Employée administrative, CEFEM INDUSTRIES, SAINT-MICHEL-DE-
BOULOGNE.
demeurant à AUBENAS

- **Madame RIBIER Muriel**
Aide soignante, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-
GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur RICHARD Julien**
Conducteur de travaux, OFFICE NATIONAL DES FORETS, LYON.
demeurant à LES VANS

- **Monsieur RICHIER Pierrick**
Technicien qualité client, CROUZET, VALENCE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Madame ROBAIN Laurence**
Contrôleur qualité, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à VION

- **Madame ROBIN Sylvie**
Sage-femme, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur ROCHE Jean-Michel**
Animateur équipe amélioration continue, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-
RHÔNE.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur ROGERO Richard**
Cadre, LOOMIS, VALENCE.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame ROQUE Anne-Marie**
Responsable de secteur, SEMAD, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame ROUJOUL Béatrice**
Assistante export, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur ROUSSON Laurent**
Ouvrier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame ROUX Anne-Marie**
Inspecteur du recouvrement, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur SAINT Stéphane**
Monteur régleur, NP SUD SAS, BEAUCHASTEL.
demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX

- **Madame SALGADO Maria**
P1 monteur cableur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VANOSC

- **Madame SALIQUE Marie-Pierre**
Responsable ADV, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à SAINT-CYR

- **Madame SALIQUE Véronique**
Opératrice sur presse, MARTIN PLASTIQUES INNOVATION, BOURG-
ARGENTAL.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Madame SANCHEZ Carole**
assistante commerciale, APICIL SANTE PREVOYANCE, VALENCE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame SAPET Patricia**
Agent technique contrôle, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame SASSOLAS Lydia**
Réfèrent expert en Aides financières collectives, CAF DE L'ARDECHE,
AUBENAS.
demeurant à FELINES

- **Monsieur SBRIZZI Laurent**
Agen de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-VIEUX

- **Monsieur SERBEST Tezcan**
Ouvrier opérateur, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur SERRAN Jean Luis**
Infirmier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame SERRIERES Delphine**
Comptable, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, ROCQUANCOURT.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur SEUX David**
Manager ADV et Système Costing, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur SEUX Jérôme**
Electromécanicien, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, SAINT-JUST-
CHALEYSSIN.
demeurant à SAVAS

- **Madame SEUX Monique**
Opérateur de production, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS,
DEVESSET.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur SIMON Ludovic**
Maçon, EUROVIA DALA, AUBENAS.
demeurant à LABEGUDE

- **Monsieur SOBOUL Vincent**
Chef d'atelier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur SOLER Patrice**
Technicien maintenance, SAS AUTAJON S.P., MONTELMAR.
demeurant à ROCHEMAURE

- **Madame SOURDILLON Marielle**
Conseiller de clientèle professionnel, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE
RHONE ALPES, LYON 3E ARRONDISSEMENT.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame SOUTEYRAT Delphine**
Agent technique ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Madame SUEL Aurélie**
Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur SUGNER Thierry**
Agent technique principal, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-
RHONE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur TERRASSE Florent**
Opérateur, SUCHIER SAS, CHOMERAC.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur THIRIOT Vincent**
Responsable magasinier généraux, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-
RHÔNE.
demeurant à CHARNAS

- **Madame THOMAS Elisabeth**
Assistante de direction, CENTRE SOCIAL DU ROUSSILLONNAIS,
ROUSSILLON.
demeurant à FELINES

- **Madame TOURTON Corinne**
salariée, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur TRICNAUX Grégory**
Magasinier, TOYOTA LOGISTICS SERVICES FRANCE, LE POUZIN.
demeurant à ROMPON

- **Monsieur VALANCONY Laurent**
Soudeur, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur VALLET Frédéric**
P3 Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à BOGY

- **Madame VALLET Gisèle**
Agent de fabrication, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame VANEL Dominique**
P2 Méca. Auto. véhicule, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame VANPOUCKE Sabrina**
Ouvrière qualifiée, SAS AUTAJON C.S., MONTELIMAR.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame VERCASSON Laëtitia**
coordinatrice logistique, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur VERDOT David**
Technicien usine, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
VAULX-EN-VELIN.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur VERGNE Tanguy**
Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur VERILHAC Didier**
Technicien de fabrication, POLYTECHNYL, VALENCE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur VERNET Sylvain**
Agent de dépôt, LAFARGEHOLCIM GRANULATS, AUBENAS.
demeurant à LYAS

- **Madame VIGNE Catherine**
Technicien planning - Approvisionneur, LABORATOIRE BAUSCH &
LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur VIGOUROUX Patrice**
Agent technique maintenance 3, CEMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Monsieur VILAR Jean-Louis**
Agent de nettoyage, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur VINCENT Enric**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- **Monsieur VINCENT Florian**
Responsable teinture, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame VITTOZ Sandra**
Chargé de clientèle particuliers, LYONNAISE DE BANQUE, LYON 1ER
ARRONDISSEMENT.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur XAVIER Loan**
Superviseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur YAVUZ Sinan**
ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur ZOUHIR Mohamed**
Technicien en électronique, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS,
PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AGIER Jean-Marc**
Agent technique polyvalent, CEFEM INDUSTRIES, SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE.
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE

- **Madame ALLEMAND Guylaine**
Secrétaire après vente, SAMA, MONTÉLIMAR.
demeurant à MEYRAS

- **Monsieur ALVES PAULO**
Responsable magasin, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à SAVAS

- **Madame ANDRE Cécile**
Technicien, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Monsieur ANDRE Eric**
Technicien d'atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur ANTHERION Patrick**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ALBOUSSIERE

- **Monsieur ARCHENY Bruno**
Chauffeur, RAMPA TRAVAUX PUBLICS, POUZIN (LE).
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur ARGAUD Laurent**
Chef d'équipe magasin, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-RHONE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur ARNAUD Christian**
Technicien de production, GERFLOR PROVENCE SNC, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur ARNAUD Gilles**
Plaqueur, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur ARNAUD Jean-François**
Chargé projet immobilier, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS,
NANTES.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Monsieur ARNAUD Pascal**
Ouvrier CAG, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur ARNAUD Patrice**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame ARSAC Nathalie**
Chargée d'affaires, CARPENTER S.A.S., LORIOI-SUR-DROME.
demeurant à ALISSAS

- **Madame AUBERT-FOURNET Muriel**
Assistante ADV, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à MARIAC

- **Madame AYGLON Sylvie**
Adjointe d'établissement, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME,
PRIVAS.
demeurant à CHANDOLAS

- **Monsieur BACQUELOT Daniel**
Opérateur SAV, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-JULIEN-BOUTIERES

- **Monsieur BALAY - DUMONTEIL Alain**
Encolleur, STE NATEXPLOD, ARDOIX.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN

- **Madame BALLESTER Suzanne**
Opératrice démoulage, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur BASSET Pierre-Yves**
Délégué commercial, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur BASTIN Stéphane**
Responsable opérationnel de pôle, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur BAUDOIN Didier**
Agent de maîtrise, SAS DERUDDER, LE POUZIN.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur BEFORT Julien**
Agent qualité, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur BENHALILOU Riad**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON 7E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Monsieur BERGOT Lionel**
Responsable qualité, MOTEURS LEROY SOMER, SAINT-SYMPHORIEN-
D'OZON.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame BERMOND Jacqueline**
Assistante commerciale export, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à SOYONS

- **Madame BERNARD Corinne**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur BERT Michaël**
Assistant technique entretien et maintenance, CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur BERTONNIER Denis**
Ouvrier maroquinier, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur BILLON Samuel - Nicolas**
Ouvrier Cariste PFN, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à SARRAS

- **Madame BIORD Françoise**
Employé, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE,
PRIVAS.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur BLANCHARD John**
Responsable de secteur en agro-alimentaire, NESTLE PURINA PETCARE
COMMERCIAL OPERATIONS FRANCE OU NPPCOF, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur BLANC Jean-Paul**
ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame BOITARD Nathalie**
Assistante administrative, APAVE SUDEUROPE SAS, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame BONNARDEL Laure**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur BONNET Frédéric**
Responsable d'équipe logistique, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame BONNET Valérie**
Maroquinière, BARTEL, SAINT BARTHELEMY DE VALS.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur BORNI Albert**
Directeur d'agence, MAAF ASSURANCES SA, NIORT.
demeurant à MONTREAL

- **Monsieur BOUGHARDA Salim**
Maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9.
demeurant à LE TEIL

- **Madame BOURRET Chrystel**
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BOYER Chantal**
Responsable production, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

- **Monsieur BOYER Christophe**
Cadre comptable, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à ROCHEMAURE

- **Monsieur BROSSARD Thierry**
Responsable technique assistance systèmes, CONDUENT BUSINESS
SOLUTIONS (FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur BROTTES Stéphane**
Animateur, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à PLATS

- **Madame BRUNEL Valérie**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à PLATS

- **Monsieur BUTTARD Patrick**
Agent d'exploitation, SAUR, ANNONAY.
demeurant à PEYRAUD

- **Monsieur BUTZ Michel**
directeur d'établissement, CONFRAT EXPLOIT ET REPART
PHARMACEUTIQUE, NÎMES.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE

- **Monsieur CARON Franck**
Monteur, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur CHALLAYE Gilbert**
Agent d'expédition, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame CHAMBEU Patricia**
Aide à domicile, SEMAD, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame CHAMPEL Pascale**
Agent de fabrication principal, CEFEM INDUSTRIES, SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur CHANAL Hervé**
Mécanicien maintenance, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur CHANTEPY Serge**
Responsable approvisionnement usine, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à CHARNAS

- **Madame CHANTIER Isabelle**
Conductrice de machine, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur CHAPIGNAC Thierry**
Responsable maintenance, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

- **Monsieur CHAREYRE Olivier**
Technicien qualité, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Madame CHARRETTE Karine**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur CHAZOT Christophe**
Employé service devis, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur CHIFFLET Christophe**
Agent de maîtrise, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame CHIFFLET Véronique**
Secrétaire, HLM GRANOULY, LE POUZIN.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Madame CLEMENCON Patricia**
Employée administrative, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur CLEMENSON Pascal**
Ouvrier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur CLUZEL Thierry**
Représentant sénior, TRIUMPH INTERNATIONAL S A, OBERNAI.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur COISSIEUX G ILLES**
Responsable attache service client, PLACE DU MARCHE, CIVRIEUX-
D'AZERGUES.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- **Monsieur COSTE Fabien**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame COUDENE Christine**
Assistante de direction, SAMA, MONTÉLIMAR.
demeurant à LE ROUX

- **Madame COULAUD Yvette**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur COURSAC Sébastien**
Chef de poste fabrication, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE.
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- **Monsieur CROZE Christian**
Responsable de production, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Madame CURTIL Sylvie**
Développeur paramétreur ERP, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame DARNAUD Catherine**
Comptable, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur DEFAY Olivier**
Responsable dépôt, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à VOCANCE

- **Madame DELIMARD Lucie**
Infirmière, ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE, TAIN L'HERMITAGE
Cédex.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur DELOY Laurent**
ouvrier, MERLIN GERIN ALES, ALÈS.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES

- **Monsieur DEPRAS Didier**
Responsable qualité, CHAMATEX S.A.S., ARDOIX.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur DEQUATRE René**
electricien, ARRIVELEC, SAINT-LAURENT-DU-PAPE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Monsieur DESCORMES Daniel**
Cariste, GERFLOR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.
demeurant à SAINT-REMEZE

- **Monsieur DESGLENE Hervé**
Ouvrier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur DESGRAND Stéphane**
Technicien de maintenance, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à VANOSC

- **Madame DESMARTIN Colette**
Comptable, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur DESVAUX Franck**
Responsable d'activité, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur DE TIMMERMAN Gérard**
Mécanicien composition Rebutis, O-I MANUFACTURING FRANCE,
LABEGUDE.
demeurant à AUBENAS

- **Madame DUCOIN Irène**
Opératrice sur presse, MARTIN PLASTIQUES INNOVATION, BOURG-
ARGENTAL.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur DUFAUD Jean-Claude**
Cuisinier, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame DUPUY Nicole**
Comptable, CRGA, MONTÉLIMAR.
demeurant à LUSSAS

- **Madame DURAND Catherine**
Assistante commerciale, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame DUTEIL Sylvaine**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON 7E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Monsieur ENJALBERT Pascal**
Technicien d'exploitation, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MONTAN

- **Madame ESSELIN Enza**
Ouvrière, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame FANGET Angès**
P1 Magasinier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame FANGET Laurence**
Comptable, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur FARGIER Franck**
Régleur estamp. Dec. Auto, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- **Monsieur FAUGERON Denis**
Conducteur de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur FAURE Jean-François**
Ouvrier en ESAT, E.S.A.T. ADAPEI de la Drôme, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame FAYA Pascal**
Agent de maîtrise, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERCORS, CHANAS.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur FAZENDE Emmanuel**
Ouvrier en milieu protégé, ESAT ALAIN BOUBEL, MONTEILIMAR.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur FEREYRE Laurent**
Assistant logistique expédition, BARTEL, SAINT BARTHELEMY DE VALS.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur FESCHET Gilbert**
Ingénieur avant-projets, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE)
SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur FOIN Serge**
Ingénieur, CROUZET AUTOMATISMES, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur FOMBONNE Richard**
Papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame FORIEL Barbara**
agent de production, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Madame FOUR Bernadette**
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHÂTILLON.
demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- **Monsieur FRAGNOL Frédéric**
Technicien/Agent de maîtrise, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur FRANCK Thierry**
CH Poste Conditionnement, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur FRAU Didier**
Gestionnaire Middle Office, BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, NICE.
demeurant à UCEL

- **Monsieur FURMINIEUX Lionel**
Agent transport manutention, ADISSEO FRANCE S.A.S., SAINT-CLAIR-DU-
RHÔNE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GACHE Christian**
Employé commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-
ÉTIENNE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GAILLARD Gaetan**
Technicien informatique, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame GAILLARD Sylvie**
Comptable, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame GANDON Florence**
Conseillère de vente, DECOCERAM, MONTÉLIMAR.
demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Monsieur GARAYT Jean-François**
Opérateur programmeur robotique, FAUN ENVIRONNEMENT,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à ALBOUSSIERE

- **Monsieur GAUTHIER Pierre**
Ingénieur, LABORDE GESTION, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur GAY Bertrand**
Technicien de maintenance, BISCUITERIE DE LA TOUR D'ALBON,
ANNEYRON.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur GAY Denis**
ouvrier, MOUNIER BOIS, VILLEVOCANCE.
demeurant à VOCANCE

- **Monsieur GOUNON Pascal**
Conducteur extrudeuse, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame GOURDOL Elisabeth**
Facturière, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à ALBOUSSIÈRE

- **Monsieur GOUY Pascal**
Conducteur de travaux, AXIMUM, MAGNY-LES-HAMEAUX.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur GRAND Alain**
P1 Montage Carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GRANDEURY Denis**
Electrotechnicien, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame GRANGE Béatrice**
Analyste programmeur, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur GRANGEON Philippe**
Technicien d'atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES

- **Madame GRAS Céline**
Infirmière, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur GUILLOT René**
Responsable d'équipe, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur GUIRONNET Christophe**
Technicien de maintenance, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ECLASSAN

- **Monsieur GUYON Gil**
Responsable maintenance industrialisation, CARPENTER S.A.S., LORIOL-
SUR-DROME.
demeurant à ALISSAS

- **Madame HEBRARD Véronique**
SECRETAIRE, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur HOUDOT Philippe**
Chef de parc, FABEMI - DONZERE AGGLOS SAS, DONZERE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur HUILIER Eric**
Cariste magasinier, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur HUMBERT Jean-Luc**
Ouvrier, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame HUNET Régine**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES

- **Monsieur HUOT Nicolas**
Conducteur machine CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SECHERAS

- **Madame JARDET Sophie**
Ouvrière, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à THUEYTS

- **Madame JOMEÉ Sylvie**
Soudeur four, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame JOUFFRE Catherine**
assistante commerciale, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Madame JOUVE Christine**
Directrice d'agence, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à RUOMS

- **Monsieur JULIEN Luc**
chef d'équipe, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Madame JURDIT Françoise**
Infirmière, AESIO SANTE SUD RHONE ALPES, VALENCE.
demeurant à SARRAS

- **Madame LACOSTE Brigitte**
Faconneuse paqueteuse, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur LADREYT Stéphane**
Mécanicien régleur, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur LAURENT Christophe**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur LECHES Dominique**
Chef de chantier, AXIMUM, SAINT-PRIEST.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur LEFEBRE Eddy**
Peintre, ETS DEVES SAS, SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Monsieur MAISONNAS Franck**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur MAISONNEUVE Jérôme**
Conducteur de ligne, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MALINVERNO Régis**
Animateur QSE, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à LEMPS

- **Monsieur MALSERT Daniel**
Tourneur, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Madame MALSERT Dominique**
Agent de fabrication, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à VION

- **Madame MARQUETTE Claudine**
Chargé de rayon, MONOPRIX, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame MASLET Michèle**
Technicien services généraux N1, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MAUCUER Olivier**
Agent technique, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-REMEZE

- **Monsieur MAZA Olivier**
Ouvrier textile, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à JAUNAC

- **Monsieur MAZE Christophe**
CHEF D'EQUIPE, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à VESSEAUX

- **Madame MAZET Odile**
Responsable administratif, MOTEURS LEROY SOMER, SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur MERCIER Bernard**
Conducteur machine CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur MERCIER-GARBOLINO Fabrice**
Aide comptable, PAUL JABOULET AINE, LA ROCHE DE GLUN.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur MICHAUD Hervé**
Agent de maîtrise, S.R.C.A., SAINT-CLAIR.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur MILLOT Pascal**
Manager commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, DAVEZIEUX.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur MOK Eric**
Opérateur de production, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR,
TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame MONTAGNE Catherine**
Assistante achats, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame MOULIN Fabienne**
Gestionnaire facturation recouvrement, AESIO SANTE SUD RHONE ALPES,
VALENCE.
demeurant à CORNAS

- **Madame MOULIN Martine**
Directrice EHPAD, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à LES VANS

- **Monsieur MOUNARD Raphaël**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur MOUNIER David**
dessinateur projeteur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame MOUNIER Marie-Josèphe**
salariée, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à ROCHEPAULE

- **Madame MOURIER Bernadette**
Faconneuse paqueteuse, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur NOUGIER David Jean-Marie Daniel**
Responsable informatique, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à LABEGUDE

- **Madame PAPEAU Laure**
Assistante commerciale, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL.
demeurant à LE TEIL

- **Madame PAYA Noëlle**
Aide soignante, ANIMATION SOCIALE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame PAYET Nadine Marie-Christine**
agent de production, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à LAMASTRE

- **Madame PECOURT Sylvie**
Assistante commerciale export, CHAMATEX S.A.S., ARDOIX.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame PERRET Philippe**
Responsable de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur PHILIPPS Fabrice**
Graveur laser, SARL MECANIQUE PANSU, BEAUMONT-LES-VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur PIOLAT Frédéric**
Ouvrier, TREDI, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur RANC Thierry**
Chauffeur, PATISSERIE PASQUIER ETOILE, ÉTOILE-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame RIBAUD Catherine**
Assistante de service maintenance, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame RIOUFOL Nathalie**
Manager service pilotage projet, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS
(FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame ROBIN Sylvie**
Sage-femme, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame ROCHEDIEU Annick**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur ROUBY Dominique**
Coordinateur Esat et Insertion, ADAPEI ARDECHE, ROIFFIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur ROUJOL Olivier**
Ouvrier ferrage cadres et pièces, FRAPPA, DAVÉZIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur ROUJOL Pascal**
Chocolatier, BERNACHON S.A., LYON.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur ROUSSON Pascal**
Ouvrier papetier, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame SABOT Françoise**
Administrateur des ventes, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à FELINES

- **Madame SAGNARD Maryline**
Technicienne de laboratoire de biologie médicale, SELARL UNIBIO,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur SANTILLANA Eric**
Conducteur de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame SARD Christel**
Comptable, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à SAVAS

- **Madame SARDOU Sandrine**
INFIRMIERE, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur SARTRE Pascal**
Soudeur chalumeau, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur SASSOLAS Christophe**
Chef d'équipe moulage, régleur qualifié, MARTIN PLASTIQUES
INNOVATION, BOURG-ARGENTAL.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur SAUVAYRE Georges**
Magasinier cariste, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame SAUZET Isabelle**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE DU SUD, JOYEUSE.
demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Monsieur SCMITT Thierry**
Directeur de production, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à PREAUX

- **Madame SEIGNOVERT Nicole**
Opérateur de production, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS,
DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Madame SENECIAUZE Sylvie**
Agent de maîtrise - superviseur, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à VION

- **Monsieur SERVE Denis**
Gestionnaire transport, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur SEUX Jérôme**
Electromécanicien, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, SAINT-JUST-
CHALEYSSIN.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur SOUBEYRAND Claude**
Technicien laboratoire, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame SOUBEYRAND Claudette**
Préparatrice commandes, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-JULIEN-BOUTIERES

- **Madame SOUCHE Nathalie**
Employée de bureau, AESIO MUTUELLE, PARIS 8E ARRONDISSEMENT.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur SOUCHE Stéphane**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à UCEL

- **Madame SOULLIER Pascale**
Gestionnaire du recouvrement, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à ALISSAS

- **Monsieur STEYAERT Gentil**
Responsable service industrialisation, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES
MCR, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur SUGNER Thierry**
Agent technique principal, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-
RHONE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur TALLARON Denis**
Tuyauteur, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY SERVICES, SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.
demeurant à ANNONAY

- **Madame TEMPLIER Evelyne**
Gestionnaire santé, AESIO MUTUELLE, PARIS 8E ARRONDISSEMENT.
demeurant à PRIVAS

- **Madame TERRASSE Magali**
Assistante qualité, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame TOMMASINI Pascale**
Assistante contrôle de gestion, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur TROMBETTA Philippe**
Conducteur de ligne, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur VAILLANT Stéphane**
Conducteur CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur VALANCONY Laurent**
Soudeur, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame VALLON Michèle**
Ouvrière, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à LAFARRE

- **Monsieur VENTURI Stéphane**
Ingénieur GMP et véhicule, IFP ENERGIES NOUVELLES, SOLAIZE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame VERCASSON Magaly**
Réfèrent technique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à CHAMPAGNE

- **Monsieur VERSINO Fabien**
Agent de service généraux et environnementaux, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur VEYRE Christian**
Conducteur de ligne, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur VEYRE Laurent**
P1 Montage Carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame VIALLET Evelyne**
Conductrice de machine, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY
- **Madame VIGNAL Anne**
Responsable d'équipe action sociale et solidaire territoriale, AESIO
MUTUELLE, PARIS 8E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-PRIEST
- **Monsieur VIGNE Alain**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES
- **Monsieur VILLESECHE Jean-Luc**
Sylviculteur, OFFICE NATIONAL DES FORETS, LYON 3E
ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES
- **Madame VINCENT Valérie**
Chargée de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ANDRE Eric**
Technicien d'atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Monsieur ANTRI Angelo**
Technicien laboratoire, VIGNAL SYSTEMS, CORBAS.
demeurant à ECLASSAN
- **Monsieur ARCHENY Bruno**
Chauffeur, RAMPA TRAVAUX PUBLICS, POUZIN (LE).
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Madame ARCHENY Françoise**
Responsable planification ordonnancement, LEYBOLD FRANCE, BOURG-
LÈS-VALENCE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- **Madame ARDAIL Françoise**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à VESSEAUX
- **Monsieur ARGAUD Christophe**
Chef d'équipe, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur ARGAUD Laurent**
 Chef d'équipe magasin, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-RHONE.
 demeurant à GLUN

- **Madame BALLET Isabelle**
 Responsable administration générale, CAISSE NATIONALE DE
 L'ASSURANCE MALADIE, LYON 3E ARRONDISSEMENT.
 demeurant à SOYONS

- **Monsieur BARBEDETTE Philippe**
 Magasinier, TOYOTA LOGISTICS SERVICES FRANCE, LE POUZIN.
 demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur BARRES Gilles**
 Coordinateur magasin, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
 demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

- **Monsieur BARRES René**
 Opérateur polyvalent trefilage, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
 demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

- **Monsieur BATTANDIER Dominique**
 Chargeur de séries, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
 demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur BAUDOIN Didier**
 Agent de maîtrise, SAS DERUDDER, LE POUZIN.
 demeurant à PRIVAS

- **Monsieur BERNARD Philippe**
 Agent de production, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
 demeurant à LALEVADE-D'ARDECHE

- **Madame BETTON Patricia**
 Employée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
 demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame BLANC Béatrice**
 Employée de bureau, MSA ARDECHE DROME LOIRE, PRIVAS.
 demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur BONJOUR Dominique**
 Ouvrier, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
 demeurant à LAVILLEDIEU

- **Madame BONNARDEL Laure**
 Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
 demeurant à CORNAS

- **Monsieur BONNEFOY Daniel**
 Monteur controleur, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
 demeurant à UCEL

- **Monsieur BOUCHET Frédéric**
Peintre carrossier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur BOURDON Christophe**
Conducteur machine CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à DESAIGNES

- **Monsieur BOURGEAT Patrick**
agent production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à VION

- **Monsieur BOURNAC Didier**
Approvisionnement, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BREUX Romain**
Assistant planning, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BRUN Isabelle**
Infirmière, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur BRUN Marc**
Technicien, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur BRUNOT Joël**
Opérateur ligne enrobage, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame BUTTARD Colette**
Opérateur polyvalent, MECLEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à VION

- **Monsieur CAIRE Jean-Yves**
Chauffeur-livreur, CHARVET LA MURE BIANCO, DAVEZIEUX.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame CARROT Catherine**
Ouvrière, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame CARROT Nadine**
P1 Montage Carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur CHABANAS Jacky**
Polisseur, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame CHAILLOT Bernadette**
Employée, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur CHAILLOT Pierre**
Conducteur groupe machines, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur CHAMBE Philippe**
Contrôleur, SAS AUTAJON S.P., MONTELIMAR.
demeurant à CRUAS

- **Monsieur CHAMBON Patrick**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Monsieur CHANTEPY Serge**
Responsable approvisionnement usine, LABORATOIRE TETRA MEDICAL,
ANNONAY.
demeurant à CHARNAS

- **Monsieur CHAPPAT Christophe**
Employé, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à FELINES

- **Monsieur CHAUSSINAND Bruno**
Technicien hors série, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- **Monsieur CHAZAL Patrick**
Opérateur polyvalent plateforme expe., ALTESSE, PARIS 9E
ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE

- **Madame CHEVALIER Joelle**
Technicienne de prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur CICILIEN Jean-Claude**
Animateur sécurité, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR, TOURNON-
SUR-RHÔNE.
demeurant à SERRIERES

- **Monsieur CLEMENSON Eric**
Responsable d'atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur CLEMENT Laurent**
Technicien maintenance, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur COLLET Lionel**
Ouvrier carrossier, FRAPPA, DAVÉZIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur COMBE Pascal**
Opérateur, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à CHARNAS

- **Monsieur COQ Laurent**
Soudeur chalumeau, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL

- **Monsieur CORLAY Guy**
Technicien, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Monsieur COTTA Didier**
Chauffeur ambulancier, OGF, VALENCE.
demeurant à CRUAS

- **Monsieur CROUZET Christophe**
Prototypiste 2ème degré, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur CROUZET Lilian**
Opérateur de laboratoire, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur DARASSE Christian**
Employé Métallier, CMA Industrie, AUBENAS.
demeurant à LABLACHERE

- **Monsieur DAUBARD Alain**
Ingénieur exploitation, SAUR, LIMONEST.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame DELIMARD Lucie**
Infirmière, ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE, TAIN L'HERMITAGE
Cédex.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur DEPERNET Bruno**
Technicien qualité, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER

- **Monsieur DEQUATRE René**
electricien, ARRIVELEC, SAINT-LAURENT-DU-PAPE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Madame DEROITE PASCALE**
SECRETAIRE, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES
ALTERNATIVES, CHUSCLAN.
demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Monsieur DESVAUX Franck**
Responsable d'activité, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à LE TEIL

- **Madame DONDEY Patricia**
Infirmière psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à UCEL

- **Madame DUCLAUX Marie-Agnès**
Responsable services technique et communication, LUQUET ET
DURANTON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur DUCLOS Thierry**
Chef de service matériel, AXIMUM, MAGNY-LES-HAMEAUX.
demeurant à ETABLES

- **Madame DUPIN Christine**
Auxiliaire puéricultrice, HLM GRANOULY, LE POUZIN.
demeurant à CORNAS

- **Madame DUPIN Monique**
Assistante commerciale, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à MAUVES

- **Madame DUPUY Nicole**
Comptable, CRGA, MONTÉLIMAR.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur ECK Christophe**
Chargé de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, AUBENAS.
demeurant à PRADONS

- **Madame EDALEINE Florence**
Ouvrière, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur ENJALBERT Pascal**
Technicien d'exploitation, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MONTAN

- **Monsieur FALGUERE Alain**
Fontainier, SAUR, NÎMES.
demeurant à MIRABEL

- **Monsieur FAURIE Christian**
Cariste, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur FAYARD Yves**
Technicien radioprotection, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT,
PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur FAYOLLE Gérard**
Electrotechnicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à VINEZAC

- **Madame FELICIEN Laurence**
Secrétaire administrative, CEDAGE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur FERRIERE Eric**
Magasinier, SAS SIETRA PROVENCE, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Monsieur FLORE Antonio**
Chef de chantier, CAMPENON BERNARD REGIONS, VILLEURBANNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur FOMBONNE Richard**
Papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur FOROT Alain**
Chef poseur, SOGEA RHONE-ALPES, VILLEURBANNE.
demeurant à ECLASSAN

- **Monsieur FOSSE Michel**
Ouvrier, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame FOURNERON Maryse**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur FRAGNOL Frédéric**
Technicien/Agent de maîtrise, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur FRAISSE Philippe**
Technicien exploitation, DALKIA, LYON 8E ARRONDISSEMENT.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur FREYDIER François**
Agent d'entretien, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur GARDON Jean-Pierre**
ouvrier, SAICA PAPER, LAVEYRON.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur GARNIER Philippe**
Ouvrier, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GAUTHIER Pierre**
Ingénieur, LABORDE GESTION, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur GAY Denis**
ouvrier, MOUNIER BOIS, VILLEVOCANCE.
demeurant à VOCANCE

- **Monsieur GEA Alexandre**
Ouvrier qualifié, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à VESSEAUX

- **Monsieur GERLAND Didier**
Technicien, SOLYSTIC, ALIXAN.
demeurant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX

- **Monsieur GIRAULT Marc**
Agent technique maintenance, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur GOUIT Patrick**
Rédacteur en chef, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY-VOROIZE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur GOURDON Rémi**
Opérateur finition cariste, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur GOUY Philippe**
Ingénieur de production, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS
13E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHAMPAGNE

- **Monsieur GRAND Alain**
P1 Montage Carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GRAND David**
Secrétaire Général, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD

- **Monsieur GRANGEON Philippe**
Technicien d'atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur HUET Henri**
chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame HUNET Régine**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES

- **Monsieur JALLAT Eric**
Directeur d'usine, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur JAY Daniel**
ouvrier, SAS AUTAJON S.P., MONTELMAR.
demeurant à GRAS

- **Monsieur JEANGRAND Denis**
ouvrier, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Madame JOUVET Christelle**
Employée commerciale, INTERMARCHE - SAS TOURNON DISTRIBUTION,
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- **Monsieur JULIEN Luc**
chef d'équipe, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Monsieur JULLIAT Thierry**
Cariste, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à VOCANCE

- **Madame LABOURY Bernadette**
Ouvrière, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur LEBRA Bruno**
Electrotechnicien, REYES Constructions SAS, VALENCE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame LERMET Evelyne**
ADM des ventes, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame LEVEQUE Christine**
Opératrice finition luxe, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur MARGIRIER Jean-Paul**
Opérateur, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame MARION Anne-Marie**
Employée crédit client, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur MARKARIAN Didier**
Technicien industrialisation, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR,
TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur MARMOL Miguel**
Formeur, Assembleur Métaux, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame MARTIN Marie-France**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame MASLET Michèle**
Technicien services généraux N1, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MASSON André**
TECHNICIEN, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS, PRIVAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Madame MASSON Isabelle**
Agent de fabrication, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS,
PRIVAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Madame MAZADE Murielle**
SECRETAIRE, CRGA, MONTÉLIMAR.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur MESSOUMIAN Christian**
Carrossier peintre, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Madame MICAL Dominique**
Assistante comptable, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur MIRAMAND Jean-Luc**
Chocolatier animateur, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MOINS Thierry**
Opérateur vérifiage, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL

- **Madame MOREL Bernadette**
Employée, BANQUE DE FRANCE, LE PUY-EN-VELAY.
demeurant à COUCOURON

- **Monsieur MOREL Philippe**
Fondeur, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à PRADES

- **Monsieur MORFIN Hervé**
Logisticien, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame MOULA Maria**
Cableuse, SARL PIGE ELECTRONIQUE, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur MOULIN Christophe**
Salarié, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à MERCUER

- **Monsieur MUNOZ Christophe**
Régleur, SAS AUTAJON C.S., MONTELIMAR.
demeurant à MEYSSE

- **Monsieur MUNOZ José**
Agent de maintenance, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur NORMAND Thierry**
Conducteur machine à imprimer, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur NUEL Eric**
Tisseur dornier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame PALISSE Marie-Hélène**
Coordonnatrice service administratif, LUQUET ET DURANTON,
ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur PAUZE Gilles**
Magasinier, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur PERA Robert**
Employé, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame PESTRE Chantal**
Opératrice de fabrication, SAS MAVICA, ANNONAY.
demeurant à FELINES

- **Monsieur PEYROT Thierry**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- **Madame PIZOT Solange**
Ouvrière, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à UCEL

- **Monsieur POURRAT Gérard**
Employé, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur POUZET Alain**
Opérateur régleur chaîne, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame PROVEDEL Lucienne**
Employée, SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES, MONTÉLIMAR.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur QUIBLIER Christophe**
Magasinier emballer, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX

- **Madame RAMIER Marie-France**
Coordonnateur de territoire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
L'ISERE, GRENOBLE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame RAOUX Béatrice**
Gestionnaire de flux, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à SAINT-PRIVAT

- **Monsieur REVOLTE Claude**
Agent, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- **Monsieur REY Laurent**
OUVRIER, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur REYNAUD Jean-Louis**
Responsable finition, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame RIVIERE Anne**
Agent de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à BERRIAS-ET-CASTELJAU

- **Madame ROBIN Sylvie**
Sage-femme, HOPITAL PRIVE DROME-ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame ROCHE PIERRETTE**
CHARGE DE CLIENTS, CMA CGM, MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT.
demeurant à MARIAC

- **Monsieur ROCHE Thierry**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame ROCHETTE Claude**
Opératrice finition luxe, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHANEAC

- **Monsieur ROCH Olivier**
Directeur des produits, SOLYSTIC, ALIXAN.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Madame ROIG Joëlle**
Conseillère pôle emploi, POLE EMPLOI, LYON 7E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- **Monsieur ROUBY Dominique**
Coordinateur Esat et Insertion, ADAPEI ARDECHE, ROIFFIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Madame ROUCHON Danièle**
Agent hôtelier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, AUBENAS.
demeurant à LABLACHERE

- **Monsieur SASSOLAS Christian**
Opérateur finition, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame SAUVY Pascale**
Assistante technique, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS

- **Monsieur SERAYET Laurent**
Responsable environnement, CANSON, ANNONAY.
demeurant à PEUGRES

- **Madame SERRANO Sandrine**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur SERVE Laurent**
Chef de service comptable, SAUR, LIMONEST.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur SIMONNOT Francis**
Conducteur de ligne complexe, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame SOUBEYRAND Fabienne**
Comptable, Cabinet GUIGARD VEYRET, VALENCE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame SOUTEYRAT Brigitte**
Comptable, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à PEUGRES

- **Monsieur SUGNER Thierry**
Agent technique principal, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-
RHONE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Madame TAULEIGNE Anne-Marie**
Responsable hôtellerie, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME,
PRIVAS.
demeurant à MERCUER
- **Madame THIBAUD Agnès**
Manager, KPMG S.A., DAVEZIEUX.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur VAILLANT Stéphane**
Conducteur CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GLUN
- **Madame VERNET Pascale**
Secrétaire médicale, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL
- **Monsieur VEYRET Christian**
Opérateur sur presse, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à ALBOUSSIERE
- **Monsieur VIGNE Alain**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ANDRE Nadine**
Responsable application, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- **Madame ARDAIL Françoise**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME
ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à VESSEAUX
- **Monsieur ARNAUD Philippe**
Ouvrier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY
- **Madame ARSAC Isabelle**
Gestionnaire du recouvrement, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX
- **Madame AUBERT Christiane**
Opératrice expédition flux spéciaux, ALTESSE, PARIS 9E
ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- **Madame AVENAS Nicole**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur AVRIL Bruno**
Technicien agent démantèlement, ORANO DEMANTELEMENT,
PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame AVRIL Josiane**
Responsable commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BADEL Frédéric**
Métrologue, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur BALAY Jean-Luc**
Opérateur en finition, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur BARRAL Jean-Pascal**
Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur BELLE Jean-Claude**
Agent de maintenance, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame BESSET Catherine**
Agent échantillons, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BETHON Yveline**
Ouvrière spécialisée, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur BLACHON Gilles**
Chef de projet, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BONACORSI Philippe**
Chef d'équipe, CHEDDITE FRANCE, BOURG-les-VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Madame BONNARDEL Laure**
Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur BONNEFOY Yvan**
Responsable opérationnel process, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur BOSC Jean-Luc**
Conducteur machine de découpe et offset, LUQUET ET DURANTON,
ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur BOUIT Christian**
Electricien monteur, EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE RHONE ALPES,
LAMASTRE.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur BOURGEAT Michel**
Conducteur de ligne complexe, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame BRIARD Marie-Claire**
Chargée de projet, POLE EMPLOI, LYON 7E ARRONDISSEMENT.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur BROUSSARD Denis**
Technicien atelier, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE

- **Madame BRUN Brigitte**
Employée, MSA ALPES DU NORD, CHAMBÉRY.
demeurant à AUBENAS

- **Madame CARCEL Chantal**
Secrétaire comptable, AQUAIR, BRIGNAIS.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur CESCHEL Michel**
Electricien, INEO NUCLEAIRE, PIERRELATTE.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur CHABANIS Jean-Paul**
Mécanicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER

- **Monsieur CHAMBON Gilles**
Responsable installation site, SOLYSTIC, ALIXAN.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur CHAPPAT Christophe**
Employé, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à FELINES

- **Madame CHAPPAT Martine**
Agent échantillons, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame CHAREYRON Brigitte**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Madame CHARRAS Chantal**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur CICILIEN Jean-Claude**
Animateur sécurité, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR, TOURNON-
SUR-RHÔNE.
demeurant à SERRIERES

- **Monsieur CLAIR Jean-Jacques**
Laborantin, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE.
demeurant à ALISSAS

- **Madame CONSTANTIN Cécile**
Comptable, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à ECLASSAN

- **Monsieur CORDONNIER Michel**
Agent technique, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES,
PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame COSTE Gisèle**
Agent de fabrication, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS

- **Madame DAIME Véronique**
Agent de fabrication, CONSTRUCTION ELECTRIQUE DU VIVARAIS,
PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame DANDEL Sabine**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à DESAIGNES

- **Monsieur DANEROL Jean-Luc**
Technicien de réseau, VEOLIA EAU Centre Arc Alpin-Jura, MEYLAN.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur DEFOUR Alain**
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHÂTILLON.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame DEFOUR Maryvonne**
Employée administrative, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur DELENNE Bruno**
Cariste expédition réception, SINIAT, LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à ALISSAS

- **Madame DELIMARD Lucie**
Infirmière, ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE, TAIN L'HERMITAGE
Cédex.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur DEQUATRE René**
electricien, ARRIVELEC, SAINT-LAURENT-DU-PAPE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Madame DESGRAND Elisabeth**
Technicienne, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame DESMARTIN Marguerite**
Opératrice polyvalente, MARTIN PLASTIQUES INNOVATION, BOURG-
ARGENTAL.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur DORTHE Jean-Louis**
Directeur financier et juridique, FABEMI GESTION SAS, DONZERE.
demeurant à SAINT-MONTAN

- **Madame DUCHAMP Eliane**
Opératrice de conditionnement, LABORATOIRE BAUSCH &
LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à LANAS

- **Madame DUCLAUT Maryse**
Ouvrière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur DUCROS Olivier**
Peintre industriel, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur DUPONT Philippe**
mechanical designer, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à MAUVES

- **Madame DUPUY Nicole**
Comptable, CRGA, MONTÉLIMAR.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur ESCOFFIER Pascal**
Conducteur de scie, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur FELIX Michel**
Ouvrier saisonnier, Etablissement calixte, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur FLOUR Philippe**
Titulaire de Direction, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1ER
ARRONDISSEMENT.
demeurant à VALENCE

- **Monsieur FORTEZ Pascal**
Secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame FOUREL Annick**
Responsable de production, SOLYSTIC, ALIXAN.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur FRAYSSE Bernard**
Soudeur chalumeau, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à ACCONS

- **Madame GACHE Françoise**
Ouvrière, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-VICTOR

- **Monsieur GAILLARD Jean-Luc**
Assistant Technique Exploitation, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Monsieur GAUTHIER Pierre**
Ingénieur, LABORDE GESTION, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur GAY Denis**
ouvrier, MOUNIER BOIS, VILLEVOCANCE.
demeurant à VOCANCE

- **Monsieur GIRAUD Jean-Marc**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame GIRAUD Marie-Agnès**
Employée, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Monsieur GIROIRE Christophe**
Acheteur principal, CEMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à CRUAS

- **Monsieur GLEYZE Patrice**
Technicien méthode, ENDEL, COLOMBES.
demeurant à MEYSSE

- **Monsieur GRABARZ Pierre**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE

- **Monsieur GRASSET Alain**
Animateur en fabrication, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Madame GUILHOT Régine**
Conducteur de ligne, VALRHONA, TAIN L'HERMITAGE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame GUIRONNET Nicole**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ECLASSAN

- **Madame HELY Chantal**
Assistante industrialisation, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- **Monsieur HOURS Laurent**
Retraité, SNR CEVENNES, SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES

- **Madame HUNET Régine**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS.
demeurant à SAINT-ALBAN-AURIOLLES

- **Madame JIMENEZ Chantal**
Agent de fabrication, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à LALEVADE-D'ARDECHE

- **Madame JOUVE Sylvie**
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur JULIEN Luc**
chef d'équipe, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Madame JUSTET Catherine**
Agent administratif, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à JAUJAC

- **Monsieur LAFOND Jean-Paul**
Maître ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame LANOOTE Marie-Françoise**
Cadre administratif, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur LARGUILLE François**
Magasinier, ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame LEBRE Patricia**
Agent de fabrication, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à LAVILLEDIEU

- **Madame LYONNAIS Marie-Noëlle**
Ouvrière, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur MALLET Claude**
Préparateur chargeur, CHEMIVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur MANDON Michel**
Opérateur fabrication, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Madame MARMEY Martine**
Opératrice planification, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à ARCENS

- **Monsieur MARTIN Nicolas**
Chef de chantier, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur MASSAUDET Jean-Luc**
Responsable équipe exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES, VILLARS.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame MATHE Christine**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME, PRIVAS.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame MATHON Christine**
Technicienne logistique, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR,
TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur MAUSSAUDET Jean**
Responsable équipe exploitation, ENGIE Cofely, VILLARS.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame MER Yolande**
Ouvrière d'usine, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Madame MONTEREIMARD Josiane**
Secrétaire juridique, GPV FRANCE, SAINT-AMARIN.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur MOULIN Dominique**
Ouvrier saisonnier, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur MOUNIER Dominique**
Magasinier agro-alimentaire, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur MOUTON Alain**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SECHERAS

- **Monsieur NADJI Pascal**
Assistant Technique, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à LABLACHERE

- **Monsieur NICOLAS Bruno**
Technicien de maintenance, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame NIEL Sylviane**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION MAISONS D'ACCUEIL LE PHARE,
VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SERRE

- **Madame NOURTEL Pierrette**
Secrétaire achats, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à SAINT-PIREST

- **Monsieur OSTERNAUD Alain**
Aide-soignant, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-CYR

- **Madame PALISSE Marie-Hélène**
Coordonnatrice service administratif, LUQUET ET DURANTON,
ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur PASCAL Alain**
Papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur PATOT Philippe**
Ouvrier, NUTRITION ET SANTE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur PEYTIER Nicolas**
Agent principal de fabrication, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Monsieur POTHIER Pascal**
Conseiller bancaire, LYONNAISE DE BANQUE, LYON 1ER
ARRONDISSEMENT.
demeurant à MONTREAL

- **Madame POURRET Micheline**
ouvrier, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur POUZACHE Christian**
Chef mécanicien, EUROVIA DALA, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur POUZET Gilles**
agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame RAVAUX Danielle**
Magasinier, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS.
demeurant à SARRAS

- **Madame REVOL Maria**
Agent technique atelier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, FELINES.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur RIFFARD Gilbert**
Chef d'équipe dornier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX

- **Madame RIFFARD Marie-Christine**
Technicienne studio dessin, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY-VOROIZE.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur RIVORY Joël**
Opérateur fabrication, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur ROCHETTE Jacques**
Chef de poste grilles, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

- **Monsieur ROUBY Dominique**
Coordinateur Esat et Insertion, ADAPEI ARDECHE, ROIFFIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur RUEL André**
Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à CHAMPAGNE

- **Monsieur RUEL Thierry**
Outilleur, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur SANIAL Jean-Paul**
Ouvrier usine, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LAMASTRE

- **Madame SCHAFFTER Marylène**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à ROCHEMAURE

- **Monsieur SERVE Philippe**
Conducteur machine à imprimer, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à THORRENC

- **Monsieur SOMMA Eliseio**
Conducteur regleur machine découpe, LUQUET ET DURANTON, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame SOULIER Roselyne**
Employée service achats, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur TALANCIEUX Philippe**
Opérateur finition, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur TISSERAND François**
Electricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur TRACOL Thierry**
Magasinier, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur TROUILLER Jean-Pierre**
Mécanicien, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

- **Monsieur VALETTE Richard**
Chargé d'affaire en chaudronnerie, CLEMESY SERVICES Région SUD-EST, VITROLLES.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

- **Monsieur VAN WYNENDAELE Pascal**
Technicien, HOWDEN BC COMPRESSORS, NOGENT-SUR-OISE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur VERILHAC Philippe**
Magasinier, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame VEYRAND Chantal**
Agent administratif, SA MECANIQUE OUTILLAGE VIVARAIS, DEVESSET.
demeurant à PREAUX

- **Monsieur VEYRAND Jean-Marc**

Agent technique atelier, STS COMPOSITES France, ANDANCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame VIALLET Evelyne**

Opérat. polyvalent finition, ALTESSE, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur VIEUX Patrick**

Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, MÉRIGNAC.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame VIGNE Joëlle**

Directrice d'agence, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CHAUZON

- **Monsieur VOGEL Alain**

Chef de poste fabrication, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE.
demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur des services de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le 01/06/2021

Le Préfet

Signé

Thierry DEVIMEUX

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Privas dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-03-00003

AP biens vacants et sans maitre Les Vans RAA



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
fixant la liste des biens présumés vacants et sans maître
sur le territoire de la commune de Les Vans**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1123-1 alinéa 3 et L.1124-4 ;

VU les articles 539 et 713 du code civil ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové ;

VU la liste des parcelles qui satisfont aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques communiquée par la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche le 7^r mars 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-04-04-001 du 4 avril 2019 fixant la liste des immeubles satisfaisant aux conditions de l'article L. 1123-1 3° du code général de la propriété des personnes publiques sur le territoire des communes des Vans et de Champagne :

CONSIDÉRANT qu'aucun propriétaire présumé des biens ne s'est fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité.

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

Sont présumés vacants et sans maître sur le territoire de la commune de Les vans, les biens mentionnés au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La commune a la possibilité d'incorporer le bien présumé vacant et sans maître dans le domaine communal par délibération du conseil municipal.

Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire.

ARTICLE 3 :

À défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté aux maires concernés, la propriété du bien est attribuée à l'État, sauf dans les zones définies à l'article L.322-1 du code de l'environnement ou une procédure distincte pourra être suivie.

Le transfert du bien dans le domaine de l'État sera constaté par arrêté préfectoral.

ARTICLE 4

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche et le maire de commune de Les Vans sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. Il sera, en outre, affiché aux endroits réservés à cet effet et par tous les autres moyens en usage dans les communes.

Privas, le

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Signé

Isabelle ARRIGHI

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-04-00006

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à M. Bernard ROUDIL,
sous-préfet de TOURNON-SUR-RHONE



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le chargé du contrôle interne financier et du contrôle de gestion, chargé de mission qualité et performance

**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL,
sous-préfet de TOURNON-SUR-RHONE**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu l'article 72 de la constitution ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 4 ;

Vu la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée relative à l'aménagement et le développement du territoire, et notamment son article 25 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et ses décrets d'application ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-880 du 1^{er} octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « garantie jeunes » ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret NOT INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

Vu le décret NOR INTA1719020D du 8 août 2017 portant nomination de M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône ;

Vu le décret NOR INTA1905759D du 8 mars 2019 nommant M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière ;

Vu le décret NOR INTA2034339D du 30 décembre 2020, portant nomination de Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°169 du 30 novembre 2017, des 16 juillet et 20 décembre 2019, portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-04-09-00001 du 9 avril 2021 portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône ;

Vu la note de service du 5 novembre 2018 de M. Christophe OLLIVIER l'affectant aux fonctions d'adjoint au secrétaire général de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône, chef du pôle animation du territoire et développement local ;

Vu la note de service du 11 janvier 2021 affectant M Paul JALAGUIER aux fonctions de gestionnaire ordre public et sécurité au sein de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône ;

Vu la note de service du 23 février 2021 affectant Mme Dorothée PERRIN aux fonctions de cheffe du pôle vie citoyenne et sécurité des populations au sein de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône ;

Vu la note de service du 8 avril 2021 nommant Mme Évelyne ROCHEDY, attachée, aux fonctions de secrétaire générale de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Arrête

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, à l'effet de signer, pour le Préfet de l'Ardèche, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relatifs aux cartes nationales d'identité et passeports, et au traitement des demandes d'opposition de sortie du territoire des mineurs.

Article 2 : pour l'exercice des fonctions qui lui sont confiées en qualité de sous-préfet de Tournon-sur-Rhône délégation est donnée à M. Bernard ROUDIL à l'effet de signer **dans les limites de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône**, tous arrêtés, décisions, rapports, correspondances et documents relatifs à :

A - Police générale

- 1) octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements et des autres titres exécutoires en application de l'article 16 de la loi N° 91-650 portant réforme des procédures civiles d'exécution ;
- 2) réquisition de logements (signatures, notification, exécution, renouvellement, annulation, mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- 3) contrôle administratif des offices HLM exerçant leurs activités dans le cadre de l'arrondissement et y ayant leur siège, en application des dispositions du code de l'urbanisme et de l'habitation ;
- 4) octroi de l'autorisation aux associations syndicales de propriétaires prévues par la loi du 21 janvier 1865 et tutelle de leurs activités et notamment les actes administratifs liés au fonctionnement des associations syndicales autorisées tel qu'il est défini par la loi modifiée du 21 juin 1865 et le décret modifié du 18 décembre 1927, et aux associations foncières urbaines à savoir :
 - l'arrêté préfectoral ouvrant la procédure de constitution de l'association syndicale et l'arrêté préfectoral portant autorisation,
 - le contrôle des documents budgétaires,
 - la dissolution de l'association syndicale autorisée décidée par l'assemblée générale (accusé de réception de la délibération) ou prononcée par le préfet (arrêté préfectoral),
 - l'arrêté préfectoral de retrait d'autorisation de l'association syndicale autorisée.

- 5) arrêtés de réduction des heures légales d'ouverture des débits de boissons ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse en application du décret 2009-1652 et de l'arrêté préfectoral 2010-88-2 du 29 mars 2010 ;
- 6) autorisation d'inhumation dans les propriétés privées ;
- 7) autorisations dérogatoires aux délais d'inhumation prévues par l'article R.2213.33 du code général des collectivités territoriales, et aux délais de crémation prévues par l'article R.2213-35 du CGCT ;
- 8) constitution des associations foncières de remembrement et réception de leurs délibérations, budgets, marchés de travaux ;
- 9) délivrance des récépissés de déclaration de manifestations sportives sur la voie publique dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;
- 10) autorisation des épreuves et compétitions sportives ne comportant pas la participation de véhicules à moteur, lorsqu'elles se déroulent dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;
- 11) la délivrance des déclarations des concentrations et des autorisations des manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur conformément aux dispositions du code du sport - Article R.331-18 à R.331-34 ;
- 12) la délivrance des homologations des circuits conformément aux dispositions du code du sport - article R.331-35 à R.331-44 ;
- 13) arrêtés portant fermeture provisoire des débits de boissons et restaurants et avertissements pris en application de l'article L.3332-15 du code de la santé publique ;
- 14) établissement des attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser ;
- 15) autorisations d'ouverture et décisions de fermeture des établissements permanents ou des installations temporaires dans lesquelles sont pratiquées des activités de tir aux armes de chasse ;
- 16) attributions des logements réservés au bénéfice des familles prioritaires et des logements du contingent préfectoral destinés aux fonctionnaires de l'État, situés dans l'arrondissement ;
- 17) transport de corps et cendres en dehors du territoire métropolitain, en application de l'article R.2213-22 et R.2213-24 du code général des collectivités territoriales ;
- 18) délivrance des récépissés de déclaration d'associations françaises ;
- 19) délivrance de récépissés de déclaration des revendeurs d'objets mobiliers ;
- 20) présidence des commissions de sécurité en matière d'établissements recevant du public, de sécurité routière et grands rassemblements ;
- 21) actes relatifs aux permis de conduire au titre des articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route :
 - arrêtés de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire (arrêté réf. 3 F),
 - arrêtés de suspension du permis de conduire (arrêté réf. 1 F),
 - arrêtés d'interdictions temporaires de conduire en France prises dans les 72 heures de la rétention du permis (arrêté réf. 3E),
- 22) les mesures de police administrative prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

B - Administration locale

- 1) substitution aux maires dans les cas prévus par les articles L.2122-34, L.2215.1 et 2215.5 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) acceptation des démissions des maires-adjoints en application de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales ;
- 3) arrêtés créant les syndicats de communes ou les syndicats mixtes et arrêtés relatifs aux adhésions, retraits et modifications des conditions de fonctionnement et dissolutions des syndicats de communes ou des syndicats mixtes dont le siège est fixé dans l'arrondissement ;
- 4) arrêtés fixant le périmètre des communautés de communes, créant les communautés de communes et relatifs aux adhésions, retraits, modifications des conditions de fonctionnement et dissolutions des communautés de communes dont le siège est fixé dans l'arrondissement ;
- 5) contrôle de la gestion des caisses des écoles ;
- 6) les actes relatifs à la création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- 7) mise en œuvre des dispositions des articles L.2112-2 et L.2112-3 du code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et au transfert de leurs chefs-lieux ;
- 8) constitution de la commission syndicale prévue pour les sections de communes (intérêts propres à certaines catégories d'habitants) en application des articles L.2411.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- 9) application de l'article 11 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;
- 10) délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire lorsqu'il y a divergence entre la commune et le service instructeur ;
- 11) arrêtés de composition des commissions de contrôle chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales ;
- 12) demande adressée au tribunal d'instance pour l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit par la commission administrative ;
- 13) convocation, hors le cas de renouvellement général des conseils municipaux, des électeurs d'une commune ;
- 14) surveillance des réunions publiques en déléguant un fonctionnaire ;
- 15) signature pour la délivrance des reçus de dépôt et des récépissés de candidatures pour les élections municipales et communautaires ;
- 16) organisation du tirage au sort pour les panneaux d'affichage dans le ressort de l'arrondissement ;
- 17) courriers valant recours gracieux ou lettres pédagogiques au titre du contrôle de légalité et budgétaire, sauf pour les communes d'Annonay et Tournon sur Rhône et pour les communautés d'agglomération (articles L2131-1 et suivants du CGCT).

C - Déconcentration - aménagement et développement du territoire

- 1) fixer, après consultation des chefs de service déconcentrés de l'État en Ardèche les moyens affectés à des actions communes à ces services dans l'arrondissement et plus particulièrement dans le cadre de démarches globales qui pourraient être appliquées sur les projets globaux de développement, dans les « pays » qui seraient constitués dans cet arrondissement,
- 2) constituer avec les services déconcentrés de l'État en Ardèche ainsi que, le cas échéant, avec les organismes assurant une mission de service public, des pôles de compétence pour l'exercice d'actions communes dans l'arrondissement,
- 3) désigner, dans le cadre exclusif de projets globaux sur l'arrondissement, parmi les chefs des services déconcentrés de l'État en Ardèche ou leurs plus proches collaborateurs, un chef de projet chargé d'animer et de coordonner l'action de ces services lorsqu'ils concourront à la mise en œuvre d'une même politique de l'État dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et de l'emploi,
- 4) décisions relatives aux dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi ou la formation (Garantie Jeunes, Emplois d'avenir, Contrat Unique d'Insertion, etc.), actes liés aux mesures de compensation faisant suite à des destructions d'emplois (revitalisation),
- 5) subventions DETR/DSIL : les courriers de rejet pour inéligibilité du dossier, les courriers de demande de pièces complémentaires, les courriers de rejet après instruction technique, les courriers de rejet après arrêt de la programmation et les courriers d'accompagnement de l'arrêté d'attribution de la subvention,
- 6) courriers et comptes-rendus liés aux missions départementales relatives aux ressources de la filière « Bois » et de la « Chimie verte ».

Article 3 : lorsqu'il assure la permanence du corps préfectoral, délégation est donnée à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, à l'effet de signer pour l'ensemble du département toutes décisions relevant des matières suivantes :

A) Étrangers

- toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues aux Livres II, VI et VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français susvisées, ainsi que les demandes de prolongation de rétention adressées au juge judiciaire,
- les requêtes et mémoires devant les juridictions judiciaires et administratives compétentes en matière d'éloignement.

B) Permis de conduire

- décisions relatives aux permis de conduire au titre des articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route ;

C) Soins psychiatriques sans consentement

- arrêtés préfectoraux de soins psychiatriques sans consentement en application des articles L.3213-1 et suivants du code de la santé publique ;

D) Circulation

- Interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (arrêté interministériel du 2 mars 2015)

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône, la suppléance en qualité de sous-préfet est exercée dans l'ordre :

- 1) par Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la Préfecture
- 2) par M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de l'Ardèche et de la secrétaire générale de la préfecture, la suppléance est exercée dans l'ordre :

- 1) par M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône,
- 2) par M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière.

Article 6 : délégation de signature est consentie, dans la limite des instructions qui leur seront données par le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, à Mme Évelyne ROCHEDY, secrétaire générale de la sous-préfecture et à M. Christophe OLLIVIER, secrétaire général adjoint, pour signer, dans les limites de l'arrondissement, toutes correspondances courantes et tous actes et décisions relatifs à :

- dans les limites de l'arrondissement :

- 1) autorisation d'inhumation dans les propriétés privées,
- 2) autorisations dérogatoires aux délais d'inhumation prévues par l'article R.2213.33 du code général des collectivités territoriales, et aux délais de crémation prévues par l'article R.2213-35 du CGCT,
- 3) délivrance des récépissés de déclaration de manifestations sportives sur la voie publique dans le ressort exclusif de l'arrondissement,
- 4) autorisation des épreuves et compétitions sportives ne comportant pas la participation de véhicules à moteur, lorsqu'elles se déroulent dans le ressort exclusif de l'arrondissement,
- 5) transport de corps et de cendres en dehors du territoire métropolitain, en application de l'article R.2213.22 et R.2213.24 du code général des collectivités territoriales,
- 6) délivrance des récépissés de déclaration d'associations françaises,
- 7) signature pour la délivrance des reçus de dépôt et des récépissés de candidatures pour les élections municipales et communautaires,
- 8) organisation du tirage au sort pour les panneaux d'affichage dans le ressort de l'arrondissement,
- 9) établissement des attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser,
- 10) décisions relatives au dispositif « garantie jeunes »,
- 11) présidence des commissions de sécurité en matière d'établissements recevant du public, de sécurité routière et grands rassemblements,
- 12) actes relatifs aux permis de conduire au titre des articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route :
 - arrêtés de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire (arrêté réf. 3 F),
 - arrêtés de suspension du permis de conduire (arrêté réf. 1 F),
 - arrêtés d'interdictions temporaires de conduire en France prises dans les 72 heures de la rétention du permis (arrêté réf. 3E) ;
- 13) délivrance de récépissés de déclaration des revendeurs d'objets mobiliers.

- dans le département :

1) délivrance des cartes nationales d'identité et passeports, et traitement des demandes d'opposition de sortie du territoire de mineurs.

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Évelyne ROCHEDY et de M. Christophe OLLIVIER, délégation de signature est donnée à M. Paul JALAGUIER concernant la présidence des commissions de sécurité en matière d'établissements recevant du public dans le périmètre de l'arrondissement.

Article 8 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Évelyne ROCHEDY de M. Christophe OLLIVIER, Mme Dorothee PERRIN est habilitée à signer les documents prévus à l'article 6.

Article 9 : en matière d'ordonnancement secondaire, délégation de signature est consentie, dans la limite des instructions qui leur seront données et selon les modalités suivantes à :

M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, pour les actes d'engagement juridiques et la liquidation des dépenses des centres de responsabilité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône « services » et « résidence », dans la limite des crédits mis à disposition sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à Mme Évelyne ROCHEDY sur le centre de responsabilité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône « services », pour un montant maximum de 300 € sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur.

Délégation de signature est donnée par la constatation du service fait sur les centres de responsabilité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône « services » et « résidence » dans la limite des crédits mis à disposition sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur à Mme Évelyne ROCHEDY et à Mme Dorothee PERRIN.

Article 10 : le préfet de l'Ardèche se réserve la possibilité d'évoquer, à son niveau, s'il le juge nécessaire, toute affaire entrant dans le cadre de la présente délégation de signature. Le préfet de l'Ardèche peut à tout moment mettre fin à tout ou partie de la délégation de signature.

Article 11 : l'arrêté préfectoral n° 07-2021-04-09-00001 du 9 avril 2021 est abrogé.

Article 12 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 13 : la secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône et le sous-préfet de Largentière et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 04 juin 2021

Signé Le Préfet

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-04-00005

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à M. Patrick LEVERINO,
sous-préfet de LARGENTIERE

**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à M. Patrick LEVERINO,
sous-préfet de LARGENTIERE**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu l'article 72 de la constitution ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 4 ;

Vu la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée relative à l'aménagement et le développement du territoire, et notamment son article 25 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et ses décrets d'application ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « garantie jeunes » ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

Vu le décret NOR INTA1719020D du 8 août 2017 nommant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône ;

Vu le décret NOR INTA1905759D du 8 mars 2019 nommant M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière ;

Vu le décret NOR INTA2034339D du 30 décembre 2020, portant nomination de Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté du préfet de région en date du 22 février 2007 portant sur l'extension de l'arrondissement de Largentière ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 169 du 30 novembre 2017, des 16 juillet et 20 décembre 2019, portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-003 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de LARGENTIERE ;

Vu la note de service du 29 mars 2019 portant affectation de M. Roland BISSONNIER, attaché, aux fonctions de secrétaire général de la sous-préfecture de Largentière ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Arrête

Article 1^{er} : délégation est donnée à M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière, à l'effet de signer, pour le préfet de l'Ardèche, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents pour toutes les communes du département de l'Ardèche concernant la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ainsi que la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Article 2 : pour l'exercice des fonctions qui lui sont confiées en qualité de sous-préfet de Largentière, délégation est donnée à M. Patrick LEVERINO à l'effet de signer **dans les limites de l'arrondissement de Largentière**, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relatifs à :

A – Police générale

1) octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements et des autres titres exécutoires en application de l'article 16 de la loi n° 91-650 portant réforme des procédures civiles d'exécution ;

2) réquisition de logements (signatures, notification, exécution, renouvellement, annulation, mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;

3) contrôle administratif des offices HLM exerçant leurs activités dans le cadre de l'arrondissement et y ayant leur siège, en application des dispositions du code de l'urbanisme et de l'habitation ;

4) octroi de l'autorisation aux associations syndicales de propriétaires prévues par la loi du 21 janvier 1865 et tutelle de leurs activités et notamment les actes administratifs liés au fonctionnement des associations syndicales autorisées tel qu'il est défini par la loi modifiée du 21 juin 1865 et le décret modifié du 18 décembre 1927, et aux associations foncières urbaines à savoir :

- l'arrêté préfectoral ouvrant la procédure de constitution de l'association syndicale et l'arrêté préfectoral portant autorisation,
- le contrôle des documents budgétaires,
- la dissolution de l'association syndicale autorisée décidée par l'assemblée générale (accusé de réception de la délibération) ou prononcée par le préfet (arrêté préfectoral),
- l'arrêté préfectoral de retrait d'autorisation de l'association syndicale autorisée.

5) arrêtés de réduction des heures légales d'ouverture des débits de boissons ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse en application du décret 2009-1652 et de l'arrêté préfectoral n° 2010-88-2 du 29 mars 2010 ;

6) autorisation d'inhumation dans les propriétés privées ;

- 7) autorisations dérogatoires aux délais d'inhumation prévues par l'article R.2213.33 du code général des collectivités territoriales, et aux délais de crémation prévues par l'article R.2213-35 du CGCT ;
- 8) constitution des associations foncières de remembrement et réception de leurs délibérations, budgets, marchés de travaux ;
- 9) délivrance des récépissés de déclaration de manifestations sportives sur la voie publique dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;
- 10) autorisation des épreuves et compétitions sportives ne comportant pas la participation de véhicule à moteur, lorsqu'elles se déroulent dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;
- 11) la délivrance des déclarations des concentrations et des autorisations des manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur conformément aux dispositions du code du sport – Article R.331-18 à R.331-34 ;
- 12) la délivrance des homologations des circuits conformément aux dispositions du code du sport – article R.331-35 à R.331-44 ;
- 13) arrêtés portant fermeture provisoire des débits de boissons et restaurants et avertissements pris en application de l'article L.3332-15 du code de la santé publique ;
- 14) établissement des attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser ;
- 15) autorisations d'ouverture et décisions de fermeture des établissements permanents ou des installations temporaires dans lesquelles sont pratiquées des activités de tir aux armes de chasse ;
- 16) attributions des logements réservés au bénéfice des familles prioritaires et des logements du contingent préfectoral destinés aux fonctionnaires de l'État, situés dans l'arrondissement ;
- 17) transport de corps et cendres en dehors du territoire métropolitain, en application de l'article R.2213-22 et R.2213-24 du code général des collectivités territoriales ;
- 18) délivrance des récépissés de déclaration d'associations françaises ;
- 19) délivrance de récépissés de déclaration des revendeurs d'objets mobiliers ;
- 20) présidence des commissions de sécurité en matière d'établissements recevant du public, de sécurité routière et grands rassemblements ;
- 21) les mesures de police administrative prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

B – Administration locale

- 1) substitution aux maires dans les cas prévus par les articles L.2122-34, L.2215.1 et L.2215.5 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) acceptation des démissions des maires-adjoints en application de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales ;
- 3) arrêtés créant les syndicats de communes ou les syndicats mixtes et arrêtés relatifs aux adhésions, retraits et modifications des conditions de fonctionnement et dissolution des syndicats de communes ou des syndicats mixtes dont le siège est fixé dans l'arrondissement ;
- 4) arrêtés fixant le périmètre des communautés de communes, créant les communautés de communes et relatifs aux adhésions, retraits, modifications des conditions de fonctionne-

ment et dissolutions des communautés de communes dont le siège est fixé dans l'arrondissement ;

- 5) contrôle de la gestion des caisses des écoles ;
- 6) les actes relatifs à la création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- 7) mise en œuvre des dispositions des articles L.2112-2 et L.2112-3 du code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et au transfert de leurs chefs-lieux ;
- 8) constitution de la commission syndicale prévue pour les sections de communes (intérêts propres à certaines catégories d'habitants) en application des articles L.2411.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- 9) application de l'article 1 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;
- 10) délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire lorsqu'il y a divergence entre la commune et le service instructeur ;
- 11) arrêtés de composition des commissions de contrôle chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales ;
- 12) demande adressée au tribunal d'instance pour l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit par la commission administrative ;
- 13) convocation, hors le cas de renouvellement général des conseils municipaux, des électeurs d'une commune ;
- 14) surveillance des réunions publiques en déléguant un fonctionnaire ;
- 15) signature pour la délivrance des reçus de dépôt et des récépissés de candidatures pour les élections municipales et communautaires ;
- 16) organisation du tirage au sort pour les panneaux d'affichage dans le ressort de l'arrondissement ;
- 17) courriers valant recours gracieux ou lettres pédagogiques au titre du contrôle de légalité et budgétaire, sauf pour les communes d'Aubenas et Largentière et pour les communautés d'agglomération (articles L2131-1 et suivants du CGCT).

C – Déconcentration – aménagement et développement du territoire

- 1) fixer, après consultation des chefs de service déconcentrés de l'État en Ardèche les moyens affectés à des actions communes à ces services dans l'arrondissement et plus particulièrement dans le cadre de démarches globales qui pourraient être appliquées sur les projets globaux de développement, dans les pays qui seraient constitués dans cet arrondissement ;
- 2) constituer avec les services déconcentrés de l'État en Ardèche ainsi que, le cas échéant, avec les organismes assurant une mission de service public, des pôles de compétence pour l'exercice d'actions communes dans l'arrondissement ;
- 3) désigner, dans le cadre exclusif de projets globaux sur l'arrondissement, parmi les chefs des services déconcentrés de l'État en Ardèche ou leurs plus proches collaborateurs, un chef de projet chargé d'animer et de coordonner l'action de ces services lorsqu'ils concourront à la mise en œuvre d'une même politique de l'État dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et de l'emploi ;

- 4) décisions relatives au dispositif d'accompagnement vers et dans l'emploi ou la formation (Garantie Jeunes, Emplois d'avenir, Contrat Unique d'Insertion, etc.) ;
- 5) subventions DETR/DSIL : les courriers de rejet pour inéligibilité du dossier, les courriers de demande de pièces complémentaires, les courriers de rejet après instruction technique, les courriers de rejet après arrêt de la programmation et les courriers d'accompagnement de l'arrêté d'attribution de la subvention,
- 6) courriers et compte-rendu liés à l'Opération Grand Site (OGS) Combe d'Arc ;
- 7) courriers et comptes-rendus liés aux missions départementales relatives aux maisons de service au public (MSAP) et aux volets économique, environnemental et sécurité de la filière «Tourisme ».

Article 3 : lorsqu'il assure la permanence du corps préfectoral, délégation est donnée à M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière, à l'effet de signer pour l'ensemble du département toutes décisions relevant des matières suivantes :

A) Étrangers

- toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues aux Livres II, VI et VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français susvisées, ainsi que les demandes de prolongation de rétention adressées au juge judiciaire,
- les requêtes et mémoires devant les juridictions judiciaires et administratives compétentes en matière d'éloignement.

B) Permis de conduire

- décisions relatives aux permis de conduire au titre des articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route.

C) Soins psychiatriques sans consentement

- arrêtés préfectoraux de soins psychiatriques sans consentement en application des articles L.3213-1 et suivants du code de la santé publique.

D) Passeports

- délivrance en urgence de passeports et des demandes d'opposition de sortie du territoire des mineurs.

E) Circulation

- Interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (arrêté interministériel du 2 mars 2015).

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière, la suppléance en qualité de sous-préfet est exercée dans l'ordre :

- 1) par Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la Préfecture,
- 2) par M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de l'Ardèche et du secrétaire général de la préfecture, la suppléance est exercée dans l'ordre :

1) par M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône,

2) par M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière.

Article 6 : délégation de signature est consentie, dans la limite des instructions qui lui seront données par le sous-préfet de Largentière, à M. Roland BISSONNIER, secrétaire général de la sous-préfecture, pour signer, **dans les limites de l'arrondissement de Largentière**, toutes correspondances courantes et tous actes et décisions relatifs à :

1) autorisation d'ouverture et de fermeture des établissements permanents ou des installations temporaires dans lesquelles sont pratiquées des activités de tir aux armes de chasse ;

2) autorisation d'inhumation dans les propriétés privées ;

3) autorisations dérogatoires aux délais d'inhumation prévues par l'article R.2213.33 du code général des collectivités territoriales, et aux délais de crémation prévues par l'article R.2213.35 du CGCT ;

4) délivrance des récépissés de déclaration de manifestations sportives sur la voie publique dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;

5) autorisation des épreuves et compétitions sportives ne comportant pas la participation de véhicules à moteur, lorsqu'elles se déroulent dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;

6) transport de corps et cendres en dehors du territoire métropolitain, en application de l'article R.2213.22 et R.2213.24 du code général des collectivités territoriales ;

7) délivrance des récépissés de déclaration d'associations françaises ;

8) signature pour la délivrance des reçus de dépôt et des récépissés de candidatures pour les élections municipales et communautaires ;

9) organisation du tirage au sort pour les panneaux d'affichage dans le ressort de l'arrondissement ;

10) décisions relatives au dispositif « garantie jeunes » ;

11) présidence des commissions de sécurité en matière d'établissements recevant du public, de sécurité routière et grands rassemblements ;

12) délivrance de récépissés de déclaration des revendeurs d'objets mobiliers.

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland BISSONNIER, Mme Florence ROCHER, secrétaire administrative de classe supérieure est habilitée à signer les documents prévus à l'article 6.

Article 8 : en matière d'ordonnancement secondaire, délégation de signature est consentie, dans la limite des instructions qui leur seront données et selon les modalités suivantes à :

M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière, pour les actes d'engagement juridiques et la liquidation des dépenses des centres de responsabilité de la sous-préfecture de Largentière « services » et « résidence », dans la limite des crédits mis à disposition sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à M. Roland BISSONNIER sur le centre de responsabilité de la sous-préfecture de Largentière « services », pour un montant

maximum de 300 € sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. LEVERINO et de M. Roland BISSONNIER, délégation de signature est donnée à Mme Florence ROCHER sur le centre de responsabilité de la sous-préfecture de Largentière « services », pour un montant maximum de 300 € sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur.

Délégation de signature est donnée pour la constatation du service fait sur les centres de responsabilité de la sous-préfecture de Largentière « services » et « résidence » dans la limite des crédits mis à disposition sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur à M. Roland BISSONNIER et Mme Florence ROCHER.

Article 9 : le préfet de l'Ardèche se réserve la possibilité d'évoquer, à son niveau, s'il le juge nécessaire, toute affaire entrant dans le cadre de la présente délégation de signature. Le préfet de l'Ardèche peut à tout moment mettre fin à tout ou partie de la délégation de signature.

Article 10 : l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-003 du 25 janvier 2021 est abrogé.

Article 11 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 12 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le sous-préfet de Largentière et le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 04 juin 2021

Signé Le Préfet

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-04-00004

ARRETE PREFECTORAL portant délégation de
signature à M. Thomas KUPISZ,
directeur des services du cabinet de la
préfecture de l'Ardèche



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le chargé du contrôle interne financier et du contrôle de gestion, chargé de mission qualité et performance

**ARRETE PREFECTORAL N°
portant délégation de signature à M. Thomas KUPISZ,
directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Ardèche**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu l'article 72 de la constitution ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 modifié par la loi 2010-201 du 2 mars 2010 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 4 ;

Vu la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire, et notamment son article 25 ;

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et ses décrets d'application ;

Vu le décret n° 67-897 du 12 octobre 1967 relatif à l'organisation territoriale de la défense ;

Vu le décret n° 85-1174 du 12 novembre 1985 et relatif aux pouvoirs des commissaires de la république en matière de défense de caractère non militaire ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

Vu le décret NOR INTA2034339D du 30 décembre 2020, portant nomination de Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu les arrêtés n° U14761870218459, n° U14761870218474 et n° U14761870218500 du ministère de l'intérieur en date du 2 février 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel, portant changement d'affectation avec changement de résidence en métropole, portant nomination dans un emploi fonctionnel et la note de service en date du 4 février 2021, relatifs à la mutation de M.

Thomas KUPISZ en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Ardèche à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 169 du 30 novembre 2017, des 16 juillet et 31 décembre 2019, portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-04-15-00001 du 15 avril 2021 portant délégation de signature à M. Thomas KUPISZ, directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu la note de service en date du 27 juin 2017 nommant M. Didier ROCHE, attaché territorial détaché, chef du service interministériel de défense et de protection civiles (BIPC);

Vu la note de service en date du 27 juin 2017 nommant Mme Stéphanie PARIS, secrétaire administrative détachée de l'Éducation Nationale, au bureau interministériel de défense et de protection civiles en tant qu'adjoint au chef de bureau, et chef de la section « risques majeurs;

Vu les notes de service du 12 juillet 2017 affectant Mmes Rose-Marie VOGEL devenue PONS, Anne-Marie MARTIN, Myriam FAURE à la direction des services du cabinet ;

Vu la note de service en date du 24 novembre 2017 nommant Mme Luzia FERRIER, secrétaire administratif de classe normale, au bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI), en tant que chef de la section des polices administratives de sécurité intérieure-gestionnaire sécurité intérieure ;

Vu la note de service n°632 du 24 novembre 2017 nommant Mme Rose-Marie VIGNAL, secrétaire administratif de classe supérieure, au bureau interministériel de défense et de protection civiles (BIDPC), en qualité de chef de section « risques humains » et en charge des risques sanitaires et environnementaux ;

Vu la note de service n°75 du 26 juillet 2018 nommant Mme Isabelle GARNIER, adjoint technique principal de 2^e classe, au sein de la direction des services du cabinet, en renfort au bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieur ;

Vu la note de service du 4 octobre 2018 nommant Mme Tyffaine ROMÉY, attachée, au poste de chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI) à compter du 15 octobre 2018 ;

Vu la note de service n°236 du 22 mai 2019 nommant Mme Laëtitia JALADE, secrétaire administrative de classe normale, aux fonctions de chargée des établissements recevant du public au sein du bureau interministériel de protection civile (BIPC) ;

Vu la note de service du 2 septembre 2019 nommant Mme Françoise ABRIAL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, aux fonctions de chargée de la défense civile au sein du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) à compter du 7 octobre 2019 ;

Vu la note de service du 15 janvier 2020 nommant Mme Odile MARCHINA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, aux fonctions de chargée des missions planification et exercices ORSEC risques majeurs (naturels et technologiques) au sein du bureau interministériel de protection civile (BIPC) à compter du 20 janvier 2020 ;

Vu la note de service du 16 juillet 2020 nommant M. Serge GRUET, adjoint administratif principal de 2^eème classe au sein du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure (BOPSI) ;

Vu la note de service du 24 septembre 2020, nommant Mme Oriane HUTTER, attachée principale, chef du service des sécurités, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu la note de service du 24 septembre 2020 nommant Mme Valérie AZIBI-COUDEYRE, attachée, chef du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieur (BOPSI), à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu la note de service du 8 avril 2021 nommant Mme May KARMY, attachée, adjointe au chef du bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle (BRECI), à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la note de service du 17 mai 2021 nommant Mme Katia GROSMIRE, attachée, adjointe au chef du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure, à compter du 1er juin 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Thomas KUPISZ directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Ardèche, à l'effet de signer :

- 1) les arrêtés, décisions, avis, correspondances, actes, documents et tout écrit ayant trait aux attributions exercées par les services du cabinet, à l'exception :
 - des réquisitions de la force armée,
 - des arrêtés réglementaires,
 - de l'approbation des plans de défense et de secours,
 - des correspondances destinées aux parlementaires.
- 2) la notation du personnel du cabinet et des services de police.
- 3) les copies conformes de décisions et arrêtés du préfet ainsi que les documents et extraits de documents.
- 4) les arrêtés, décisions, avis, correspondances, actes et documents administratifs pris pour la gestion des armes, des gardes particuliers et de la vidéo protection sur l'ensemble du département.
- 5) les arrêtés, décisions, avis, correspondances, actes et documents administratifs pris sur l'arrondissement chef-lieu, pour le concours de la force publique pour les expulsions locatives et les discothèques.
- 6) les arrêtés préfectoraux de soins psychiatriques sans consentement en application des articles L.3213-1 et suivants du code de la santé publique.
- 7) les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses entrant dans le champ de compétence de la direction sur le BOP 207 « sécurité et éducation routière ».
- 8) les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses relevant du BOP 161 « intervention des services opérationnels ».
- 9) les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses relevant du BOP 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».
- 10) les arrêtés, décisions, avis, correspondances, actes et documents administratifs pris sur l'ensemble du département, pour la police des débits de boissons.
- 11) en matière de police des étrangers :
 - toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues aux Livres II, VI et VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
 - toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français susvisées, ainsi que les demandes de prolongation de rétention adressées au juge judiciaire,
 - les requêtes et mémoires devant les juridictions judiciaires et administratives compétentes en matière d'éloignement.
- 12) les demandes d'opposition de sortie du territoire des mineurs.
- 13) l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (arrêté interministériel du 2 mars 2015).

14) les arrêtés, décisions, avis, correspondances, actes et documents administratifs pris sur l'ensemble du département en matière d'utilisation et de transports d'explosifs au sens des dispositions du code de la défense ainsi qu'en matière d'organisation de spectacles pyrotechniques et de certificat de qualification nécessaires pour l'utilisation des articles pyrotechniques.

15) arrêtés portant fermeture provisoire des débits de boissons et restaurants et avertissements pris en application de l'article L.3332-15 du code de la santé publique.

16) les mesures de police administrative prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des services du cabinet, délégation est donnée à Mme Tyffaine ROMÉY, chef de bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI), à l'effet de signer les documents relevant de son bureau à l'exception des arrêtés et autres documents comportant décision et avis de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur des services du cabinet et de Mme Tyffaine ROMÉY, délégation de signature est donnée à Mme May KARMY pour signer les documents relevant du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI), à l'exception des arrêtés et autres documents comportant décision et avis de principe.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des services du cabinet, délégation est donnée à Mme Oriane HUTTER, chef de service des sécurités, à l'effet de signer les documents relevant de son service, à l'exception des arrêtés et autres documents comportant décision et avis de principe, sauf :

1. les avis émis en tant que membre ou présidente de la commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité (CCDSA) ou d'autres commissions administratives,
2. les fiches navettes relatives aux sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP),
3. les décisions et avis visés à l'article 1 alinéas 4, 10 et 14,
4. les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses d'un montant maximal de 1 000 € relevant du BOP 161 « intervention des services opérationnels » et du BOP 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »,
5. les demandes d'enquêtes administratives.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur des services du cabinet et du chef de service des sécurités, délégation est donnée à M. Didier ROCHE, chef du bureau interministériel de protection civile, pour les matières relevant des attributions de son bureau, à l'effet de signer :

- les correspondances administratives émanant de son service et ne comportant ni décision, ni avis de principe sauf les décisions et avis visés à l'article 3 alinéas 1 et 2 ;
- les copies conformes d'arrêtés et de décisions intéressant son service ;
- les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses d'un montant maximal de 1 000 € relevant du BOP 161 « intervention des services opérationnels ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROCHE, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Stéphanie PARIS, adjointe au chef du bureau interministériel de protection civile, dans les mêmes conditions.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Didier ROCHE et de Mme Stéphanie PARIS, délégation de signature est donnée à Mesdames Laëticia JALADE, Rose-Marie VIGNAL et Odile MARCHINA pour signer les convocations ainsi que les avis émis en tant que membre ou président d'instances liées à la commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité (CCDSA) ou d'autres commissions administratives en lien avec l'activité du bureau.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur des services du cabinet et du chef de service des sécurités, délégation est donnée à Mme Valérie AZIBI-COUDEYRE, chef du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure, pour les matières relevant des attributions de son bureau, à l'effet de signer :

- les correspondances administratives émanant de son service et ne comportant ni décision, ni avis de principe, à l'exception des décisions et avis visés à l'article 1 alinéas 4, 10 et 14 ;
- les copies conformes d'arrêtés et de décisions intéressant son service ;
- les demandes d'enquêtes administratives ;
- les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses d'un montant maximal de 1 000 € sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, relevant du BOP 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie AZIBI-COUDEYRE, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Katia GROSMIRE, adjointe au chef du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure, dans les mêmes conditions.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Valérie AZIBI-COUDEYRE et de Mme Katia GROSMIRE, délégation est donnée à Mesdames Luzia FERRIER, Myriam FAURE, Rose-Marie PONS, Anne-Marie MARTIN, Isabelle GARNIER, Françoise ABRIAL et M. Serge GRUET pour signer les documents relatifs à l'instruction des dossiers relevant de leurs fonctions (récépissés, demandes d'enquêtes, bordereaux, courriers de transmission, demandes de documents ou demandes d'enquêtes administratives) et ne comportant ni décision ni avis.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Valérie AZIBI-COUDEYRE et de Mme Katia GROSMIRE, délégation est donnée à Madame Luzia FERRIER pour signer les demandes de cartes professionnelles Police Municipale.

Article 6 : En matière d'ordonnancement secondaire, délégation de signature est consentie, dans la limite des instructions qui lui seront données et selon les modalités suivantes à :

M. Thomas KUPISZ, directeur des services du cabinet, pour les actes d'engagement juridiques et la liquidation des dépenses des centres de responsabilité de la résidence du directeur des services du cabinet et de la direction des services du cabinet « services », dans la limite des crédits mis à disposition sur le BOP 354 "Administration territoriale de l'État" du budget du ministère de l'Intérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à Mme Tyffaine ROMEY et à Mme May KARMY sur le centre de responsabilité de la direction des services du cabinet « services », pour un montant maximum de 300 € sur le BOP 354 du budget du ministère de l'Intérieur.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n° 07-2021-04-15-00001 du 15 avril 2021 est abrogé.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur des services du cabinet, la chef de service des sécurités, la chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI), et les chefs de bureaux, adjoints et agents désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 04 juin 2021

Signé Le Préfet

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-04-00003

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à Mme Corinne DIAZ,
directrice de la citoyenneté et de la légalité

**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à Mme Corinne DIAZ,
directrice de la citoyenneté et de la légalité**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire français et l'administration ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction du ministre d'État chargé de la réforme administrative, du 3 novembre 1966 relative aux délégations préfectorales de signatures et de pouvoirs ;

Vu le décret n° 50.722 du 24 juin 1950 relatif à la délégation des pouvoirs propres aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration, modifié par le décret N° 97.463 du 9 mai 1997 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

Vu le décret NOR INTA2034339D du 30 décembre 2020, portant nomination de Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juillet 2016 nommant Mme Corinne DIAZ, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des libertés publiques, de la légalité et des collectivités locales et l'affectant à la préfecture de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 portant répartition des attributions des services de la préfecture ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°169 du 30 novembre 2017, des 16 juillet et 31 décembre 2019, portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-005 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Corinne DIAZ, directrice de la citoyenneté et de la légalité ;

Vu la note de service du 21 janvier 2013, portant nomination de Mme Françoise COMBALUZIER, attachée principale, chef du bureau des collectivités locales ;

Vu la note de service du 12 juillet 2017 portant affectation de Mme Béatrice DELHOSTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au bureau de l'immigration et de l'intégration, en tant que « chargée de séjour – régularisation des étrangers – éloignement » ;

Vu la note de service n°815 du 18 décembre 2014 portant affectation de Monsieur Gilles ROBERT, attaché, au sein du bureau des collectivités locales (BCL) ;

Vu la note de service du 4 octobre 2018 portant affectation de Mme Adeline TROMBERT-GRIVEL, attachée, aux fonctions d'adjointe au chef du bureau des collectivités locales (BCL) ;

Vu la note de service n°264 du 16 juillet 2019 portant affectation de Mme Mathilde COULON, secrétaire administrative de classe normale, aux fonctions de cheffe de la section « mission de proximité sécurité routière », à compter du 1er septembre 2019 ;

Vu la note de service du 25 février 2020 nommant Mme Rachida FEUGIER, attachée, adjoint au chef du bureau de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la note de service du 24 septembre 2020 nommant Mme Stéphanie VANDERHEYDEN, chef du bureau des élections et de l'administration générale , à compter du 1er octobre 2020 ;

Vu la note de service du 12 novembre 2020 nommant Mme Charlène GERMAIN, attachée, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, à compter du 1er décembre 2020 ;

Vu la note de service du 17 décembre 2020 portant affectation de M. Nicolas MUGUET, secrétaire administratif de classe normale au bureau de l'immigration et de l'intégration, en tant que chargé d'asile et d'éloignement des étrangers ;

Vu la note de service du 11 janvier 2021 portant affectation de Mme Marlène DUMAS, secrétaire administrative de classe normale, aux fonctions d'adjointe au chef du bureau des élections et de l'administration générale ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Corinne DIAZ, directrice de la citoyenneté et de la légalité, pour :

1) pour les domaines relevant des attributions de sa direction, toutes les pièces de comptabilité afférentes au budget de l'État dans tous les cas où le préfet est ordonnateur secondaire ;

2) les actes et documents administratifs entrant dans la compétence de la direction en ce qui concerne les matières relevant des attributions du ministère de l'intérieur et des départements ministériels qui ne disposent pas de services dans le département de l'Ardèche, à l'exception des :

- arrêtés pris pour l'application des décrets de convocation des électeurs ;
- arrêtés portant composition des commissions chargées du recensement des votes ;
- arrêtés de composition des commissions de contrôles chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales ;

- arrêtés de mandatement d'office ;
- arrêtés approuvant les créations, extensions et modifications statutaires des syndicats mixtes et autres structures de coopération intercommunale ;
- attestations de non recours délivrées en application des articles L.2131-6, L.3132-1 et L.4142-1 du code général des collectivités territoriales ;
- circulaires aux maires et autres responsables de collectivités publiques fixant des directives générales d'application ou d'interprétation des lois et règlements ;
- correspondances avec les parlementaires, conseillers départementaux et autres personnalités ;
- correspondances avec la chambre régionale des comptes ;

3) les requêtes, mémoires et toutes pièces de procédure judiciaire et administrative entrant dans le champ de compétence de la direction, notamment en matière de droit des étrangers ;

4) toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues aux Livres II, VI et VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

5) toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français susvisées, ainsi que les demandes de prolongation de rétention adressées au juge judiciaire ;

6) les actes relatifs aux permis de conduire au titre des articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route, pris sur l'ensemble du département, soit :

- décisions d'inaptitude à la conduite, suite à la tenue des commissions médicales,
- arrêtés de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire (arrêté réf. 3 F),
- arrêtés de suspension du permis de conduire (arrêté réf. 1 F),
- arrêtés d'interdictions temporaires de conduire en France prises dans les 72 heures de la rétention du permis (arrêté réf. 3E),

7) les actes d'engagement juridique et la liquidation des dépenses entrant dans le champ de compétence de la direction de la citoyenneté et de la légalité, pour sur le BOP 207 « sécurité et éducation routière » ;

8) les conventions d'agrément et d'habilitation des professionnels de l'automobile ;

9) les décisions ou certificats de mandatement des subventions de l'État pour les domaines d'intervention relevant de la direction.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DIAZ, délégation de signature est donnée à :

- Mme Françoise COMBALUZIER, chef du bureau des collectivités locales (BCL) ;
- Mme Charlène GERMAIN, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration (BII) ;
- Mme Stéphanie VANDERHEYDEN, chef du bureau des élections et de l'administration générale (BEAG) ;

à l'effet de signer, pour le domaine d'attribution relevant de leur bureau, les actes et documents administratifs mentionnés aux 1, 2, 3, 6, 7 et 8^{ième} alinéas de l'article 1 du présent arrêté,

à l'exception de :

- décisions administratives défavorables, sauf les refus d'échange de permis étrangers et tous les actes listés à l'alinéa 6 de l'article 1,

Préfecture de l'Ardèche 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.50.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 (15h30 le vendredi)
www.ardeche.gouv.fr

- toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues aux Livres II, VI et VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français susvisées.

Néanmoins, la délégation de signature est donnée s'agissant des demandes de prolongation de rétention administrative adressées au juge judiciaire et des décisions de maintien du placement en rétention pris suite à une demande d'asile formulée en centre de rétention administrative.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Corinne DIAZ et de Mme Charlène GERMAIN, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Rachida FEUGIER, adjoint au chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, dans le champ de compétences relevant du bureau de l'immigration et de l'intégration, mentionné à l'article 2 du présent arrêté ;
- Mme Béatrice DELHOSTE, chargée de séjour-régularisation des étrangers-éloignement
- M. Hervé GROHAN, chef de section « organisation, accueil, validation »,
- M. Nicolas MUGUET, secrétaire administratif de classe normale, chargé de l'asile et de l'éloignement

à l'effet de signer :

- les documents de circulation pour étrangers mineurs ;
- les autorisations provisoires de séjour ;
- les documents préparés par la section « Étrangers » n'emportant pas décision (récépissés de demande de titres de séjour, bordereaux divers de transmission de pièces...) ;
- les talons « en-tête » permettant la fabrication des titres de séjour ;
- les titres de voyages pour les étrangers et les sauf-conduits ;
- les prolongations de visas, visas de retour et visas de régularisation.
- les requêtes, mémoires en défense et toutes pièces de procédure judiciaire et administrative en matière de dossiers individuels des étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GERMAIN, de Mme FEUGIER, de Mme DELHOSTE, de M. GROHAN et M. Nicolas MUGUET, délégation de signature est donnée à :

- Mme Patricia BUCCI, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Mme Christelle DEFLINE, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Mme Solange VERILHAC, adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Mme Marie-Christine DARLIX, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Christine PIZETTE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- M. Emmanuel BUGNAZET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

à l'effet de signer les récépissés de demandes de titre de séjour.

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Corinne DIAZ et de Mme Françoise COMBALUZIER, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Adeline TROMBERT-GRIVEL, adjointe au chef du bureau des collectivités locales section contrôle de légalité et budgétaire,

- M. Gilles ROBERT, adjoint au chef du bureau des collectivités locales section dotations, dans le champ de compétences relevant du bureau des collectivités locales, mentionné à l'article 2 du présent arrêté.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Corinne DIAZ et de Mme Stéphanie VANDERHEYDEN, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Marlène DUMAS, adjointe au chef de bureau des élections et de l'administration générale dans le champ de compétence relevant du bureau des élections et de l'administration générale, mentionné à l'article 2 du présent arrêté

-Mme Mathilde COULON, chef de la section « mission de proximité sécurité routière » au sein du bureau des élections et de l'administration générale, dans le champ de compétences relevant de ladite section, mentionné à l'article 2 du présent arrêté.

Article 6 : le préfet de l'Ardèche se réserve la possibilité d'évoquer, à son niveau, s'il le juge nécessaire, toute affaire entrant dans le cadre de la présente délégation de signature.

Le préfet de l'Ardèche peut à tout moment mettre fin à tout ou partie de la délégation de signature.

Article 7 : l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-25-005 du 25 janvier 2021 est abrogé.

Article 8 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 9 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, la directrice de la citoyenneté et de la légalité et les chefs de bureau désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, aux délégataires, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le
04 juin 2021

Signé Le Préfet

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-04-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à Mme Isabelle ARRIGHI,
secrétaire générale de la préfecture de
l'Ardèche



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Robert LASCOMBE
Tél. : 04 75 66 50 85
robert.lascombe@ardeche.gouv

Secrétariat général

**Le chargé du contrôle interne financier et du contrôle de
gestion, chargé de mission qualité et performance**

**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à Mme Isabelle ARRIGHI,
secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu l'article 72 de la constitution ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 4 ;

Vu la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée relative à l'aménagement et le développement du territoire, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

Vu le décret NOR INTA1719020D du 8 août 2017, portant nomination de M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône ;

Préfecture de l'Ardèche 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.50.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 (15h30 le vendredi)
www.ardeche.gouv.fr

Vu le décret NOR INTA1905759D du 8 mars 2019 nommant M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière ;

Vu le décret NOR INTA2034339D du 30 décembre 2020, portant nomination de Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-04-01-00001 du 1^{er} avril 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu les arrêtés n° U14761870218459, n° U14761870218474 et n° U14761870218500 du ministère de l'intérieur en date du 2 février 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel, portant changement d'affectation avec changement de résidence en métropole, portant nomination dans un emploi fonctionnel et la note de service en date du 4 février 2021, relatifs à la mutation de M. Thomas KUPISZ en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Ardèche à compter du 1^{er} février 2021 ;

ARRETE

Article 1er : délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes, mémoires et toutes pièces de procédure présentées devant les juridictions judiciaires et administratives compétentes, et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Ardèche, à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été confiée au chef d'un service déconcentré de l'État dans le département,
- 2) des réquisitions de la force armée,
- 3) des déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
- 4) des courriers valant recours gracieux ou lettres pédagogiques au titre du contrôle de légalité et budgétaire pour les communes de Privas et du Teil, et les communautés d'agglomération (articles L2131-1 et suivants du CGCT).

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, sous-préfète de l'arrondissement de Privas, la suppléance est exercée dans l'ordre :

- 1) par M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône,
- 2) par M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement des sous-préfets visés à l'article 2, délégation de signature est donnée à M. Thomas KUPISZ, directeur des services du cabinet à l'effet de signer :

1) Étrangers

1. toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues aux Livres II, VI et VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
2. toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français

Préfecture de l'Ardèche 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.50.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 (15h30 le vendredi)
www.ardeche.gouv.fr

susvisées, ainsi que les demandes de prolongation de rétention adressées au juge judiciaire,

3. les requêtes et mémoires devant les juridictions judiciaires et administratives compétentes en matière d'éloignement,

2) Permis de conduire

4. décisions relatives aux permis de conduire au titre des articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route ;

3) Passeports

5. délivrance en urgence des passeports et des demandes d'opposition de sortie du territoire des mineurs.

4) Circulation

6. Interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (arrêté interministériel du 2 mars 2015).

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de l'Ardèche, Mme Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, est chargée d'assurer la suppléance. A ce titre, délégation de signature est donnée en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet de l'Ardèche et de la secrétaire générale de la préfecture, la suppléance est exercée dans l'ordre :

1°) par M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône,

2°) par M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière.

Article 5 : l'arrêté préfectoral 07-2021-04-01-00001 du 1^{er} avril 2021 est abrogé.

Article 6 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 7 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, le sous-préfet de Largentière et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 04 juin 2021

Signé Le Préfet

Thierry DEVIMEUX

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-02-00007

Arrêté centres vaccination 02 06 21



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
abrogeant l'arrêté préfectoral n° 07-2021-05-05-00002 du 05 mai 2021 relatif à la
campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19.**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16, ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de l'article 53-1 ;

Vu le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-05-05-00002 du 05 mai 2021 relatif à la campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19 ;

Vu l'avis du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes du 11 mars 2021 ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant qu'en égard à sa propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles qui sont rendues publiques, l'épidémie de Covid-19 constitue une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population ;

Considérant l'article 53-1 du décret modifié n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 qui organise la campagne de vaccination contre la Covid-19 ;

Considérant qu'aux termes du VIII bis de l'article 53-1 décret modifié n° 2020-1310 du 29

octobre 2020 précité « la vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. Ces centres peuvent être approvisionnés en vaccins par les pharmaciens d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126 du code de la santé publique, par les pharmacies à usage intérieur »;

Considérant la désignation de l'établissement de santé du Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche, établissement pivot approvisionné en vaccin Pfizer/BioNTech pour l'approvisionnement des centres de vaccination ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté préfectoral n° 07-2021-05-05-00002 du 05 mai 2021 relatif à la campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19 est abrogé.

Article 2 : la vaccination contre la Covid-19 est assurée à compter du 18 janvier 2021 et pendant toute la durée de la campagne de vaccination 2021 au sein des centres de vaccination désignés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentés par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télé recours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des services du cabinet, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 02 juin 2021

Le préfet

Signé

Thierry DEVIMEUX

ANNEXE : Centres de vaccination du département de l'Ardèche

Nom du centre	Adresse du centre	Équipe mobile rattachée au centre (oui / non)	Date d'ouverture
Espace Montgolfier	327 rue des Patureaux, 07430 DAVEZIEUX	Non	18 janvier 2021
Centre Hospitalier Ardèche Méridionale (maison médicale de garde)	Gymnase Roqua, 32 chemin de Roqua, 07200 AUBENAS	Non	18 janvier 2021
Centre de la Clinique Pasteur	Maison des Associations Rémy ROURE, Allée du 22 janvier 2963, 07500 GUILHERAND-GRANGES	Non	18 janvier 2021
Hopital Elisée Charra	5, avenue du Dr. Elisée Charra, 07270 LAMASTRE	Non	18 janvier 2021
Centre du Pôle Maurice Gounon	11 boulevard du lycée, 07000 PRIVAS	Non	18 janvier 2021
Centre de Vaccination Territorial et Hospitalier de Bourg-Saint-Andéol-Viviers	Gymnase Pierre PIERI, Avenue Maréchal Leclerc, 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL	Non	26 janvier 2021
Centre de vaccination de la CPTS sud Ardèche Cévennes	Centre d'accueil municipal - espace Ferdinand Aubert, 07140 LES VANS	Non	03 février 2021
Centre vaccinal de l'Eyrieux	Zone industrielle La Palisse, 07160, le CHEYLARD	Oui	09 mars 2021
Centre de vaccination Territorial et Hospitalier de Tournon	49-53 rue de Chapotte, 07300 TOURNON-SUR-RHÔNE	Non	16 mars 2021
Centre de vaccination mobile des Gorges de l'Ardèche	07150 VALLON-PONT-D'ARC	Oui	31 mars 2021
Centre de vaccination éphémère du Val d'Ay	Salle culturelle et de loisirs, 160 rue de Peyrard, 07290 SATILLIEU	Non	06 avril 2021
Centre de vaccination éphémère du conseil départemental	Département de l'Ardèche, La Chaumette, 07000 PRIVAS	Non	26 avril 2021

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-06-03-00002

AP transfert hameau Praperier



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Tournon-sur-Rhône**

Arrêté préfectoral n° 07-2021-06
prononçant le transfert à la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY,
de l'ensemble des biens, droits et obligations de la section de commune
« le Hameau de Praperier »
situés sur la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2411-12-1 ;

VU la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune ;

VU le décret NOR INTA2100151D du 06 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX en qualité de préfet de l'Ardèche ;

VU la délibération du conseil municipal de SAINT-ROMAIN-D'AY du 26 février 2021 demandant le transfert à la commune de l'ensemble des biens, droits et obligations de la section de commune « le Hameau de Praperier » (1 hectare 03 ares 02 centiares) situés sur la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY, au motif que depuis plus de trois années consécutives les impôts afférents à ces biens ont été payés sur le budget communal ;

VU l'extrait de la matrice cadastrale des biens de la section de commune « le Hameau de Praperier » (1 hectare 03 ares 02 centiares) situés sur la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY, délivré par le maire de SAINT-ROMAIN-D'AY ;

VU le certificat administratif cosigné par le maire de SAINT-ROMAIN-D'AY et le comptable public du Centre des Finances Publiques de ANNONAY, receveur municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY, en date du 20 mai 2021, certifiant que les impôts de la section de commune « le Hameau de Praperier » située sur la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY, sont réglés depuis plus de trois années consécutives sur le budget communal de SAINT-ROMAIN-D'AY ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article L 2411-12-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de commune est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal lorsque notamment depuis plus de trois années consécutives les impôts ont été payés sur le budget communal ou admis en non-valeur ;

CONSIDÉRANT que cette condition légale est remplie ;

SUR proposition du sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est transféré à la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY l'ensemble des biens, droits et obligations appartenant à la section de commune « le Hameau de Praperier » (01 hectare 03 ares 02 centiares).

Article 2 : Les biens concernent les sections cadastrées A 360, A 361, A 434, A 441, A 467, A 470, A 471, A 472 tels qu'ils figurent sur le relevé de propriété annexé au présent arrêté.

Article 3 : Cet arrêté sera :

- affiché en mairie de SAINT-ROMAIN-D'AY, un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera délivré par le maire de SAINT-ROMAIN-D'AY,
- inséré par extrait dans un journal d'annonces légales à la diligence du sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE pour le compte de la commune de SAINT-ROMAIN-D'AY,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche,
- enregistré au service de publicité foncière à la diligence du maire de SAINT-ROMAIN-D'AY.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 LYON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

Article 5: le sous-préfet de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE, le directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche et le maire de SAINT-ROMAIN-D'AY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PRIVAS, le 03 juin 2021

Le Préfet

signé

Thierry DEVIMEUX

07_SDIS_Service départemental d'incendie et de
secours de l'Ardèche

07-2021-06-03-00001

Liste d'aptitude USAR 26-07

ARRÊTÉ N° 26-2021-06-01-00009. et ARRÊTÉ N°07-2021-

**PORTANT LISTE D'APTITUDE OPÉRATIONNELLE COMMUNE
DE L'UNITE DE SAUVETAGE, APPUI ET RECHERCHE U.S.A.R 26/07 MUTUALISÉE DES
SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE – AVENANT N°2**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-1 et suivants ainsi que ses articles R1424-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement publié sur le site internet du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2007 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 juin 2015 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de l'Ardèche,

Vu les arrêtés préfectoraux n°26-2020-12-23-001 et n°07-2021-01-06-001 portant composition de la liste d'aptitude opérationnelle commune de l'unité de sauvetage, appui et recherche mutualisée USAR 26/07 des services départementaux d'incendie et de secours de la Drôme et de l'Ardèche,

Vu les arrêtés n°26-2021-02-22-004 et n° 07-2021-02-26-002 portant modification de la liste d'aptitude opérationnelle commune de l'équipe de sauvetage déblaiement mutualisée des services départementaux d'incendie et de secours de la Drôme et de l'Ardèche – avenant n°1

Considérant les participations aux formations de l'année 2021,

Sur proposition des directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la Drôme et de l'Ardèche,

Arrête

Article 1 : À compter du 1^{er} juin 2021, les arrêtés préfectoraux n°26-2021-02-22-004 et n°07-2021-02-26-002 portant modification de la liste d'aptitude opérationnelle commune de l'unité de sauvetage, appui et recherche mutualisée USAR 26/07 des services départementaux d'incendie et de secours de la Drôme et de l'Ardèche sont modifiés. Les sapeurs-pompiers, dont les noms apparaissent dans le liste jointe au présent arrêté, accèdent à un niveau de qualification, ou sont intégrés au sein de l'unité, comme indiqué

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, la

juridiction peut être saisie par voie électronique au moyen de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : Les préfets de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la Drôme et de l'Ardèche sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Drôme et de l'Ardèche.

Fait à Valence, le 1^{er} juin 2021

Fait à Privas, le 03 JUIN 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours de la
Drôme

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Didier AMADEI', with a long horizontal stroke extending to the left.

Contrôleur général Didier AMADEI

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours de
l'Ardèche

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain RIVIERE', with a long horizontal stroke extending to the left.

Colonel hors classe Alain RIVIERE

**Liste d'aptitude des spécialistes formés
à la spécialité USAR**

Avenant N°2

grade	Nom	Prénom	Affectation 1		Affectation 2		expert	conseiller technique bidépartemental	chef de section	chef d'unité	RBAT	Equipier
			SDIS de rattachement	Unité	SDIS de rattachement	Unité						
lieutenant	LESTRIEZ	Michel	SDIS 07	LE CHEYLARD		Unité						
caporal	NGUYEN	Kevin	SDIS 26	ROMANS CSP								X
adjudant	PEYROT	caroline	SDIS 26	MONTELMAR CSP								X

56